



**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET
D'URBANISME (EPAU)**



Laboratoire Architecture et Environnement (LAE)

Mémoire de Magister en Architecture et environnement

Option : Qualité Environnementale, Architecture et Paysage

Intitulé :

**Les structures d'accueil de la petite enfance à Alger
- Qualité des ambiances et du confort -**

Présenté par :

M^{me}. CHABANE Yasmina

Encadré par :

Pr. BOUSSOUALIM Aicha

Devant le jury composé de :

Présidente du Jury : Pr. CHABBI CHEMROUK Naima, EPAU-Alger.

Examinatrice : Dr. CHABOU OTHEMANI Meriem, EPAU-Alger.

Examinatrice : Dr. MESSAOUDENE Maha, EPAU-Alger.

Soutenu publiquement le : 30/05/2018

Remerciements

« N'est pas reconnaissant envers Dieu, celui qui n'est pas reconnaissant envers les gens », Dit l'adage. Je tiens ici à adresser ma reconnaissance et mes remerciements à toutes les Personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Je voudrais tout d'abord témoigner toute ma gratitude à la directrice de ce mémoire, Prof. Aicha Boussoualim, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Mes profonds remerciements vont à ma famille pour leur soutien et leur aide. Ma gratitude et mon admiration à mes chers parents qui tiennent une place immense dans mon cœur.

Papa, tu es une vraie école de la vie, je ne cesse d'apprendre tous les jours avec toi. Maman, une femme aussi adorable que toi, je n'en connais pas, tu as toujours été là pour moi, et à aucun moment tu n'as cessé de me couvrir de ta tendresse.

C'est grâce à vous que je suis ce que je suis maintenant. Je ne pourrais vous remercier assez... Que Dieu vous protège.

Je remercie mes frères, Mohand Said, Abderrahmane, Ali et le petit Mustapha, pour leurs encouragements et leur présence. Je remercie mon cher époux Nabil, qui n'a cessé de m'apporter son soutien.

Je tiens à remercier les membres de jury d'avoir accepté d'évaluer mon mémoire et pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail.

Je remercie également tous mes enseignants en post-graduation, notamment Mme Chabbi-Chemrouk, Mr Kahila.

Ma reconnaissance s'adresse aussi aux membres du laboratoire architecture et environnement (LAE) qui m'ont aidée et conseillée à chaque fois que j'en ai eu besoin.

À mes amies proches Hanane, Narimane, Faissel, Amina, pour leur présence, aide et encouragement.

Je tiens à remercier les équipes des Jardins d'enfants, Merieme Bouattoura & Espace des anges, à Dar el beida, avec qui j'ai eu le plaisir à échanger et à apprendre de leurs pratiques, pour l'intérêt qu'ils ont portés à mes travaux.

Mes plus vifs remerciements s'adressent aussi à tout le cadre professoral et administratif de l'EPAU. Mes remerciements vont enfin à toute personne qui a contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

يرتكز بحثنا على تأثير الفضاءات والبنىات المعمارية على رفاهية وتطور الطفل إشكالية شغلت لسنوات عديدة باحثين في عدة مجالات منها الصحة، علم النفس، التربية، علم الاجتماعالخ. رغم كل هذه الجهودات يبقى من الصعب جدا الالمام بكل جوانب الموضوع . علما أن الطفولة المبكرة هي فترة حساسة للغاية ومعرضة للخطر حيث يعتمد الطفل بشكل كبير على البالغين وعلى البيئة المحيطة به. الا أنه نادراً ما تم طرح هذا الموضوع للمناقشة، خاصة من منظور الجودة والمعمارية خاصة في الجزائر.

مع تغير الوضعية الاجتماعية لمعظم الأسر الجزائرية وتطور مكانة المرأة الاجتماعية والمهنية، أصبحت رياض الأطفال ضرورة لا اختياراً. مما أدى الى اختلال التوازن بين العرض والطلب. إذ باتت متطلبات وشروط الأولياء عند اختيار رياض الأطفال تقتصر على ثلاثة عناصر أساسية، الأسعار في المرتبة الأولى، مستوى التعليم يليها الترفيه.

من خلال التحقيق الميداني الذي قمنا به لاحظنا تجاهل كل من الآباء والعاملين والموظفين في مؤسسات استقبال الطفولة المبكرة، لدور الجودة المعمارية وملائمة الجو والراحة لتنمية ونمو الطفل. غالباً ما يتجاهل المسؤولون والمصممون هذه المعايير لدى إنشاء مرا فق استقبال الطفولة المبكرة، إذ يتم التعامل معها بشكل سطحي (المساحة، النوافذ، التدفئة... الخ).

هدفنا من خلال هذا البحث هو لفت انتباه وتوجيه انصار المصممين، المختصين والمسؤولين نحو مرا فق استقبال الطفولة المبكرة، إعادة النظر في تصميم وتنظيم هذا النوع من المؤسسات باتت ضرورة، بإعطاء المزيد من الأهمية لنوعية الفضاءات المعمارية المناسبة والمراعية لخصوصيات واحتياجات الأطفال والموظفين.

الكلمات الدالة:

الطفولة، مرافق رعاية الطفولة، تطور ونمو الطفل، نوعية الأجواء، الراحة والجودة.

Notre recherche s'intéresse à l'influence de la qualité de l'espace et des ambiances architecturales, sur le bien-être et le développement de l'enfant. Une problématique qui a préoccupé durant de longues années les chercheurs dans divers domaines, tels que la santé, la psychologie, l'éducation...etc. Malgré tous ces efforts, le sujet est loin d'être cerné dans sa globalité, sachant que la petite enfance, est une période très sensible et vulnérable, durant laquelle l'enfant est absolument dépendant, des adultes et de son environnement. Au niveau national, ce thème a été rarement abordé, notamment du point de vue de la qualité architecturale.

Avec le changement du statut social et professionnel de la famille algérienne, notamment celui de la femme, la garde de l'enfant, devient une nécessité et non pas un choix, ce qui à générer un déséquilibre entre l'offre et la demande. Cependant, le niveau d'exigence des parents et leurs critères de sélection se résument en deux ou trois éléments : les tarifs en premier lieu, puis le niveau d'éducation et les loisirs.

À travers notre enquête, nous avons pu constater la méconnaissance du rôle de la qualité architecturale et des ambiances pour le développement de l'enfant, par les parents et par le personnel des structures d'accueil. Des aspects qui sont également souvent négligés par les concepteurs, les textes règlementaires et les prescriptions techniques. Ils ne les traitent que d'une manière sommaire (surfaces, ouvertures, chauffage...etc.).

Notre objectif à travers ce travail de magistère est d'attirer l'attention et d'orienter les concepteurs et les décideurs vers des structures d'accueil de la petite enfance, en donnant plus d'importance à la qualité des ambiances architecturales, aux spécificités et aux besoins des enfants, du personnel, et au contexte local (social, économique, climat...etc.).

La révision de la réglementation ordonnant la réalisation et le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance s'avère essentielle en donnant plus d'importance à la qualité des ambiances architecturales, aux spécificités et aux besoins des enfants, du personnel et du contexte local (social, économique, climatique ... etc.).

Mots clefs : Petite Enfance, Développement, Structures d'accueil, Mode de garde, Ambiances, Confort, Qualité.

Our research focuses on the influence of space and architectural environments quality, on the well-being and the child's development, which was worrying during long years the researchers in various fields, such as health, psychology, education.... etc. Despite all these efforts, the subject is far from being comprehensively understood, knowing that early childhood is a very sensitive and vulnerable period, during which the child is completely dependent, of adults and of his environment. At the national level, this theme has rarely been discussed, particularly from the point of view of architectural quality.

with the change of the social and professional status of the Algerian family in particular that of women, the guard of the child becomes a necessity and not a choice, which generates an imbalance between supply and demand. The standard level of expectation of the parents obviously changed and their criteria of choice are summarized into two or three elements: The cost initially, then the level of education, and the leisure.

Through our investigation, we have seen the ignorance of the architectural quality and environments role for the child development, by the parents and the reception facility's staffs. Aspects that are also often overlooked by designers, regulatory texts, and technical requirements. They treat them only in summary way (surfaces, openings, heating.... etc.).

Our objective through this research is to attract the attention and to orient the designers and the decision-makers towards childcare, giving more importance to the architectural ambiance quality, to the specificities and the needs of children, staff, and the local context (social, economic, climate ... etc.).

The revision of the regulation ordering the realization and the functioning of the childcare facilities proves essential to the architectural ambiance quality, the specificities and the needs of the children, the staff and the local context (social, economic, climatic ... etc.).

Keywords: Early childhood, Development, Reception facilities, Mode of guard, Environments, Comfort, Quality.

| | |
|---|-----------|
| Introduction générale | 7 |
| Introduction | 8 |
| Problématique..... | 10 |
| Hypothèses | 10 |
| Objectifs..... | 11 |
| Méthodologie d'approche..... | 11 |
| Structure du mémoire..... | 12 |
| 1ère Partie : L'enfant et les structures d'accueil de la petite enfance - Eléments introdutifs | 15 |
| Introduction | 16 |
| 1.1. Relation de l'enfant à son environnement | 17 |
| 1.1.1. Développement de l'enfant : un besoin et un droit..... | 17 |
| 1.1.2. Rapport de l'enfant à l'espace | 22 |
| 1.1.2.1. L'enfant et la structuration de l'espace | 26 |
| 1.1.2.2. L'enfant, et le jeu | 27 |
| 1.2. Structure d'accueil de la petite enfance : exigences architecturales..... | 31 |
| 1.2.1. Organisation..... | 32 |
| 1.2.2. Caractéristiques formelles | 32 |
| 1.2.2.1. Situation et implantation et accessibilité..... | 32 |
| 1.2.2.2. Dimensions et volume..... | 33 |
| 1.2.2.3. Distribution spatiale | 34 |
| 1.2.2.4. Mobilier | 40 |
| 1.2.3. Les crèches à l'heure de développement durable : | 41 |
| 1.3. Structures d'accueils de la petite enfance : paramètres d'ambiances et de confort .. | 44 |
| 1.3.1. L'évaluation du confort | 47 |
| 1.3.2. Confort thermique et hygrothermique | 48 |
| 1.3.3. Confort acoustique et ambiances sonores | 52 |
| 1.3.4. Confort visuel et ambiances lumineuses..... | 55 |
| 1.3.5. Confort olfactif et qualité de l'air..... | 59 |
| 1.4. Les structures d'accueil de la petite enfance en Algérie..... | 61 |
| 1.4.1. Cadre juridique et exigences réglementaires | 62 |
| 1.4.2. Formes d'accueil et types d'organisation..... | 64 |
| 2.4.3. Exigences techniques | 66 |
| Conclusion..... | 67 |
| 2ème Partie : Place et rôle des ambiances et du confort : une évaluation de deux cas d'étude | 68 |
| 3.1. Les cas d'étude | 69 |

| | | |
|-------------|---|------------|
| 1.1.1. | Le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » | 69 |
| 1.1.1.1. | Situation..... | 70 |
| 1.1.1.2. | Usagers & activités..... | 70 |
| 1.1.1.3. | Organisation spatiale & fonctionnelle | 73 |
| 1.1.2. | La crèche « espace des anges » | 83 |
| 1.1.2.1. | Situation..... | 83 |
| 2.1.2.2. | Usagers & activités..... | 83 |
| 2.1.2.3. | Organisation spatiale & fonctionnelle | 85 |
| 2.2. | Démarche et techniques de recherche adoptées..... | 90 |
| 2.2.1. | L'enquête par questionnaire | 91 |
| 2.2.1.1. | Population ciblée | 92 |
| 2.2.1.2. | Objet et structure du questionnaire | 93 |
| 2.2.2. | L'enquête par entretien..... | 96 |
| 2.2.2.1. | Population ciblée | 96 |
| 2.2.2.2. | Le plan de l'entretien | 98 |
| 2.2.3. | L'observation..... | 99 |
| 2.2.4. | Organisation et déroulement du travail..... | 101 |
| 3.2. | Analyse et Interprétation des résultats..... | 104 |
| 3.2.1. | Résultats et interprétation de l'enquête par questionnaire | 104 |
| 3.2.1.1. | Préférences et appréciations des parents..... | 104 |
| 3.2.1.2. | Importance des ambiances et du confort | 108 |
| 3.2.1.3. | Impact de la crèche sur le développement de l'enfant | 109 |
| 3.2.2. | Résultats et interprétation de l'enquête par entretien | 111 |
| 3.2.2.1. | Reconversion spatiale des locaux en structure d'accueil de la petite enfance..... | 112 |
| 3.2.2.2. | Aménagement de la structure d'accueil et déroulement des activités..... | 113 |
| 3.2.3. | Résultats et interprétation de l'observation | 114 |
| | En Algérie, le décret exécutif n° 08-287 du 17 septembre 2008 :..... | 122 |
| | Conclusion..... | 126 |
| 4. | Conclusion générale | 128 |
| | Bibliographie | 132 |
| | Liste des figures | 143 |
| | Liste des tableaux | 145 |
| | Annexe 2 : Le plan de l'entrevue | 151 |
| | Annexe 3 : la grille de l'observation..... | 152 |
| | Annexe 4 : Normes de référence des droits de l'enfant | 153 |
| | Annexe 5 : le Décret exécutif n° 2008-287..... | 154 |
| | Annexe 6 : L'autorisation écrite du directeur du CRA | 162 |

Introduction générale

« *L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur* ». Déclaration de Genève.

Introduction

Nous assistons, ces dernières années en Algérie, à un grand changement du statut social et professionnel de la famille algérienne. La garde de l'enfant devient de plus en plus une obligation, et non pas un choix. La nécessité de faire rentrer son enfant à une crèche, ne se limite plus aux femmes qui travaillent, mais il atteint de plus en plus les femmes non-travailleuses. Désormais, ce n'est plus une question de garde, mais surtout de développement et d'épanouissement de l'enfant. Selon (Hermange, 2001) « *de toute évidence, aujourd'hui, les femmes ne veulent pas être mises devant l'alternative du choix entre vie familiale et vie professionnelle, c'est-à-dire, en fait, être acculées à sacrifier l'une des deux, ce qu'elles sont bien souvent obligées de faire, dans la mesure où nos politiques d'accueil de la petite enfance ne sont pas à la hauteur des enjeux* ».

Certes, la plus grande partie de la vie de ces jeunes enfants se déroule aux structures d'accueil, un milieu artificiel, à un âge particulièrement fécond et vulnérable, (Sens, 2009)¹ affirme que le fait d'être, en collectivité, séparé du milieu familial notamment de la mère, crée des difficultés et des problèmes complexes au jeune enfant (anxiété). Sur cette question, la convention-cadre des droits de l'enfant² précise que, c'est au cours de ces trois premières années que les fondements de la personnalité se développent chez l'enfant, à un rythme rapide, tout ce qui lui permettra, plus tard, une adaptation harmonieuse à la vie en société et des relations positives avec son entourage. « *L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension* » (Nations-unies, 1989)

Toutefois, l'enfance et sa relation avec son environnement sont au centre d'études et d'analyses sans fin, de différentes disciplines, tel que la psychologie, la médecine, la pédagogie...etc. Les recherches de la psychologie de l'environnement, ont montré l'impact direct de la qualité environnementale sur le comportement et le confort des usagers, ainsi que la sensibilité des enfants envers l'espace, et l'impact de la qualité de l'aménagement sur leur développement. Les recherches et les expériences menées par Jean Piaget ont montré que la relation du tout petit à son environnement est avant tout psychomotrice et liée au développement de la pensée. (Piaget, 1926)

¹ Dominique Sens, psychologue clinicien, Chargé de cours à l'université Paris-v.

² Préambule de la convention internationale des droits de l'enfant CIDE

En effet, ce sont les interdépendances entre la qualité du mode de garde et les caractéristiques de l'enfant, qui influencent le développement de l'enfant. Selon (Gaudron, et al., 2002) « *la façon dont la crèche agit sur un enfant dépend en grande partie de la manière dont il perçoit, dans son individualité, le dispositif complexe de socialisation dans lequel la crèche est insérée et, sans doute aussi, de la façon dont les parents la perçoivent et l'intègrent dans leurs propres pratiques éducatives* ».

Dans la présente recherche, nous nous intéressons à la qualité des structures d'accueil de la petite enfance, il s'agit de vérifier l'impact de cette dernière sur le bien-être et le confort de l'enfant, qui dépend encore des adultes pour le protéger et le soutenir, et pour répondre aux besoins essentiels à son développement (sur les plans affectifs, psychologiques et, physiques...). Il est donc primordial de prendre en considération son caractère vulnérable, et de garantir les conditions les plus favorables à son développement, lors de la conception et la construction des lieux dans lesquels il est accueilli.

Au cours des cinquante dernières années, l'Algérie a connu un déséquilibre entre l'offre et la demande dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, ce qui a engendré l'ouverture de ce dernier à l'initiative privée (le décret exécutif n° 92/382) et une forte diversification des modes d'accueil collectif du jeune enfant. Depuis, le nombre de crèches et de garderies d'enfants ne cesse d'augmenter, selon Mounia Meslem, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la condition de la femme, il a atteint 1 755 structures accueillant 122 182 enfants en 2017³.

La recherche du gain facile pousse certaines personnes à transformer leurs espaces privatifs en structure d'accueil de la petite enfance. Un texte de loi est venu enfin y mettre de l'ordre, en imposant des règles de mise à niveau à ce type d'établissements. Il s'agit du décret 280-08 du 17 septembre 2008, fixant les conditions de leur création, organisation, fonctionnement et contrôle.

Malgré cela, les structures d'accueil de la petite enfance demeurent des espaces où on néglige l'aspect ambiance architecturale, lors de la conception ou le réaménagement de ces espaces, et où on ignore son importance pour l'épanouissement des enfants.

Dans cette recherche, nous nous intéressons aux paramètres qui interviennent dans l'élaboration d'un environnement familial et chaleureux, dans les structures d'accueil de la petite enfance, qui participent à l'éducation, à l'éveil et à l'autonomie de l'enfant.

³ Elle l'a indiqué lors d'une plénière du Conseil de la Nation, en répondant à une question d'un membre sur l'état des centres d'accueil de la petite enfance.

Problématique

Notre recherche vise la compréhension de l'interdépendance enfant-espace et l'influence des ambiances architecturales sur l'enfant, particulièrement dans le contexte algérien. Nous voulons répondre essentiellement aux questions suivantes :

- Quelle importance peut avoir la qualité des ambiances dans le développement et le bien-être des enfants ?
- Comment peut-on améliorer la qualité de vie des enfants (bien-être et confort), dans les structures d'accueil de la petite enfance, à travers les ambiances architecturales ?
- En Algérie, y-as-t-il une prise de conscience (parents et personnel des structures d'accueil) de l'importance des notions de confort et d'ambiance, pour le bien-être et l'épanouissement de l'enfant ?
- Quelle est l'état des structures d'accueil de la petite enfance en Algérie, en matière de confort et de qualité architecturale ?

Hypothèses

Pour répondre à notre problématique de recherche, nous posons comme hypothèses :

- Le bien-être des enfants dépend principalement de la qualité de l'espace où ils vivent, et de ses différentes ambiances.
- L'importance de la qualité des ambiances dans le développement des enfants, et son influence sur leur confort physique et psychologique, semblent, méconnues par les parents, les professionnelles de la petite enfance.
- Nous supposons que cette prétendue influence est également assez souvent négligé par les parents, les professionnels des petites enfances et les architectes.
- Nous pensons que les notions de confort et de qualité architecturales sont traitées de manière superficielle lors de la conception et la réalisation des structures d'accueil de la petite enfance.

Objectifs

L'objectif principal de ce travail est d'attirer l'attention des concepteurs et des professionnels de la petite enfance, sur l'intérêt de la prise en charge des ambiances architecturales dans la création des lieux destinés aux enfants. Autrement dit, nous cherchons à :

- Comprendre les besoins de l'enfant notamment en matière d'espace, et la relation qu'il entretient avec ce dernier.
- Évaluer l'influence et le rôle des ambiances, sur le bien-être des enfants et leur comportement.
- Établir un constat de la situation des structures d'accueil en Algérie, à travers une enquête sur terrain : états des lieux, qualité architecturale, besoins des enfants et des professionnels. Nous voulons particulièrement nous informer sur les critères de choix du mode de garde des enfants par leurs parents et vérifier si la qualité des ambiances en fait partie.

Méthodologie d'approche

D'un point de vue méthodologique, notre recherche s'est basée sur deux cadres d'investigations qui sont :

Un cadre théorique

La première partie du travail, consiste en une recherche bibliographique et documentaire ayant pour objectif de cerner et de comprendre les éléments théoriques de base en rapport avec notre thème. Il comporte un état de l'art dédié principalement aux deux notions-clés de la présente recherche, qui sont la petite enfance, et leur mode de garde en faisant appel à plusieurs disciplines (architecture, ambiances et confort, psychologie, développement, besoins...etc.), et une revue des textes législatifs en vigueur relatifs à l'accueil de la petite enfance dans le contexte Algérien.

Nous avons constaté que la majorité des recherches concernant la petite enfance relèvent des domaines des sciences humaines et de la santé et traitent principalement la santé, l'éducation, le développement psychologique, physiologique et psychomoteur des enfants, ainsi que la maltraitance et la difficulté ou les handicaps de l'enfant. Nous avons été confrontés au manque étonnant de références bibliographiques relatives au sujet ainsi que l'ancienneté des ouvrages sur la petite enfance, disponibles localement.

Un cadre expérimental

Nous avons essayé de nous procurer les différentes informations pour établir un état des lieux, (statistique, expertise...etc.) concernant les structures d'accueil en Algérie. Et encore une fois, nous avons été confrontées à la rareté des documents et des données locales relatives aux structures d'accueil de la petite enfance (statistique, historique, présentation...etc.)

Par conséquent, nous nous sommes contentées, des informations recueillies à travers notre travail de terrain, qui représente la deuxième et la dernière étape, indispensable pour répondre aux objectifs de cette recherche. Nous avons opté pour trois techniques de recherche qui sont :

- L'enquête par questionnaire, auprès des parents, au sein de deux structures choisies, ce qui nous a éclairé sur la relation qu'entretient l'enfant avec son environnement architectural.
- Une enquête par entretien direct avec les professionnels de la petite enfance au sein des deux structures étudiées. Et à travers internet et les réseaux sociaux, en contactant de nombreuses structures privées (crèches, jardins d'enfants...) à l'échelle nationale, à travers leur compte sur les réseaux sociaux, après avoir visualisé et analysé le contenu de leurs pages. Ainsi, nous avons pu interviewer les responsables d'un ensemble de crèches. Ce travail nous a permis de faire un travail comparatif avec les résultats de notre enquête sur le terrain (local, deux cas d'étude).
- L'observation directe : nous avons eu l'occasion de participer à la vie quotidienne des enfants au sein des structures d'accueil. Nous avons eu l'occasion d'être en contact avec l'équipe professionnelle, qui nous a fourni des informations tirées de sa propre expérience. Nous avons observé les enfants en tant qu'usagers de l'espace architectural.

Structure du mémoire

Notre document est structuré en deux parties :

Une première partie qui nous permettra de nous situer dans le contexte théorique, relatif aux notions-clés de cette recherche, qui sont la petite enfance et les structures d'accueil de la petite enfance. Cette partie s'articule autour de trois sections :

Une lecture bibliographique pluridisciplinaire à propos de l'enfant et son environnement :

- Dans un premier temps nous cherchons à cerner la notion de la petite enfance, sous ses différents aspects, son bien-être, physiologique psychologique, et son développement.
- Nous nous intéressons par la suite à l'interrelation enfant-espace, et la perception de ce dernier chez l'enfant.
Puis nous abordons le rôle et l'importance du jeu au développement de l'enfant.

Une approche générale sur les structures d'accueil de la petite enfance, nous organisons cet axe en trois sections :

- Dans la première partie, nous abordons des généralités sur le sujet des structures d'accueil de la petite enfance, définition, typologie, formes d'accueil, organisation et réglementation en vigueur.
- Nous portons le regard par la suite à l'architecture destinée aux enfants notamment la petite enfance : espaces, dimensions, formes, aménagement intérieur et extérieur, fonctionnalité...
- Puis nous présentons les paramètres d'ambiance et de confort dans les espaces pour enfants, la perception des ambiances architecturales, et leur rôle dans le développement et bien-être des enfants.

La seconde et dernière partie consacrée au travail de terrain, les notions acquises à travers la partie théorique, nous ont servi de base pour établir notre démarche méthodologique. Nous avons pu étudier deux structures d'accueil de la petite enfance :

- D'abord nous présentons les deux cas d'étude, il s'agit du jardin d'enfants Chahida « Meriem Bouatoura », sous la gérance du Croissant-Rouge algérien (CRA)⁴, et la crèche privée « espace des anges », sises à la commune de Dar el beida.
- Nous enquêtons à travers le questionnaire et l'observation, l'entretien au sein des deux structures choisies, et l'entretien par internet ; choix des techniques, conditions et déroulements de notre investigation.
- Nous présentons et analysons par la suite les données d'enquêtes recueillis, au niveau des structures étudiées et de l'enquête via internet) ; dépouillement et interprétations des résultats. Nous finirons par une conclusion générale contenant le bilan de notre recherche, des recommandations et des propositions d'éventuelles pistes de recherche.

⁴ La société nationale du Croissant-Rouge Algérien, la plus ancienne organisation humanitaire d'Algérie, a été fondée en Janvier 1957. Elle a bénéficié dès sa création d'une « reconnaissance de facto » de la part du CICR (Comité International de la Croix-Rouge) et de la part de la Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Son rôle est de prévenir, d'alléger les souffrances humaines et d'intervenir partout où le besoin se fait ressentir (à l'échelle nationale et internationale), là où il convient de protéger la vie et la santé des citoyens, là où doit être entretenu l'esprit de solidarité et de compréhension, en toute impartialité.

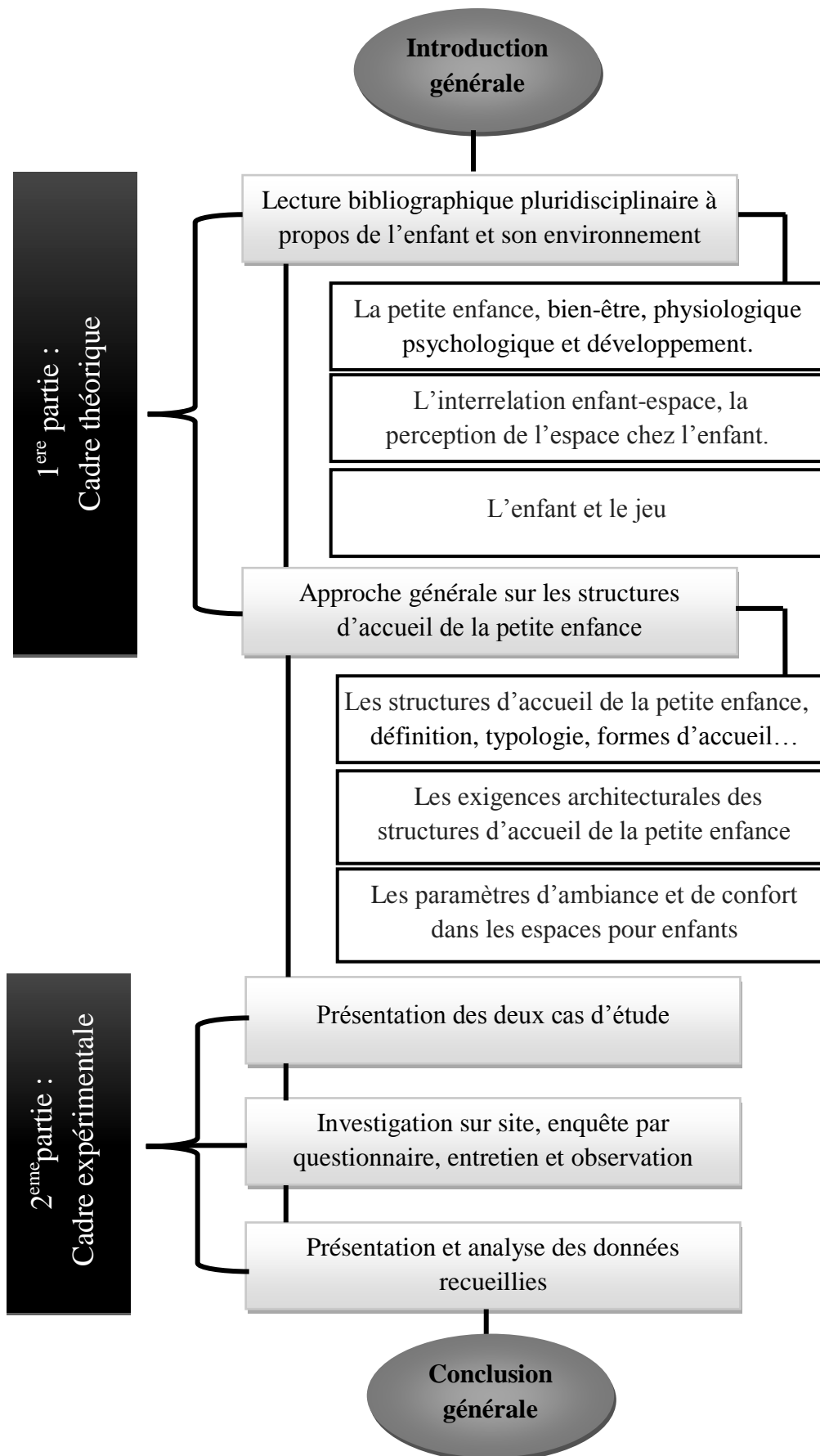


Figure 1. : Structure du mémoire- (L'auteur-2016)

**1ère Partie : L'enfant et les structures d'accueil de la
petite enfance - Eléments introductifs**

Introduction

Dans le cadre de notre travail de magister, nous nous sommes intéressées aux structures d'accueil de la petite enfance, dans le contexte algérien. L'importance de ces établissements vient du fait qu'ils accueillent des enfants à bas âge (moins de six ans), une population sensible et vulnérable.

L'enfance est au centre d'intérêt des chercheurs dans différents domaines notamment, la santé, la psychologie, l'éducation... Ce qui nous intéresse en tant qu'architecte dans cette recherche est le confort et la qualité architecturale des espaces destinés à la petite enfance. Un sujet d'actualité complexe, mais très peu abordé.

Tout travail de recherche nécessite un soubassement de connaissance théorique, c'est l'objectif de cette première partie de notre travail, elle consiste en une lecture bibliographique et recherche documentaires sur les sujets en rapport avec notre thème de recherche.

Nous organisons cette partie en quatre sections :

- Dans la première section nous abordons la relation de l'enfant à son environnement, son développement, ses besoins, sa relation avec l'espace et avec le jeu.
- Dans la deuxième section, nous développerons les différentes caractéristiques architecturales des structures d'accueil de la petite enfance, tels que la dimension, la forme, et l'aménagement...etc.
- Nous aborderons par la suite dans la troisième section, la qualité des structures d'accueil, nous ferons apparaître des données assez générales sur les différentes ambiances architecturales, et leur rôle primordial dans le bien-être de l'enfant.
- Dans la quatrième et dernière section, nous présentons des généralités sur le sujet des structures d'accueil de la petite enfance, commençant par la définition, et l'historique passant par les différentes typologies et formes d'accueil, en plus d'une lecture de la réglementation algérienne en vigueur autour du sujet.

Notre objectif est de montrer l'importance de la qualité architecturale, et de l'ambiance des espaces accueillant l'enfant, pour son confort, qui influence directement le développement de sa personnalité.

1.1. Relation de l'enfant à son environnement

L'environnement pendant la première enfance est constitué de multiples éléments physiques et sociaux qui constituent la base des interactions de l'enfant avec son milieu.

Dans cette section, nous reviendrons dans un premier temps sur la période de la petite enfance, qui est importante et décisive pour la formation des capacités physiques, sensorielles et psychologiques de l'enfant. Nous essayons par la suite, de comprendre la relation de l'enfant à son environnement, ainsi que l'évolution du concept de l'espace chez l'enfant, puis l'importance du jeu pour ce dernier.

1.1.1. Développement de l'enfant : un besoin et un droit

Il est courant de définir l'enfance en fonction de l'âge et du niveau de développement physiologique et psychologique d'un individu, cependant les définitions de l'enfant et l'enfance sont plus complexes. Selon (Brachet, 1868), le mot enfant nous vient du latin «*infan*» qui signifie : «Celui qui ne parle pas». L'enfant est un être en pleine croissance, un adulte en devenir, qui n'a pas les moyens de se protéger seul. La petite enfance est une période qui va de la naissance à l'acquisition de la marche.⁵ Pour les Nations-unies, l'enfant est une personne de moins de 18 ans. Selon L'OCDE⁶, l'expression «*petite enfance*» (Early childhood) désigne dans les publications internationales la période précédant l'âge de l'obligation scolaire, fixée selon les pays à 5 ans (Royaume-uni), 6 ans (Etats-unis, France, Italie, Allemagne) ou 7 ans (Suède, Pays-Bas). Ce qui est désigné par «*petite enfance*» recouvre donc des acceptions variables. (Chartier, et al., 2006)

L'enfance est l'acheminement vers l'état adulte, une force qui progresse, un mouvement en avant, il tend vers l'adulte de tout son être. Selon M. Montessori, «*L'enfant est le constructeur de l'adulte*». Les aptitudes sensorielles (vue, touché, odorat, ouïe, goût) et les facultés motrices et intellectuelles, étroitement associées presque dès la naissance, l'un prenant appui sur l'autre. (Montessori, 2003)

Avant l'âge de 6 ans, les enfants ont du mal à rester longtemps sans bouger, ils ont besoin de grimper, sauter, courir, se cacher, se pencher, ramper, se faufiler, se libérer, s'aventurer...etc. Ils sont habités par toute la gamme des émotions, qui sont : la colère, la frustration, la joie, l'excitation, l'indifférence, etc. Il faut leur donner la chance d'exprimer ce qu'ils ressentent, ils sont encore immatures, et n'ont pas toujours le vocabulaire pour

⁵ (Larousse, En ligne)

⁶ L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, établi en 1961, siège Paris, France, 35 pays membres.

exprimer et gérer leurs émotions, Ils ont tendance à les manifester, soit par le sourire, l'agressivité ou les larmes. (Bourcier, 2010)

(Mathijs, 2006) définit le développement de l'enfant comme, « le processus de croissance et de maturation de l'individu humain depuis la conception jusqu'à l'âge adulte ». C'est le résultat d'une interaction entre lui et son environnement. (Sameroff, et al., 2000), le présente comme le produit d'une interaction dynamique et continue entre l'enfant et l'expérience apportée par sa famille et le contexte social. (Bronfenbrenner, 1979), affirme que le développement, l'apprentissage et la socialisation sont intrinsèquement liés au contexte culturel.

Le bien-être psychosocial est un « développement sain sur le plan affectif, cognitif, social et spirituel. Il comprend l'insertion sociale, la sensation de sécurité économique et physique ainsi que la notion d'identité » (Loughry, 1999). L'un des facteurs favorables au développement optimal des enfants dans l'adversité est le bien-être psychosocial supérieur (Le Blanc, et al., 2005). Avec un bon développement psychologique de l'enfant, affirmation de sa personnalité, sa socialisation, il développe une série d'apprentissages psychomoteur, il bouge, il agit, il cherche à communiquer par le corps, par le langage, il apprend aussi à maîtriser ses réflexes,

L'activité motrice va de pair avec l'activité psychique de l'enfant. C'est pour cela qu'on parle de développement « psychomoteur » : l'activité physique de l'enfant favorise la construction de son intelligence... Et vice-versa, un développement « moteur » normal indique que tout va bien sur le plan psychique.

Le développement psychomoteur de l'enfant se fait donc principalement en fonction de deux facteurs : sa maturation neurologique, l'apprentissage et l'expérience. Mais d'autres facteurs l'influencent aussi : le désir, le plaisir, hérité, la place dans la fratrie, les choix éducatifs et l'accompagnement des parents, l'environnement naturel de l'enfant, sa vie relationnelle... etc. (L'arbre à papillons, 2013)

(Montessori, 2003), dans son livre « l'esprit absorbant de l'enfant », à indiquer deux principales caractéristiques psychiques de l'enfant :

- L'esprit absorbant : processus inconscient où l'enfant absorbe le monde qui l'entoure et l'analyse ensuite.
- Les périodes sensibles : le développement se faisant par bonds, par stades.

Elle a mentionné que tous les enfants présentent les mêmes périodes sensibles, mais pas forcément au même âge, ni avec la même intensité. L'enfant est né avec une multitude de capacités sensorielles élémentaires, qui vont se développer tout au long de son enfance. C'est à l'aide de ses sens (l'odorat, l'ouïe, la vue, le toucher et le goût) que l'enfant découvre le monde et réalise des apprentissages fondamentaux qui lui permettront de se

développer. Dans l'intervalle, la croissance exponentielle de son cerveau, de son système nerveux et de son système perceptif lui permettra d'acquérir une maîtrise plus assurée et plus fine de ses sens. (Duval, 2017)

Plusieurs chercheurs s'accordent à voir le développement de l'enfant scandé par des moments obligés s'appuyant sur des moments antérieurs (les périodes sensibles), parmi eux Piaget et Wallon, qui ont conçu deux théories différentes des stades du développement de l'enfant.

Henri Wallon ⁷ a développé une théorie originale du développement de l'enfant, tentant de rendre compte de ce processus dans toute sa complexité, comme résultant des interactions entre les contraintes neurobiologiques de maturation et d'adaptation d'une part et les conditions sociales de relation d'autre part. La théorie Wallonienne est constructiviste et dialectique : l'enfant se construit dans les différentes composantes de sa personne (motricité, affectivité, connaissance, construction de la personne) dans une succession de stades qui alternent dialectiquement, caractérisant à un moment donné du développement de l'enfant, la prédominance de certaines fonctions ou de certains comportements au stade considéré. Les stades du développement selon (Wallon, 2002) sont :

- **Les stades impulsif et émotionnel (0 - 1 an)**, la motricité et émotion sont les principaux organisateurs de ce stade. L'impulsivité motrice s'ordonne en des réponses de plus en plus nuancées grâce à l'action du milieu, permettant à l'enfant une meilleure adaptation aux situations affectives et émotionnelles. Au début la période de (0 à 3 mois) est caractérisée par le désordre gestuel, puis de (3 à 12 mois) les réponses de l'entourage aident l'enfant à organiser ses émotions qui sont, au départ, indifférenciées. Ces réactions émotionnelles (joie, douleur, chagrin, colère) sont la source du langage, et de la conscience.
- **Le stade sensori-moteur et projectif (1 - 3 ans)**, l'enfant développe une intelligence des situations (pratique) qui va permettre la mise en place d'une intelligence posturale et discursive, à travers la manipulation d'objets et l'exploration de l'espace proche. L'apparition du langage, la connaissance des mouvements extérieurs aident au développement d'une intelligence représentative.
- **Le stade du personnalisme (3 - 6 ans)**, l'enfant arrive à s'individualiser de sa famille en s'appuyant sur l'opposition, qui est essentielle à la construction de l'autonomie et de la

⁷ Henri Wallon (1879-1962) était à la fois philosophe, psychologue, neuropsychiatre, pédagogue et homme politique français. Docteur ès lettres avec une thèse sur l'enfant turbulent (1925), il crée le laboratoire de psychobiologie de l'enfant. Directeur de l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris, il crée en 1948 la revue "Enfance".

différenciation soi – autrui, et marque également à la recherche d'attention exclusive. La séduction témoigne de la modification du comportement sous le regard de l'autre

- **Le stade catégoriel (6 - 11 ans)**, Primat des activités intellectuelles. L'enfant devient capable d'attention, d'effort, de mémoire volontaire et de représentation abstraite des choses.
- **Le stade de l'adolescence (11 - 16 ans)**, est un stade de remaniement et d'achèvement de la construction de la personnalité, il voit le renouveau des investissements intellectuel et le réajustement du schéma corporel (la puberté).

Quant à Jean Piaget,⁸ il décrit le développement de l'enfant sous la forme de stades successifs dont l'ordre d'apparition est constant partant du stade sensori-moteur au stade des opérations concrètes. Chaque stade est une structure qui englobe à titre de sous-structure le stade précédent. La théorie Piagétienne est constructiviste : il s'agit de montrer comment l'intelligence est le produit d'une construction au travers des interactions que le sujet a avec des objets. Les stades du développement selon (Piaget, 1987) sont :

- **Le stade sensori-moteur (0 - 2 ans)**, l'enfant utilise ses organes de sens et sa motricité pour découvrir les propriétés du monde qui l'entoure (suction d'objets, essais de préhension, empilage, etc.). Les premières représentations mentales s'ébauchent.
- **Le stade préopératoire (2 - 7 ans)**, l'essor de la fonction symbiotique, l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale. La socialisation, les sentiments moraux, les intérêts et les valeurs se mettent en place.
- **Le stade des opérations concrètes (7 - 12 ans)**, les opérations mentales (classer, sérier, combiner, etc.) se mettent en place, mais seulement en présence des objets. La pensée demeure encore très liée aux objets concrets. L'enfant devient capable de coopération, la camaraderie, le sentiment de justice morale et l'autonomie se développent, les jeux se déroulent en s'appuyant sur des règles valables pour tous.
- **Le stade des opérations formelles (12 - 16 ans)**, les notions de nombres, de volumes de poids, les structures logiques (classification et sériation) sont acquies. La pensée formelle, qui se construit à ce stade permet l'établissement de relations entre la réalité et la possibilité. Dernier stade de la pensée, c'est pour Piaget le moment où l'intelligence acquiert sa pleine maturité.

⁸ Jean William Fritz Piaget, (1896-1980) est un biologiste, psychologue, logicien et épistémologue suisse, professeur à la Sorbonne, auteur de plusieurs livres sur la psychologie de l'enfant.

Le bien-être de l'enfant signifie, le respect de son équilibre physiologique, à travers la satisfaction de ses différents besoins, se nourrir, dormir, se reposer, bouger, jouer...etc., tout simplement se sentir à l'aise. (Bresson, et al., 1980)

Avant le XX^{ème} siècle, les droits de l'enfant n'existaient pas, seuls ses devoirs vis-à-vis de ses parents, de ses enseignants, (obéissance, respect) sont définis dans le code Napoléon, inspiré du droit romain. L'enfant à tout âge, doit honneur et respect à ses parents, il reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité, en retour les parents doivent lui garantir protection et éducation. La prise de conscience des droits de l'enfant s'est faite au lendemain de la première guerre mondiale, avec l'adoption de la déclaration de Genève, en 1924.

Le premier texte historique affirmant l'existence de droits spécifiques aux enfants, mais surtout la responsabilité des adultes à leur égard, a été adopté par la Société des Nations (SDN), le 26 septembre 1924.

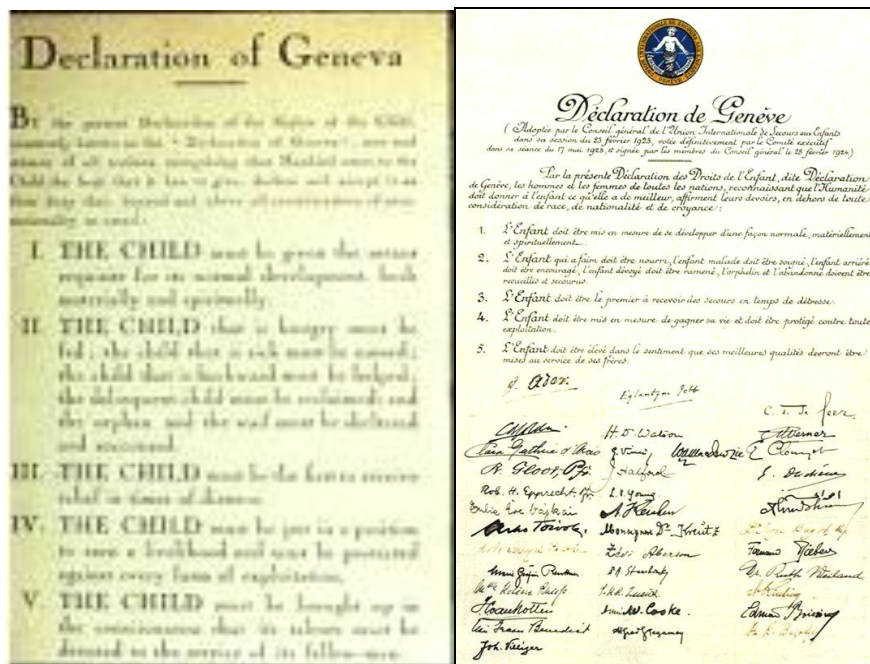


Figure 2. Déclaration de Genève 1924 – (Source - <https://www.humanium.org/fr/declaration-de-geneve-1924/>)

La déclaration de Genève de 1924 affirme que :

« L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur ».

« La Déclaration attire l'attention sur les devoirs de l'adulte par rapport à l'enfant plutôt que sur les droits de l'enfant ». (Humanium, 1924)

En cinq articles, sont reconnus les besoins fondamentaux de l'enfant (bien-être, droit au développement, à l'assistance, au secours, et à la protection), mais sans aucune valeur juridique contraignante pour les États. Le texte a été approuvé à nouveau en 1934, par l'assemblée générale de la société des nations. En 1989, les Nations-unies adoptent la convention des droits de l'enfant, juridiquement contraignante, qui est l'instrument

international relatif aux droits de l'homme le plus ratifié au monde. Elle définit de manière plus précise le terme « enfant » : « [...] *Tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable* ».

L'idée transmise, à travers l'ensemble des textes de protection de l'enfance, est que l'enfant est un être humain avec des droits et une dignité. (Annexe 4 : Normes de référence des droits de l'enfant).

1.1.2. Rapport de l'enfant à l'espace

Après sa maison, la structure d'accueil est le premier environnement architectural, dans lequel l'enfant passera presque tout son temps. Le concept d'environnement renvoie d'abord au milieu physique qui entoure le comportement et les activités humaines, aujourd'hui il est reconnu comme un des grands facteurs qui influent sur la santé de chacun. (Moser, 2003)⁹, définit l'environnement comme étant, le monde extérieur à l'individu, le cadre de vie qu'il perçoit, ressent, se représente, où il se projette dans l'avenir.

Plusieurs recherches expérimentales ont été menées en Europe, sur l'aspect physique des composants de l'environnement, l'étude environnementale à l'échelle architecturale a vu le jour en 1958, par (Ittelson et Proshansky, New-York), avec l'étude d'influence de l'architecture hospitalière sur le comportement des malades mentaux, et (Sivadon, France), qui a étudié le rôle thérapeutique de l'environnement physique sur la maladie mentale...etc.

Depuis les années 70, avec la publication de nombreux articles et ouvrages, cette discipline acquiert un statut scientifique et un droit de cité. (Chabane, 2006). Selon (Leboyer. C, 1980)¹⁰, à travers leurs recherches, (Lewin, 1936) et (Merleau-Ponty, 1976), ont mis en évidence la dimension psychologique de l'environnement.

La psychologie de l'environnement, s'intéresse à l'interrelation entre l'homme et son environnement. (Moch, et al., 1997), expliquent que cette science a pour objet d'étude, les interrelations réciproques entre l'homme et son environnement physique, en prenant en compte les dimensions sociales et culturelles. Elle vise l'analyse de la perception et l'évaluation de l'homme envers son environnement, et l'effet de ce dernier sur ses comportements et attitudes. Plusieurs chercheurs algériens, se sont intéressés à la psychologie environnementale, sous différents contextes, dans le cadre de leurs masters ou Doctorats, citons : (Boussoulim, 2002) ; (Daoudi, 2013) ; (Chabane, 2006) ; (Mestoul,

⁹ Cité par (Chabane, 2006)

¹⁰ Cité par (Kadri, 2012)

2010) ; (Cheradi, 2012) ; (Arhab, 2015) ; (Safia, 2014). (Kadri, 2012), a abordé la psychologie environnementale, sous un autre contexte, par le biais d'une enquête par questionnaire, et l'observation sur site, elle a mené une recherche exploratoire visant la connaissance des représentations mentales que les usagers développent à l'égard du végétal urbain en considérant particulièrement les représentations de ses effets microclimatiques.

La recherche en psychologie environnementale couvre trois domaines principaux : « Environnements urbains », les représentations et comportements environnementaux » et la qualité des ambiances » (Moch, et al., 1997). Dans cette recherche, c'est la qualité des ambiances qui nous intéresse, selon (Moch, et al., 1997), les recherches menées dans ce domaine, portent sur les comportements et conduites sociaux des sujets exposés à diverses conditions (nuisances urbaines, environnements contraignants) ou à des contextes environnementaux spécifiques (espace de travail, l'espace universitaire).

Selon (Uexkull. J, 1956) cité par (Kellou, 2013) : L'espace se définit comme un monde autour de nous et un entourage de nos conduites. Le problème qui nous occupe, est celui de l'apprentissage de l'espace par l'enfant, qui est indispensable à la pleine maîtrise du monde extérieur tout comme l'apprentissage du langage, qui a fait l'objet de très nombreuses études en ce qui concerne la maîtrise sensorielle et intellectuelle de l'espace immédiat.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, Jean Piaget a été le grand spécialiste dans ce domaine, c'est le premier qui a mené des recherches et expériences pour montrer que la relation du tout petit à son environnement est avant tout psychomotrice et liée au développement de la pensée (Mesmine, et al., 1973). Dans son ouvrage, la représentation de l'espace chez l'enfant, estime que la perception de l'espace chez l'enfant est construite par le contact direct, en suivant un ordre géométrique, en passant de l'espace projectif à l'espace euclidien. (Piaget, 1926)

Selon (Paillard, 1971), l'appropriation de l'espace relève d'un double système moteur ; le premier s'exprime dans les activités de positionnement et de transport du corps ; le second concerne les activités de saisie, de manipulation, de transformation des objets ; ces activités opèrent sur l'espace de l'objet lui-même et conduisent à l'extraction des invariances perceptives, support de l'identification et de la reconnaissance des objets et des formes spatiales.

(De Lievre, et al., 2000), dans son ouvrage, « la psychomotricité au service de l'enfant » donne une approche des notions de psychomotricité, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, toute notion devrait être abordée par l'enfant selon trois niveaux successifs, le niveau vécu (corporellement), le niveau manipulé, le niveau représenté.

L'apprentissage de l'espace est une tâche extrêmement compliquée. L'enfant doit apprendre à se distinguer du monde qui l'entoure et à appréhender celui-ci, à la fois analytiquement, en identifiant les objets qui le composent, et synthétiquement. La

construction de compétences liées au repérage dans l'espace se fait en lien avec le développement des aptitudes sensorielles (vues, touchée, odorat, ouïe, goût) et des facultés motrices et intellectuelles, étroitement associés presque dès la naissance, l'un prenant appui sur l'autre.

(Piaget, 1926), a consacré un ouvrage fondamental aux progrès de la représentation de l'espace chez l'enfant, il fait bien apparaître que la construction progressive des rapports spatiaux se poursuit sur deux plans à la fois distincts et étroitement liés : le plan perceptif ou sensori-moteur et le plan représentatif ou intellectuel. Il faut bien distinguer perception et représentation. La perception est antérieure à la représentation, elle se développe jusqu'à 18 mois, l'accès à la représentation imagée se fait dans la phase 18-24 mois.

Les enfants semblent malgré leur jeune âge capable de donner leurs opinions sur les locaux qui les abritent. « L'espace est aménagé pour permettre les actions et les interactions entre les enfants. Il gagne aussi à être conçu comme un espace de communication qui valorise les faits et événements de la vie quotidienne. Il peut en ce sens être un reflet du projet d'accueil et de son évolution. » (Parmentier, 2009)

Selon (Boscaïni, 2002), les espaces pour enfants sont organisés en quatre catégories qui sont, l'espace affectif, l'espace sensorimoteur, l'espace d'expression et de jeu symbolique et l'espace de réalité.

| | |
|---|---|
| Espaces affectifs | Espaces cocons avec du matériel mou, textures douces, ils permettent aux enfants de vivre leur vie affective et fantasmatique dans une relation authentique avec l'adulte. |
| Espaces sensorimoteurs | Grâce à un matériel mobile et modulable, ils procurent une expérience permettant de tisser les liens entre les sensations et états émotionnels, où se fondent les notions topologiques de base (haut/bas, gauche/ droite, devant/derrière). |
| Espaces d'expression et de jeu symbolique | Espaces d'expression et de jeu symbolique : avec un matériel neutre pour favoriser l'expression des pulsions, laisse la place à la liberté créatrice pour fonder la confiance en soi. En passant par les jeux de « faire semblant » où les enfants vivent des rôles et des émotions, apprennent à les contrôler tout en définissant et en construisant leur identité. |
| Espace de réalité | Grâce à des jeux de contrôle corporel et mental qui permettront une prise de distance envers la dimension affective pour mieux s'adapter à la réalité |

Figure 3. Organisation Des Espaces Selon (Boscaïni, 2002)

L'analyse de l'espace peut conduire à le définir comme un monde composé d'éléments (êtres humains, animaux, éléments de la nature, objets), chacun d'entre eux pouvant être identifié par un ensemble de caractéristiques. Ces éléments sont situés les uns par rapport aux autres et séparés par des limites voire des vides définissant ainsi des relations spatiales. La notion d'espace s'acquiert à partir de diverses perceptions qui nous font appréhender le monde extérieur à notre propre corps (Informations visuelles, tactiles, auditives, proprioceptives...). Y. Le Roch définit l'espace comme un milieu à construire en tant qu'objet, un objet est ce qui n'est pas soi, ce qui est séparé de soi. (Mesmine, et al., 1973)

Jean Piaget explique que se repérer dans l'espace, est le fait de « percevoir les relations des choses entre elles, comprendre son propre déplacement par rapport aux choses. ». L'espace est un cadre dans lequel la connaissance va s'organiser, se développer, se complexifier.

L'espace perçu

La perception des objets commence tôt chez le nouveau-né et se développe dans les premiers mois en même temps que l'activité motrice, visuelle, l'accommodation..., et donnera lieu à un accroissement des contacts synaptiques (contact avec l'objet). Cette perception implique aussi la localisation auditive d'objet (une appréhension de sa direction et de la distance). Des travaux montrent qu'il existe dès la naissance et jusque vers 2 à 3 mois une orientation du regard du bébé dans la direction d'un son. L'espace perçu est donc la résultante d'une interaction entre l'organisme et le milieu. Les activités motrices dans ce milieu permettent à l'enfant de percevoir dans l'espace son corps et les objets de son environnement, il commence alors à construire et utiliser des rapports perceptifs élémentaires. Il apparaît donc dans le développement précoce des notions spatiales que celles-ci sont liées de près à la motricité et à la perception, qui sont elles-mêmes dépendantes de la maturité du système nerveux central (progression qui s'inscrit dans la succession des stades sensori-moteurs, intuitifs, concrets et formels). (Piaget, 1926)

L'espace représenté

Il permet soit d'évoquer les objets en leur absence par des images intériorisées, soit de doubler la perception des objets afin de compléter la connaissance des objets ou de les identifier. Cet espace représenté qui est loin d'être une simple copie du réel, se construit lentement grâce aux acquis sur le plan perceptif avant l'accès à la fonction symbolique et avant de la transposer sur le plan représentatif. L'enfant va devoir, pour construire cet espace, être capable de se décentrer par rapport à la transformation de l'objet, mais aussi par rapport au point de vue propre et d'autrui. (Gaudiau, 2003)

1.1.2.1. L'enfant et la structuration de l'espace

Pour J. M. Tasset¹¹, « *la structuration spatiale est l'orientation, la structuration du monde extérieur se rapportant d'abord au moi référentiel, puis à d'autres objets ou personnes en statique ou en mouvement* ». (De Lievre, et al., 2000), définit la structuration de l'espace comme :

- La capacité du sujet de se situer, de s'orienter, de se déplacer dans son environnement ;
- La capacité de situer, d'orienter, d'organiser, de déplacer ou de concevoir les choses du monde proche ou lointain ;
- La possibilité du sujet de construire un monde réel ou imaginaire ;
- Le rapport à soi, aux autres et aux objets.

L'évolution de la structuration de l'espace s'accomplit en quatre temps appelés : espace subi, espace vécu, espace perçu et espace conçu, relatifs aux stades de l'évolution de l'appréhension spatiale chez l'enfant, conçu par Jean Piaget :

Espace subi (de 0 A 3 mois)

C'est la période où l'enfant subit ses déplacements et ceux que son entourage lui impose, avant 3 mois la perception de l'espace est très limitée, l'espace est visuel, il voit les êtres et les objets qui s'éloignent ou se rapprochent de lui. Certains lieux lui sont familiers, mais pas de lien entre eux.

Espace vécu (de 0 A 2 ans)

Stade sensori-moteur, marqué par l'importance d'agir, l'enfant va évoluer de l'espace sensoriel à un espace où il se déplace, dans lequel il manipule (espace subjectif et perceptif), c'est donc lui qui construit sa connaissance en même temps que son intelligence et sa personnalité. Il va être capable d'utiliser correctement son espace familier, il appréhende l'espace par son corps et y prend ses repères. L'espace vécu est l'espace de l'action et du mouvement. C'est un espace multiple qui avec la coordination de la vision et de la préhension, va peu à peu assembler en un seul système les différents espaces et élargir le champ de perception de l'enfant en déplaçant les objets dans son champ visuel.

¹¹ Cité par (De Lievre, et al., 2000)

Espace perçu (de 2 À 11 ans)

Stade préopérateur du développement intellectuel, il correspond à l'espace topologique. Jusqu'à 7 ans, l'enfant établit des rapports d'ordre topologique, il percevra les notions de voisinage (près, loin...), de séparation (tri de formes différentes), d'ordre (aligner des objets), d'entourage ou d'enveloppement (dedans, dessous...). L'enfant va comparer ses diverses expériences spatiales et trouvera du plaisir à expérimenter diverses sensations spatiales, il vit l'espace de façon égocentrique et va comprendre ces notions à partir de son propre vécu. L'enfant est capable de se construire une image mentale de l'espace, et de représenter l'objet tel qu'il le voit et donc, d'anticiper la modification des formes, il coordonne les différents points de vue de l'objet dans le plan spatial.

Espace Conçu (de 4 A 12 Ans)

Période préopérateur et le stade opérateur :

- Jusqu'à 7 ans : l'enfant va mémoriser et verbaliser des situations et des orientations spatiales (vers 6 ans, il connaît les termes gauche-droite), il est capable d'organiser son espace en fonction de ses besoins, mais ceci se limite toujours à l'espace topologique.
- Après 7 ans : espace représentatif, il cessera de considérer l'espace en fonction de sa situation propre, c'est le stade des rapports projectifs, de l'acquisition de la notion de la conservation des distances, des quantités et des formes, ... C'est le stade des rapports euclidiens et métriques.

Cet espace correspond à l'espace abstrait. Il obéit à des règles qui ne font plus appel ni au mouvement ni à l'observation vus dans les stades précédents, mais à la représentation, l'enfant est capable de représenter l'espace par un schéma.

1.1.2.2. L'enfant, et le jeu

Depuis l'antiquité et durant la renaissance, des philosophes avaient souligné l'importance du jeu. Cependant, dans les pays européens en voie d'industrialisation, le jeu fut considéré comme chose inutile, voire nuisible et il a fallu les premiers travaux de (Claparède, 1916), pour réhabiliter les activités ludiques aux yeux des pédagogues les plus avancés.

À travers des activités ludiques, l'enfant développe son langage, sa propre manière de penser, son imagination et sa capacité de percevoir l'avenir, il devient capable de mettre en œuvre les moyens appropriés pour atteindre ses objectifs, avant de se consacrer à des tâches plus responsables, qui constitueront le travail scolaire puis professionnel.

Notion subjective, qui varie d'une époque à une autre, d'une culture à une autre, difficile à cerner. Plusieurs chercheurs dans différentes disciplines ont tenté de saisir la spécificité du jeu. L'un des plus importants, est le français (Caillois, 1967), son ouvrage « les jeux et les hommes », à travers le travail du Hollandais (Huizinga, 1988), il a pu définir le jeu comme

une activité qui prend différentes formes telles, le jeu libre, activité improductive, réglée, fictive....etc. ¹²

Deux courants de la psychologie du jeu émergent :

- La psychogénétique : fondée par (Piaget, 1945), pour lequel, le jeu est à la fois l'expression et la condition du développement de l'enfant, un véritable révélateur de son évolution mentale.
- Les psychologues de l'enfance, qui se sont servi du jeu comme d'un instrument pour mesurer les processus de maturation et le développement mental et affectif.

« Le métier de l'enfant, c'est le jeu » (Kergomard, 2016). C'est la forme essentielle de l'activité de l'enfant. Il conditionne un développement harmonieux du corps, de l'intelligence et de l'affectivité. L'enfant qui ne joue pas est un enfant malade, l'enfant empêché de jouer devient malade, de corps et d'esprit. (Barbot, 2015)



Figure 4. Les enfants jouant ensemble à Comptines¹³

L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue, c'est par le jeu que l'enfant passe du statut d'être biologique complètement dépendant de son environnement immédiat, surtout de sa mère, au statut d'être humain capable d'agir sur cet environnement et de le penser, c'est-à-dire d'accéder à la culture. Le jeu permet à l'enfant de prendre conscience du réel, de s'impliquer dans l'action, d'élaborer son jugement, son raisonnement et d'assimiler les rôles et les statuts sociaux par une identification aux adultes. (Atfale, 1992)¹⁴.

¹² « Le jeu est une action ou une activité volontaire, accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie, mais complètement impérieuse et pourvue d'une fin en soi, accompagnée d'un sentiment de tension et de joie et d'une conscience d'être autrement que dans la vie courante » dans J. Huizinga, Homo ludens; traduit du néerlandais, Paris, Gallimard, 1951, pages 34 et 35.

¹³ Comptines est une structure multi-accueil de 20 places, accueillant des enfants de 2 mois à 4 ans, située à Valenciennes, France. Source : <https://www.valenciennes.fr/valenciennes-vous/petite-enfance/structures-daccueil.html>

¹⁴ Actes du premier colloque Magrébin sur : L'éducation préscolaire, théories et pratiques, Université Mohamed V, 1992.

Il existe de nombreuses formes de jeu chez les enfants, comme le jeu exploratoire, le jeu avec objets, le jeu de construction, le jeu physique (jeu sensorimoteur, jeu de bataille), le jeu symbolique (faire semblant avec des amis, aussi appelé jeu fantaisiste) ...etc. Ces formes évoluent tout au long de la petite enfance, et les épisodes spontanés de jeu en combinent souvent plusieurs. La progression développementale observée dans les divers types de jeu reflète celle d'autres domaines ; ainsi, le langage et le jeu symbolique surviennent environ au même âge chez les enfants du monde entier. (Bergen, 1978)



Figure 5. Educatrice jouant avec les enfants dans une crèche collective¹⁵

Jane Hewes,¹⁶ a décrit et classé chacune de ces formes en fonction de la plage d'âge de son incidence principale, dans le tableau suivant :

¹⁵ Farandole (2 à 15 mois), Ribambelle (15 mois à 2 ans) et Serpents (2 à 4 ans) sont les trois unités de la crèche collective, située à Valenciennes, France. Source : <https://www.valenciennes.fr/valenciennes-vous/petite-enfance/structures-daccueil.html>

¹⁶ Professeure, présidente du programme d'éducation des jeunes enfants, Grant MacEwan College Edmonton, Alberta, Canada

| Forme de jeu | Plage d'âge | Description |
|---|----------------------------------|---|
| Jeu exploratoire Jeu avec objets Jeu sensoriel | De la naissance à 36 mois | Les très jeunes enfants découvrent des objets et des milieux : ils touchent, sucent, lancent, frappent et serrent. Le jeu sensoriel se manifeste dans les premières tentatives de l'enfant de se nourrir seul. En vieillissant, ses expériences de jeu sensorielles sont intensifiées par des matières comme la pâte à modeler, la glaise et la gouache. |
| Jeu dramatique (faire semblant seul) | De 3 à 8 ans | Pendant leurs premières années, bien des jeunes enfants passent beaucoup de temps à faire semblant par eux-mêmes. Ils s'inventent des scénarios où ils incarnent plusieurs rôles à la fois, habituellement en utilisant des jouets ou d'autres accessoires (poupées, voitures miniatures, figurines, etc.). En vieillissant, les enfants inventent seuls des univers entiers, souvent à l'aide de vastes collections de petits objets ou de figurines. |
| Jeu de construction | De 3 à 8 ans | Les enfants commencent à construire à l'aide de produits commerciaux (Lego, cubes), avec des matériaux qu'ils trouvent et recyclent (boîtes de carton, tubes de plastique) ou à partir de toute une gamme de produits modelables (pâte à modeler) et, en vieillissant, peuvent passer de longues heures à monter des maquettes commerciales complexes. Ils s'adonnent à ces jeux seuls ou en groupe, en y intégrant souvent un jeu dramatique ou sociodramatique. |
| Jeu physique | De 3 à 8 ans | Le jeu sensorimoteur commence lorsqu'un bébé se rend compte qu'il peut faire bouger des objets. Avant l'entrée à l'école, le jeu physique consiste souvent en un jeu de bataille, une forme unique de jeu social surtout populaire chez les garçons. Il correspond à une série de comportements adoptés par les enfants lorsqu'ils se bagarrent pour s'amuser, et que les adultes considèrent par erreur comme une forme d'agression. Les enfants les plus âgés s'adonnent à des activités physiques vigoureuses et sondent leurs propres limites en courant, en grim pant et en sautant, seuls ou en groupe. Ce type de divertissement devient souvent spontanément un jeu avec des règles inventées. |
| Jeu sociodramatique | De 3 à 6 ans | Il s'agit du faire semblant avec des pairs : les enfants incarnent un rôle social et s'inventent des scénarios de plus en plus complexes, qu'ils exécutent avec un petit groupe d'amis. |
| Jeu régi par des règles | De 5 ans et plus | Les enfants commencent à s'adonner en groupe à des jeux officiels qui ont des règles préétablies et fixes (cartes, jeux de table, soccer, hockey, etc.). |
| Jeu à règles inventées | De 5 à 8 ans | Les enfants inventent leurs propres jeux ou modifient les règles de jeux traditionnels au sein de leur propre groupe (jeu du chat, cache-cache, ballon chasseur, marelle, etc.). |

Tableau 1 Formes de jeu selon Jane Hewes – Source : (Hewes, 2006)

1.2. Structure d'accueil de la petite enfance : exigences architecturales

La structure d'accueil représente le départ de l'expérience scolaire de l'enfant, c'est là où il se retrouve pour la première fois en collectivité, loin de ses parents. De ce fait, la structure d'accueil se doit de garantir un développement socio-éducatif équilibré à l'enfant, l'aménagement de ses différents espaces, y joue un rôle très important, dans la mesure où il simplifie et favorise la socialisation et l'acquisition des bases éducatives et pédagogiques. Il n'est pas seulement question de consacrer une surface ou un volume par personne, mais de respecter le développement des enfants, de leur équilibre biologique et psychosociologique, et bien sûr leurs différences.

La structure d'accueil est aussi un lieu de travail de l'adulte, de nombreuses études ont démontré que le bien-être et le rendement du travailleur, dépendent à la fois des éléments psychosociaux, de l'aménagement physique, des qualités architecturales et des tresseurs ambiants. (Barlet, et al., 2005).

« L'espace n'est plus créé pour les seuls besoins de l'enfant (lieu de jeu et d'évolution), il n'est plus créé pour les seuls besoins de l'adulte (lieu de travail et de garde), mais il est créé autant pour l'adulte que pour l'enfant aussi bien dans leurs relations communes que dans la relation des uns et des autres à leur environnement, social et humain et construit, relation qui se concrétise peu à peu dans un rapport réfléchi entre espace et fonctionnement. » (Heintz, 1998)

Selon (Deoux, 2010), les structures sont des lieux de vie où les préoccupations d'hygiène, de fonctionnement et de sécurité sont très importantes. Si le bâtiment présente des défaillances, la pédagogie et la médecine ne peuvent les compenser, d'où la responsabilité des professionnels (concepteurs, réalisateurs...etc.). Le lieu doit s'adapter à l'enfant et non pas l'inverse. Définir clairement les besoins des futurs usagers (enfants et adultes), permet à l'architecte d'atteindre facilement les objectifs du maître d'ouvrage et les attentes des usagers.

La conception doit s'appuyer sur une approche pluridisciplinaire qui doit en plus d'assurer une bonne maîtrise technique et économique du projet, s'appuyer sur la contribution des professionnels en sciences humaines et de santé (médecins, psychologues, pédagogues, sociologues...). En prenant le temps nécessaire pour réaliser un projet répondant au mieux aux objectifs. *« Le projet d'espace doit donner forme, favoriser, voire induire, le projet de vie ».* *« Derrière elle (l'architecture), se cache toujours, de façon plus ou moins consciente, toute la traduction d'une manière de vivre »* (Association NAVIR, 1994)

« *Projet d'espace et projet de vie doivent correspondre, et, pour cela, l'architecture, l'espace et l'aménagement de ces lieux ne pourront pas être conçus de l'extérieur par des personnes plus ou moins spécialistes, mais devra être conçu de l'intérieur avec et par le personnel (..), permettant ainsi à chaque lieu d'être unique, projet pédagogique et projet d'espace étant ainsi conçus et réalisés ensemble au cas par cas.* » (Heintz, 1998). Il est important pour l'architecte d'avoir vécu l'atmosphère d'une structure d'accueil, et de pouvoir vivre lui-même le déroulement de la journée ; en accompagnant les enfants d'un et les professionnels de la petite enfance, pour bien cerner leurs besoins, comportement et habitudes.

1.2.1. Organisation

L'organisation des groupes d'enfants par tranche d'âge, homogène ou mélangé influence la conception de l'aménagement de l'espace, on distingue deux types d'organisations :

1) Organisation horizontale

Lorsque les enfants sont rassemblés par groupe d'âge homogène, ce type d'organisation permet de se concentrer sur ce qui est en développement pour une tranche d'âge déterminée, mais il faudra veiller à organiser des échanges et à préparer les enfants aux transitions entre sections.

2) Organisation verticale

Lorsque les enfants sont rassemblés indépendamment de leurs âges respectifs, ce type d'organisation favorise des contacts de nature différente, mais implique de tenir compte des capacités et besoins propres à chacun dans l'aménagement. Le choix d'une structure verticale peut être une option prise délibérément, mais est souvent contrainte, par la capacité d'accueil et les locaux disponibles. (Parmentier, 2009)

Quelle que soit l'organisation choisie, il s'agit de répondre aux « besoins » de tous les enfants et du groupe, un nombre limité d'enfants (15 max) par groupe, favorise confort et sécurité tant pour les enfants que pour les professionnels.

1.2.2. Caractéristiques formelles

1.2.2.1. Situation et implantation et accessibilité

Généralement, les structures d'accueil de la petite enfance sont situées à proximité des domiciles ou des lieux de travail des parents (près des zones résidentielles) et proximité des voies de communication des itinéraires réalisés par le transport public. Il est préférable que la distance entre la maison et la structure varie entre 500 et 1000 mètres, soit environ 30 minutes de marche à pied pour un enfant de 3 ans.

Un terrain est adéquat pour une structure d'accueil s'il répond aux critères suivants :

- Calme, loin de toute source de nuisance (bruit), de pollution (poussière), des voies à grande circulation, des zones d'activité...etc.
- Plat ou à faible pente, doté d'espaces verts. Situé dans une zone bien éclairée, ventilée, protégée des vents forts, et loin des zones humides et inondables.
- Bien orienté, la distance des bâtiments adjacents doit être supérieure ou égale à deux fois la hauteur du bâtiment pour permettre à la structure d'avoir un éclairage naturel suffisant.
- Facile d'accès aux services de secours.

Lors de la conception, l'architecte doit tenir compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la structure d'accueil, en veillant à créer au moins une voie d'accès de 1m20 minimum à proximité de l'entrée principale et une rampe d'accès suivant les normes en vigueur, maintenir la hauteur du seuil d'entrée à moins de 2 cm, adapter la largeur des couloirs (1m50 min), les paliers et les portes (95 cm au minimum) selon leurs besoins. (CWATUP, 2015)¹⁷

1.2.2.2. Dimensions et volume

La taille du terrain et la taille du bâtiment d'une structure d'accueil dépendent principalement du nombre d'enfants qu'elle peut abriter, la structure d'accueil doit fonctionner comme une extension de la maison ; dans ce sens, les jardins les plus petits sont les mieux adaptés.

Habituellement, les crèches sont des bâtiments d'un seul niveau, cependant en milieu urbain dense, il est difficile d'acquérir de grandes parcelles de terrain pour ce type de structure, d'où l'obligation d'avoir au moins deux niveaux. Dans ce cas, il est préférable dans la mesure du possible, de placer les espaces pour enfants au rez-de-chaussée, et de réserver l'étage aux adultes (personnels et services).

La dimension de la pièce joue un rôle essentiel, détermine le type d'activité et le nombre d'enfants qui peuvent être ensemble : plus l'espace est important, plus il autorise la coexistence de différentes activités de l'accueil d'un grand groupe. Le projet peut être un volume à part ; comme il peut faire partie d'une autre construction telle une école ou être une extension d'un autre bâtiment. Ce type de bâtiment prend en général une forme et une structure simple sur un niveau, l'espace doit être conçu et aménagé de façon à sécuriser l'enfant et à lui offrir un cadre de vie où il peut s'approprier des repères stables et exercer ses potentialités.

¹⁷ Code Wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine

1.2.2.3. Distribution spatiale

La structure d'accueil est composée de plusieurs espaces favorisant diverses activités, ressemblant à une petite ville à l'échelle de l'enfant où il peut évoluer tout en s'amusant. « *L'espace n'est plus créé pour les seuls besoins de l'enfant (lieu de jeu et d'évolution), il n'est plus créé pour les seuls besoins de l'adulte (lieu de travail et de garde), mais il est créé autant pour l'adulte que pour l'enfant aussi bien dans leurs relations communes que dans la relation des uns et des autres à leur environnement, social et humain et construit une relation qui se concrétise peu à peu dans un rapport réfléchi entre espace et fonctionnement.* » (Heintz, 1998)

Selon (Kotnik, 2011), la structure d'accueil est composée principalement de deux types d'espace :

Les espaces extérieurs

Terrain extérieur, parfois appelé cour, jardin ou aire de jeux, il s'agit d'un espace de transition entre l'espace public et l'intérieur de la structure d'accueil. C'est un espace accessible, protégé, aménagé et animé, dont l'enfant a plus besoin que les espaces intérieurs. (Dudek, 2006).

Il est indispensable pour la structure d'accueil de la petite enfance de disposer d'un espace extérieur même modeste, selon le pays la surface minimale exigée varie entre 5 à 10 m² par enfant accueilli.

L'aménagement de ces espaces doit être pensé pour garantir une variété d'usages, on doit consacrer aux aires de jeux les zones les mieux protégées de la circulation, les mieux ensoleillées, les plus attractives et flexibles, afin d'offrir à l'enfant la plus grande variété d'expériences dans les différents espaces (de jeu, de rencontre, de repos...etc), pour un développement maximum des activités créatrices de l'enfant (manuelles, sensorielle, physique ou sociale).

L'espace extérieur d'une structure d'accueil de la petite enfance, est composé en plus des surfaces naturelles de :

- une zone de stationnement, un parking pour le personnel, et des points de stationnement rapide pour permettre aux parents de prendre le temps de s'arrêter et d'aménager une séparation progressive avec l'enfant. Cette zone doit être protégée et séparée des zones piétonnes.
- Un accès à la zone de service, située à proximité celle-ci, séparée de l'entrée principale et des zones d'activité des enfants.
- Une aire de jeu, qui offre des situations de jeux variés, spécialement aménagée et équipée pour être utilisée collectivement par des enfants à des fins de jeux.



Figure 6. L'aire de jeux – (Source - <https://www.mfgs.fr/creche/creche-pas-de-loup>)



Figure 7. Le jardin – (Source - <https://www.bbpitchoun.com/nos-lieux-d-accueil/creche-lazer>)

L'espace extérieur doit être de préférence en continuité avec l'espace d'activités intérieurs, clôturé et avec un accès sécurisé, pour empêcher la pénétration des personnes étrangères à la structure d'accueil. Il est nécessaire de prévoir un local de rangement pour le matériel, un point d'eau et une protection contre le soleil.

Les espaces intérieurs

L'architecture de l'établissement n'est pas sans importance, mais bien plus importants encore sont la distribution intérieure, l'organisation de la vie et des sections, et le matériel utilisé. La crèche est un milieu en continuité avec la vie familiale, le bâtiment influence la santé des enfants autant par son usage que par sa conception.

L'espace doit être conçu et aménagé de façon à sécuriser l'enfant et à lui offrir un cadre de vie où il peut s'approprier des repères stables et exercer ses potentialités. Un fonctionnement non contrôlé et optimisé, l'entretien mal assuré et les réparations non effectuées, présentent des conséquences sur la santé des occupants les plus sensibles. L'aménageur devrait veiller à répondre aux besoins de repères, de calme, d'échange, de jeux, d'expérimentation sensorielle et motrice des enfants.

L'aménagement de sous-espaces permet de différencier, voire d'isoler, certaines activités en limitant le nombre d'enfants. Au moment de la conception, on doit prendre en considération plusieurs paramètres. L'organisation spatio-temporelle (fonctionnement) des activités, la géométrie des locaux, les volumes, les surfaces, le nombre d'enfants, les activités, le programme... etc. « *Les aménagements de temps et d'espace doivent être conçus pour conduire les différents enfants à révéler et structurer leurs potentialités et capacités cachées,* » (Montagner , et al., 2000)

Selon (Legendre, 1983), la configuration générale d'un espace, est susceptible d'influer, d'une part sur l'importance et la nature des échanges entre enfants, d'autre part sur l'attitude des enfants à l'égard des adultes. Il définit l'espace de la petite enfance, comme un environnement écologique dans lequel se jouent des interactions complexes entre trois composantes : les enfants (la taille du groupe et l'âge des enfants), les adultes (nombre et

positionnement), les ressources matérielles (et leur disposition). La recherche de l'équilibre entre ces trois éléments est primordiale, car un simple changement d'une des composantes entraîne forcément la modification des deux autres.¹⁸

(Kotnik, 2011), divise l'espace intérieur d'une structure d'accueil de la petite enfance en trois zones connectées les uns aux autres qui sont la zone des enfants, la zone du personnel et la zone de service.

La zone enfants

Elle constitue la plus grande partie de la structure d'accueil, les enfants doivent participer aux différentes activités, les bébés ont besoin d'un espace ouvert pour qu'ils puissent marcher à quatre pattes. La zone enfants est composée de :

Salle(s) d'activité(s) et d'éveil : il s'agit d'une suite de jeux où les enfants y passent la plupart du temps. Aménagé en fonction du développement psychomoteur de l'enfant, pour pouvoir regrouper des enfants d'âges différents, en séparant les plus petits (bébé) des plus grands. Elle doit être conçue avec différentes zones de jeux et d'apprentissage (jeux, coin télévision, sport...etc.).



Figure 8. La salle d'éveil – (Source-
<https://www.bbpitchoun.com/nos-lieux-d-accueil/creche-lazer>)

Rangement et stockage, des jeux et jouets, près de la salle d'éveil et d'accès facile.



Figure 9. Rangement pour jouets – (Source -
<http://bahbe.com/meuble-de-rangement-pour-jouet.html>)

¹⁸ Les travaux d'Alain Legendre, d'Anne-Marie Fontaine et de Josette Serres, chargés de recherche au CNRS.

Espace-repas avec des tables et des chaises adaptées au nombre d'enfants et à leurs tailles, cet espace peut servir également d'espace pour les activités,



Figure 10. L'espace repas - (Source-
<http://www.petitesgouttesdeau.fr/m-15-la-micro-creche.html>)

Espace repos (sieste et activités calmes), prévoir une ou plusieurs pièces, selon le nombre d'enfants, doté de 8 à 10 lits maximum par pièce avec un passage suffisant entre eux. L'espace doit avoir des fenêtres ouvrantes sur l'extérieur.



Figure 11. L'espace repos – (Source-
<https://www.bbpitchoun.com/nos-lieux-d-accueil/creche->

Espace de change comporte au minimum, un lave-main, une baignoire, un tapis à langer, des rangements et des poubelles...etc.



Figure 12. L'Espace de change– (Source-
<https://www.bbpitchoun.com/nos-lieux-d-accueil/creche-lazer>)



Figure 13. L'Espace de change - (source - <https://creche-molecule.fr/a-propos/>)

Espace sanitaire, doit être adapté aux différents groupes d'âge, il doit répondre au besoin d'intimité et faciliter l'autonomie des plus grands. Il doit avoir accessible à partir de la salle d'éveil, ou commun entre deux salles pour optimiser la surface et les coûts. Dans les toilettes pour enfants, les équipements seront adaptés à la taille des enfants : petit(s) WC, lave-mains, point douche ou baignoire, les cloisons des cabines individuelles doivent être de la hauteur des enfants (1m10 minimum), et les portes doivent s'ouvrir vers l'extérieur pour faciliter la surveillance des enfants par les adultes.



Figure 14. Sanitaire – (Source-<http://crechesuperbaby.e-monsite.com/album/categorie-par-default/>)

Le vestiaire, situé généralement entre l'entrée et la salle de jeux, destiné au rangement des vêtements et des possessions des enfants. Il comporte des rangements (un casier pour chaque enfant) et des bancs. Pour le vestiaire des tous petits l'aménagement d'un coin de change utilisable par les parents est indispensable.



Figure 15. Le vestiaire – (Source - <http://holzwerkstatt-schroeder.de/kita/garderoben>)

La zone du personnel, elle inclut :

Bureau du directeur, espace confidentiel situé à proximité de l'accueil, suffisamment grand pour accueillir le coin bureau et le coin enfants, il est préférable d'avoir un espace attente pour les familles (lors des rendez-vous).

Salle de réunion où les professionnels pourront réfléchir au travail hors de la présence des enfants, elle peut être utilisée en salle de repas et repos pour le personnel. Dans le cas échéant, le bureau de la direction ou l'espace d'attente peut accueillir les réunions

Bureau de secrétariat et de **bureau de comptabilité**. En plus d'une salle de repas et détente, salle d'archives un vestiaire et des sanitaires pour le personnel.

Salle(s) de soins, pour médecin, psychologues et infirmière, espace indépendant et confidentiel, comprenant un bureau et une infirmerie.

La zone de service, elle inclut :

La cuisine est un espace spécifique. Son aménagement doit être adapté au mode de restauration choisi et au nombre de repas. Un lave-mains à commande non-manuelle est obligatoire, un évier, éventuellement un lave-vaisselle, un plan de travail et des rangements. Un seul accès est nécessaire



Figure 16. La cuisine – (Source- <http://xn--lesptitsphnomnes-5pbo.com/thionville/>)

Le stockage, la laverie, les installations d’entretiens... etc. Il est important de séparer les zones infantiles des zones de services, notamment la cuisine, pour éviter les accidents.

Lingerie de 12 m² minimums, et une **buanderie** de 15 m² minimums, deux espaces distincts mais adjacents pour une structure supérieure à 20 places ou si les couches sont lavées sur place.

Rangements et placards en quantité suffisante pour stockage : des consommables (couches, petits pots, lait, etc.), du linge propre, des produits d’entretien, etc.

Local entretien ménage : avec rangements, point d’eau, vidoir et aération.

Locaux techniques (chaufferie, armoires électriques...).

Nota : les désignations des espaces intérieurs ont été prises des ouvrages de (Deoux, 2010), (Dudek, 2006) et (Kotnik, 2011). Les surfaces ne sont pas toutes définies, car elles dépendent de la taille de la structure et du nombre d’enfants accueillis.

1.2.2.4. Mobilier

L'ergonomie du mobilier de la structure n'est pas un luxe, vu que c'est un outil essentiel de travail, il conditionne l'équilibre postural du futur adulte, (lutte contre le mal de dos, la fatigue et évite les difficultés visuelles). Les textures des différentes surfaces sont importantes au développement des sensations tactiles de l'enfant, en touchant le bois de son parc, il constitue sa propre bibliothèque. (Deoux, 2010)

Les espaces destinés aux enfants doivent être flexibles, afin de s'adapter aux différents groupes d'âge, et de faciliter l'accomplissement des différentes activités qui s'y déroulent. (Nakib, 2015)

Les professionnels de la petite enfance sont souvent confrontés à une difficulté récurrente : le mal de dos. En effet, la taille des enfants, leur dépendance vis-à-vis des adultes, les conduisent à adopter des positions et à réaliser des mouvements contraignants pour la colonne vertébrale. Il est dès lors important de considérer cette dimension lorsqu'on aménage son espace et choisit le mobilier. Ainsi, prévoir de disposer du matériel à hauteur utile, de disposer le matériel à proximité ou encore de prévoir à la fois du matériel adapté pour les enfants, mais aussi pour les adultes n'est pas du luxe : dimensionnement des tables à langer, fauteuil ou soutien pour donner le biberon, taille des lits, parois amovibles, stockage du matériel, repose-pied, chariot pour le transport, ... Il s'agit dans ce sens de respecter les principes d'ergonomie tout en tenant compte de la sécurité des enfants. En outre, un personnel en bonne santé et confortablement installé sera d'autant plus profitable et disponible pour l'encadrement des enfants. (Parmentier, 2009)

1.2.3. Les crèches à l'heure de développement durable :

Dans les pays développés, les crèches s'engagent à réaliser une architecture participative, interactive à l'apprentissage de l'enfant, en lui offrant un cadre de vie positif.

Dans les dernières années, le concept **d'éco- crèche** ou la **crèche bio** est devenue à la mode (Grolleau, 2016). Ce concept est défini comme un espace d'harmonie et de bien-être pour un être en devenir. La réalisation de ce concept se base sur quatre éléments qui sont : l'eau, air, terre, feu, son interprétation architecturale est basée sur trois plans suivants :

- La gestion d'énergie : avec l'utilisation des énergies renouvelable locales
- La biologie : avec la réponse du corps dans le lieu,
- La psychomotricité : c'est-à-dire la considération du lieu comme un support à l'évolution psychique et motrice de l'enfant.

Cette démarche globale s'articule autour de trois thématiques principales partant de l'efficacité énergétique du bâtiment, le choix des matériaux de construction et la pédagogie verte qui apprend aux enfants à communiquer positivement avec la nature et l'environnement. (Grolleau, 2016)



Figure 17. schémas explicatif du concept bio crèche - (Source, <http://agapi.fr/>)

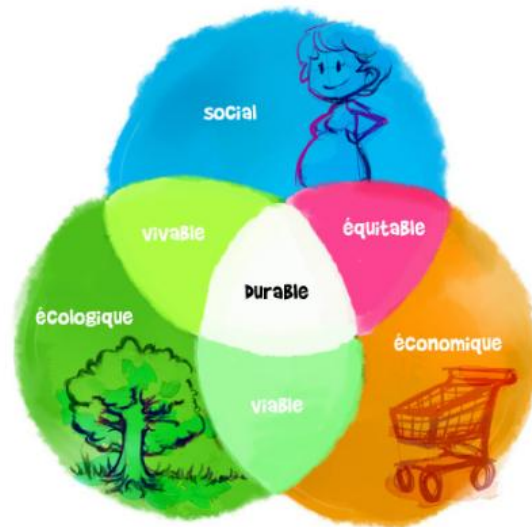


Figure 18. schémas explicatif du concept bio crèche - (Source, <http://agapi.fr/>)

Cette démarche globale s'articule autour de trois thématiques principales partant de l'efficacité énergétique du bâtiment, le choix des matériaux de construction et la pédagogie verte qui apprend aux enfants à communiquer positivement avec la nature et l'environnement. (Grolleau, 2016)

- **Le jardin et la découverte de la nature**

La création du jardin permet à l'enfant à communiquer positivement avec la nature en lui proposant le libre accès à la terrasse, jeux, pelouse et cheminements.

- **La pédagogie verte**

La pédagogie verte consiste à donner des formations sur les principes du développement durable par une équipe de professionnels qui maîtrise le thème. L'objectif est de les sensibiliser et de leur permettre d'appliquer les "gestes verts" auprès des enfants.

Il existe plusieurs formations auxquelles est soumis le personnel (entretien et hygiène, déchets, alimentation, éducation, conduite de projets environnementaux).

L'exemple de bio crèche : la crèche de claire de Lune par l'entreprise AGAPI

La crèche bio de claire de lune, réalisée par l'entreprise AGAPI,¹⁹ à une architecture écologique (soucieuse de la protection de l'environnement) et « biologique » (soucieuse de la santé et du bien-être des personnes) pour une pédagogie unique en son genre.

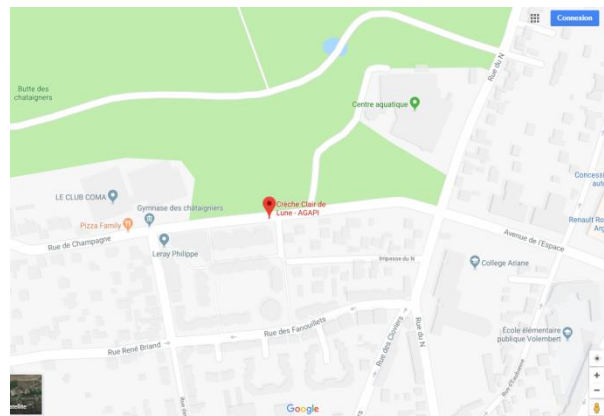


Figure 19. Plan de situation de la crèche au clair de lune - (Source -googlemap, 2018)

¹⁹ AGAPI est une entreprise engagée dans l'économie sociale et solidaire, elle est spécialisée dans la création et gestion de structures d'accueil de la petite enfance écologiques et solidaire et dans les formations petite enfance

Elle est située au nord-ouest de Paris, l'arrondissement d'Argenteuil, Boulevard Youri Gagarine, dans le quartier des Coteaux à Argenteuil, à toute proximité de Sannois, Clair de Lune propose 10 places d'accueil dédiées aux familles et aux entreprises.

Clair de Lune accueille 10 enfants dans un écrin de douceur. Dotée de tous les équipements d'une crèche bio (Salle de Psychomotricité, Salle de Jeux d'eau, grand Jardin).



Figure 20. vues sur les espaces intérieurs de la crèche -(Source, <http://agapi.fr/>)

Le jardin potage de la crèche, est un espace vivant et animé. Il fournit les légumes à la cuisine de la crèche, pour servir des repas bio aux enfants.



Figure 21. vue sur l'extérieur de la crèche - (Source, <http://agapi.fr/>)



Figure 22. vue sur l'extérieur de la crèche - (Source, <http://agapi.fr/>)

La pédagogie verte joue le rôle d'apprentissage de la communication positive entre le petit enfant et la nature avec l'apprentissage de la plantation.

1.3. Structures d'accueils de la petite enfance : paramètres d'ambiances et de confort

En tant que perception sensible de l'environnement urbain et architectural, l'ambiance est probablement la chose la plus facile à ressentir et la plus difficile à communiquer et à expliquer. D'après (Hégron. G ; Torgue. H, 2007),²⁰ les définitions les plus courantes du terme « ambiance » sont les suivantes :

« *Éléments et dispositifs physiques qui font une ambiance* »
« *Atmosphère matérielle et morale qui environne un lieu, une personne* ».

(Amphoux, et al., 2008), définit l'ambiance comme une « *notion transversale et interdisciplinaire désignant une situation d'interaction sensible (sensorielle et signifiante) entre le réel (architectural et urbain) et sa représentation (technique, sociale et/ou esthétique)* ». Cette notion est à caractère ambivalent, comme l'explique Pascal Amphoux, le mot ambiance peut exprimer d'une part, la jeunesse et l'éclatement (il y a de l'ambiance ici), de l'autre un sentiment d'épaisseur temporelle, unifiant et singulière (une atmosphère, un climat).

(Augoyard, 2007), précise que chaque bâtisse possède son potentiel de propriétés, à la fois visuelles, sonores, tactiles, olfactives et hygrothermiques. Des ambiances à l'ambiance, l'enjeu est de rendre consciente la production des qualités sensibles, exercée intuitivement par l'architecte dans le projet. Le secret est caché quelque part entre une connaissance plurielle précise et un art de la synthèse, pratique unificatrice ou globalisante dont l'exercice est partagé entre ceux qui produisent de l'ambiance et ceux qui la vivent.

D'après Marc Crunelle,²¹ « *lorsque nous représentons l'espace architectural, nous ne représentons que sa matérialité solide et non ses matérialités sonores, olfactives, lumineuses ou thermiques.* »

D'après, (Amphoux, et al., 2008) « *L'ambiance révèle l'architecture en sollicitant nos différents sens. Cela explique que la sensation d'un lieu ne peut être appréhendée par une analyse paramètre par paramètre, car c'est l'ensemble des facteurs qui composent l'ambiance générale de ce lieu : la lumière, les sons, les odeurs, la chaleur, les mouvements d'air...* »

²⁰ Cités par (Boulfani, 2010)

²¹ Cité par (Amphoux, et al., 2008)

La recherche sur l'ambiance architecturale et urbaine est en plein essor, un concept complexe et multicritère difficile à cerner, qui préoccupe de plus en plus les architectes, vu l'évolution des techniques et l'ampleur que prennent ses différentes dimensions (lumineuses, thermiques, sonores...etc.) dans la qualité de l'architecture. Quoique l'architecte agisse d'une manière individuelle, les ambiances qu'il crée évoquent des sensations différentes chez chaque usager de la construction. La recherche in situ dans ce domaine, exige une approche interdisciplinaire, qui vise la compréhension de l'interdépendance entre la forme construite, la forme perçue et la forme représentée.

Suite à une recherche transversale qu'il a effectuée sur les **ambiances**, (Augoyard, 2007) a proposé une définition plus développée et programmatique de l'ambiance d'un lieu. Il l'a défini comme :

Un ensemble de phénomènes localisés peut exister comme ambiance lorsqu'il répond à quatre conditions :

- Les signaux physiques sont repérables dans l'espace concret qui les conforme ;
- Ces signaux informés interagissent avec la perception, l'affectivité et l'action des sujets ainsi qu'avec les représentations sociales et culturelles ;
- Ces phénomènes composent une organisation spatiale construite (construction architectonique et construction perceptive) ;
- Le complexe signaux-percepts-représentations est exprimable, ce qui signifie la possibilité d'accéder à la représentation experte et usagère.

Cette définition suggère la possibilité de passer d'un champ de recherche pluriel et disparate sur les ambiances à une théorie générale de l'ambiance architecturale et urbaine. Selon (Hégron. G; Torgue. H)²²: « *La notion d'ambiance nous permet d'échapper précisément à une trop stricte opposition sujet/objet, c'est-à-dire d'éviter la séparation entre la perception du milieu par un usager et l'objet perçu. Elle articule la connaissance des phénomènes physiques en présence, leurs interactions avec la forme construite, les usages des espaces architecturaux et urbains, la perception de l'usager et ses différentes représentations* »

La définition du confort s'avère très complexe, car elle diffère d'un individu à l'autre (Gallissot, 2012) affirme que, chaque individu a une représentation spontanée du confort, sans pouvoir définir des critères formels pour différencier ce qui est confortable de ce qui

²² Cités par (Boulfani , 2010).

ne l'est pas. Ce qui est « confortable » pour certain, peut ne pas l'être pour les autres et ceci dépendra de nombreux facteurs à la fois physiologiques et psychologiques.

Le TLF²³ cité par (Delepaut, 2007), définit le confort comme étant : « *l'ensemble des commodités matérielles qui procurent le bien-être* » et « *Tout ce qui assure le bien-être de l'esprit et sa tranquillité* ». Deux définitions liées au bien-être de l'utilisateur, d'un point de vue objectif pour la première, et subjectif pour la deuxième.

Pour (Sèze, 1994),²⁴ « *le confort...ne sera donc pas forcément plus technique, plus quantitatif ; il sera à coup sûr un confort mental et sensoriel, plus social et culturel dans ses effets comme dans sa conception* ». Il classe le confort comme un « OSNI », un objet scientifique non identifié, car c'est une notion variable selon le contexte, dont chaque personne aurait une appréciation subjective différente du confort en fonction du contexte donné.

Comme l'affirme (Delepaut, 2007), il n'existe pas de commentaire spécifique sur les confort dans le dictionnaire, mais une déclinaison des « *éléments de confort : chauffage, climatisation, [...] sanitaires* » ... Des emplois particuliers témoignent d'une multiplicité de confort.

De nombreuses études ont démontré la complexité de la recherche et l'inadéquation des méthodes de l'évaluation de la qualité des ambiances architecturales et du confort. Ces méthodes emploient des outils d'ordre objectif, et s'appuient essentiellement sur les grandeurs physiques des composantes de l'ambiance, et ne prennent pas en compte l'interprétation de la perception humaine des phénomènes étudiés.

C'était le sujet de différentes recherches scientifiques, citées par (Gallissot, 2012), (2012) & (Delepaut, 2007), tel que (Le Goff, 1994), (Evrard, 1994), (Slater, 1986) & (Viviane, et al., 1989), qui ont toutes conclues que le confort n'est pas simplement l'absence d'inconfort, et que la création d'une ambiance confortable est liée plus à la perception du confort par l'utilisateur, qu'aux paramètres objectifs (mesures physiques).

Dans cette approche (Slater, 1986),²⁵ conçoit le confort comme « *un état plaisant d'harmonie physiologique, psychologique et physique entre un être humain et son environnement* »

²³ Trésor de la Langue Française (atilf.atilf.fr)

²⁴ Cité par (Delepaut, 2007)

²⁵ Cité par (Gallissot, 2012)

1.3.1. L'évaluation du confort

Dans le domaine architectural, le confort a toujours été lié au bâti, et s'exprime en partie par ses critères architecturaux, tels que l'emplacement et la conception...etc. L'objectif des concepteurs étant d'assurer des environnements confortables, des normes spécifiant des conditions minimales de confort ont été mises en place.

Certaines méthodes d'évaluation du confort architectural, sont liées au bâti et ne prennent pas en compte l'utilisateur, d'autres sont liées à l'utilisateur et ne prennent pas en compte le bâti, ces méthodes ne tiennent pas compte de l'interrelation homme/environnement, qui conditionne le confort sensoriel. Ce dernier est fortement lié à l'utilisateur, bien qu'il présente la synthèse de quatre éléments : l'environnement externe, le bâtiment, l'environnement interne et l'utilisateur, qui pourra juger et définir sa perception du confort.

(Delepaut, 2007), explique que le confort est analysé selon des composantes physiologiques rapportées au confort physique (confort thermique, confort lumineux qualité de l'air et confort acoustique). La problématique du confort réside en sa mesure, afin de le mesurer le confort, il convient de connaître les éléments qui le constituent.

la plupart des recherches sur le confort traitent ses composantes les unes après et indépendamment des autres, mais à partir des années 90, l'équipe du CRESSON²⁶ a adopté une approche multicritère dans ses recherches, tout en poursuivant les travaux sur la dimension sonore, les chercheurs ont abordé les phénomènes lumineux, sonores, thermiques, olfactifs..., nous pouvons par exemple citer les travaux de Grégoire Chelkoff et Jean-Paul Thibaud.

Dans la continuité de ces préoccupations, les travaux du CRESSON questionnent aujourd'hui les enjeux sociaux, écologiques, esthétiques, numériques, politiques et éthiques des ambiances.²⁷ Les recherches du CRENAU,²⁸ s'inscrivent dans le projet scientifique du laboratoire AAU.²⁹ Dans ce cadre, elles couvrent de nombreux thèmes liés aux ambiances architecturales et urbaines.

²⁶ Centre de recherche sur l'espace & l'environnement urbain, et l'équipe grenobloise du laboratoire AAU fondée en 1979 à l'école nationale supérieure d'architecteur de Grenoble.

²⁷ <http://aau.archi.fr/cresson/>

²⁸ Créée en 2015 de la fusion des deux laboratoires de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes : Le CERMA, Centre de recherche méthodologique d'architecture, laboratoire créé en 1971, Le LAUA, laboratoire Langages, Actions Urbaines, Altérités fondé en 1991

²⁹ Le laboratoire AAU est une Unité Mixte de Recherche du CNRS associant les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture de Grenoble (ENSAG) et de Nantes (ENSAN) et l'École Centrale de Nantes (ECN).

1.3.2. Confort thermique et hygrothermique

Le confort thermique est une appréciation subjective, contrairement aux adultes les enfants ne peuvent pas exprimer leurs sensations liées à l'ambiance thermique des espaces qu'ils occupent.

C'était le sujet de nombreux travaux de recherche, dans plusieurs domaines et dans différents contextes. Dans le domaine architectural, le confort thermique est étudié selon deux approches différentes :

- L'approche analytique (statistique) : basée sur l'analyse des grandeurs physiques de l'ambiance thermique (température de l'air, température de rayonnement, humidité de l'air et vitesse de l'air), et les caractéristiques physiologiques de l'individu (température cutanée, température interne et mouillure cutanée), dans le but de calculer les échanges de chaleur entre l'occupant et son environnement (conduction, convection, rayonnement et évaporation).
- L'approche adaptative (subjective) : basée sur les constatations des investigations menées dans des bâtiments in situ. Après la détermination du confort thermique par des modèles physiques et physiologiques, cette approche tient compte des représentations subjectives des occupants sur la qualité de leurs ambiances thermiques. Cette approche a été adoptée par plusieurs chercheurs tels que (Nicol & Humphreys ; Dear & Brager)³⁰ ; (Moujalled, 2007); (Mazari , 2012).

Parmi les chercheurs algériens qui se sont intéressés au confort thermique, on cite : (Arhab, 2015) qui s'est interrogée sur la qualité de l'ambiance thermique qu'offre le plan type des écoles, adopté depuis l'indépendance en Algérie, elle a eu recours à deux méthodes de recherche, à savoir l'enquête psychologique et les mesures in situ, pour comparer deux cas d'étude, situés dans différentes zones climatiques en Algérie.

(Chabane, 2006), s'est intéressé à l'interaction entre occupants et environnement physique engendré par l'enveloppe en mur-rideau en verre, elle a procédé à l'évaluation environnementale des environnements hermétiques de travail, par le biais d'une enquête par questionnaire.

³⁰ Cités par (Cantin, et al., 2005)

Le confort thermique est considéré souvent comme la source principale d'un confort en témoignant des nombreux travaux dédiés (Van Hoof, 2008 ; Djongyang et al. 2010)³¹. Il dépend à l'extérieur comme à l'intérieur du bâtiment, de la température de l'air, l'humidité, l'habillement, la vitesse de l'air, le type d'activités (métabolisme) et de la température des parois. Il est assuré en période froide par une bonne isolation du bâtiment et l'installation des chauffages, par lesquels il est préférable de pouvoir réguler indépendamment la température des différents espaces. Pour les enfants de bas âge (petite section), il est préférable d'installer un chauffage au sol à basse température, (l'enfant près du sol soit à quatre pattes ou allongé pour jouer) en évitant le contact des enfants avec les radiateurs.

En période chaude (de forte chaleur) quatre actions à mettre en place ; limiter l'apport solaire, évacuer l'air chaud, diminuer la production de chaleur dans le bâtiment et si nécessaire refroidir par rapport d'air frais. L'isolation est aussi importante en été qu'en hiver surtout au niveau de la toiture et des murs extérieurs, (sans isolation et faible inertie) ses derniers deviennent une importante source de surchauffe, en l'ajoutant à la hausse de la température dégagée par les usagers, le bâtiment devient inconfortable.

La luminosité et la transparence sont recherchées dans ce type d'espace (grands ouvrants, puits de lumière) mais l'importance du rayonnement solaire direct ou réfléchi, devient une véritable source de surchauffe (effet de serre) qui peut être évitée à travers un équilibre entre les surfaces vitrées ou opaques, en fonction de la spécificité des espaces et leur orientation et en plaçant les stores et la protection solaire à l'extérieur, sur et au-dessus des fenêtres.

En été, les surfaces horizontales ou inclinées sont deux fois plus exposées à la chaleur durant la journée que les surfaces verticales. La création d'une double orientation, facilite l'évacuation de chaleur par ventilation traversant, sans modifier la température, la ventilation la rend supportable en accélérant les échanges thermiques cutanés, (avec une vitesse de 1m par seconde, la sensation de chaleur basse de 4°C au niveau de la peau).

La peau présente une large surface de récepteurs au chaud et au froid, ces derniers étant plus nombreux, elle participe à la thermorégulation (en retenant ou en favorisant l'élimination de la chaleur à travers la transpiration ou la modification du débit sanguin qui augmente ou diminue les pertes de chaleur par dilatation ou constriction des vaisseaux cutanés.) pour maintenir la température centrale autour de 37°C. Ce qui est nécessaire à l'énergie physiologique avec une ambiance thermique appropriée au fonctionnement du corps (Deoux, 2010).

31 Cité par (Gallissot, 2012)

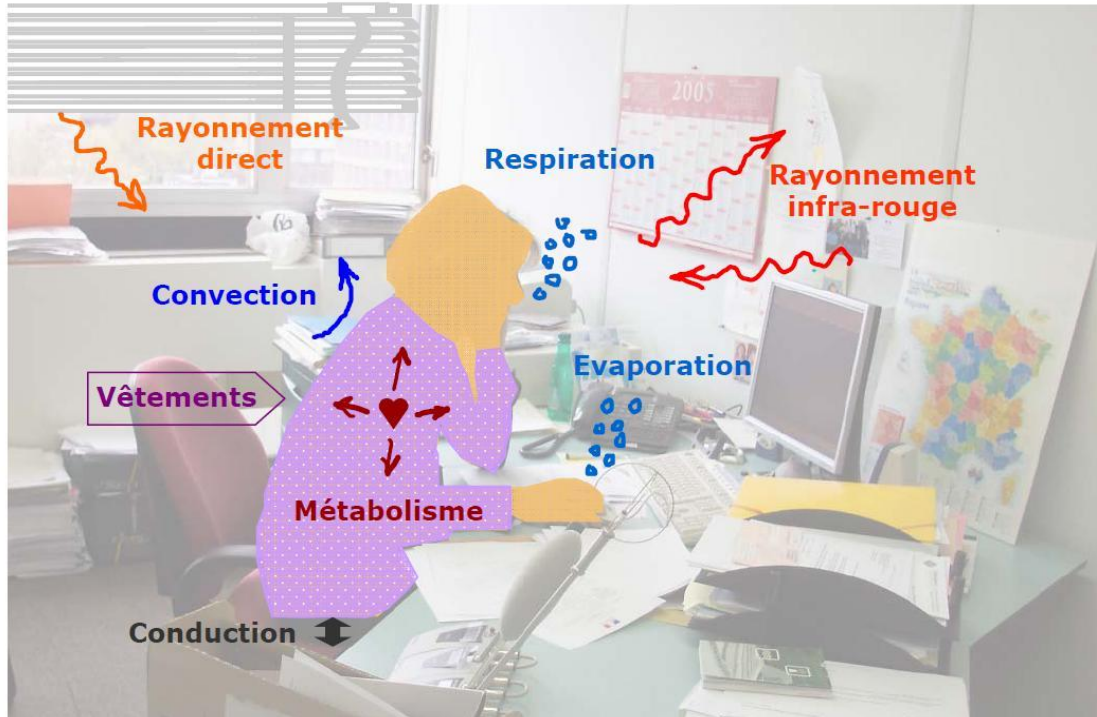


Figure 23. L'interaction thermique entre le corps humain et son environnement -(HQE, 2013)

Dans des espaces accueillant des jeunes enfants (la climatisation s'avère une solution pour compenser les erreurs de conception, de par ses incidences sanitaires et environnementales. (Deoux, 2010).

Le confort hygrothermique est un critère très important pour la santé des personnes, et pour le bâtiment, dans une structure d'accueil de la petite enfance tout comme dans une habitation, la gestion de l'hygrométrie ambiante est capitale pour le bon équilibre, la longévité du bâtiment et le respect de la santé et de l'activité de ses occupants.

- Un air trop sec est malsain pour la peau, les muqueuses et les voies respiratoires.
- Un air trop humide est néfaste pour la santé, mais, également pour la pérennité de votre habitation (condensation, dégradation des finitions et des performances de l'isolant).

Les dommages dus aux taux d'hygrothermie excessifs dans un bâtiment, sont une des causes principales de la détérioration de l'enveloppe des bâtiments, et source d'inconfort pour ses occupants, ils sont causés par :

- La condensation qui se forme sur la paroi en contact avec l'air extérieur lorsque l'air intérieur est chaud et l'air extérieur froid.
- La vapeur d'eau dégagée par toute activité humaine qui a tendance à se condenser sur les parois froides. Autrefois réglée par une aération naturelle, cause d'importantes déperditions.

Nombreuses sont les recherches sur le confort hygrothermique, qui se sont basées sur la mesure des grandeurs physiques de ses paramètres, (Haj Hussein, 2012) ; (Harrouni, 2015)... La majorité de ces recherches identifient la température comme l'aspect le plus significatif (Brill et al. 1984 ; Louis Harris et associés, 1980).³²D'autres chercheurs ont opté pour les études in situ ou pour l'observation comportementale, dans le but d'évaluer le confort hygrothermique intérieur et extérieur, tel que (Chun, et al., 2004) ; (Hachim, et al., 2009) ; (Berger, 2014)³³ (Labreche, 2014)

Les conditions hygrothermiques pour le confort des occupants d'un local sont définies par (ASHRAE, 1992 ; 2001 ; Brager et al. 1994 ; Schiller, 1990),³⁴le confort hygrothermique n'est assuré, que si la combinaison des paramètres tels que la température, l'humidité et le mouvement d'air se situe à l'intérieur des limites de ce qu'on appelle la « zone de confort ». D'une part, pour bien conserver l'enveloppe du bâtiment, et d'autre part, pour maintenir une bonne qualité d'air intérieur des bâtiments et donc satisfaire les exigences de confort et de santé.

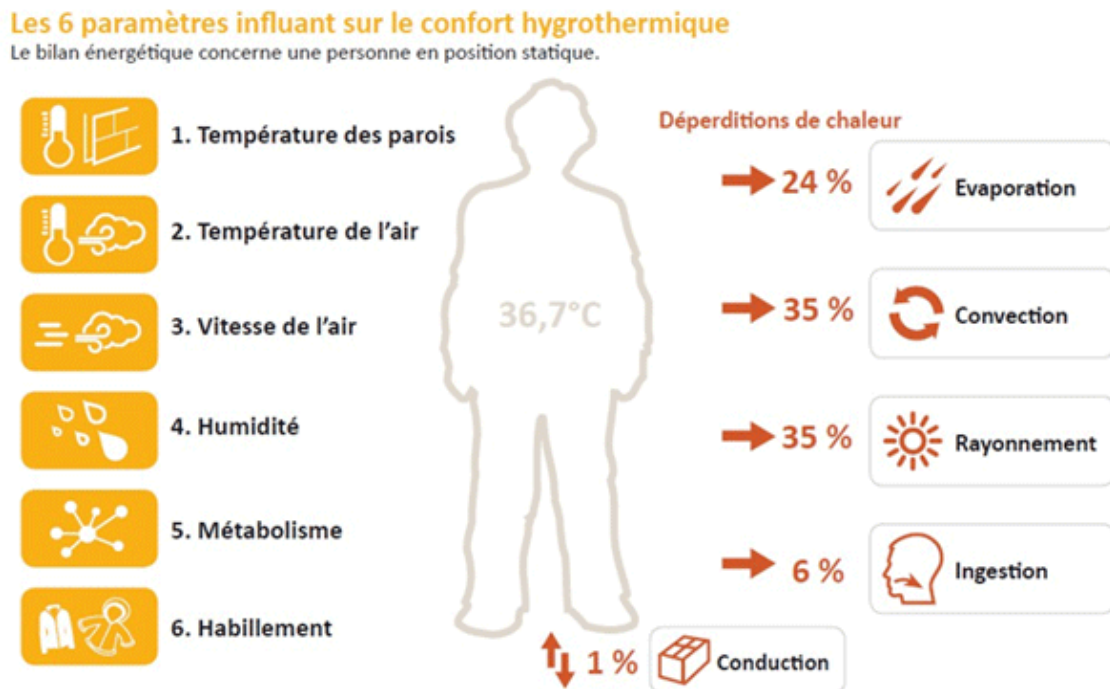


Figure 24. Les paramètres influant sur le confort hygrothermique – (Liébard, et al., 2013)

³² Cités par (Raji, 2006)

³³ <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01127189/document>

³⁴ Cités par (Raji, 2006)

1.3.3. Confort acoustique et ambiances sonores

L'acoustique, est un domaine purement technique, associé à la compréhension du rapport entre l'homme et son environnement sonore, qui mène vers une approche qualitative. L'attention qualitative au monde sonore a des conséquences sur notre façon de penser l'aménagement urbain et architectural, notamment la relation que nous entretenons avec les dimensions sensibles des ambiances. (Chelkof, 1996)

Le confort acoustique dans les bâtiments est défini comme la maîtrise du bruit³⁵(CERTU, 2002).³⁶Cette maîtrise consiste principalement à diminuer les bruits indésirables perçus par les occupants d'après (Boulet, 2009)³⁷, une ambiance acoustique convenable dépend de trois critères, correspondant à la source des pollutions sonores intérieures (alors source d'inconfort) :

- La pollution sonore extérieure, provenant des transports, des bâtiments voisins (par exemple une école), des travaux à proximité... etc. voire « 1 »
- La pollution sonore voisine, provenant des logements mitoyens ; voire « 2 » et « 3 »
- La pollution sonore intérieure, provenant des équipements, des déplacements, de l'activité ; voire « 4 »

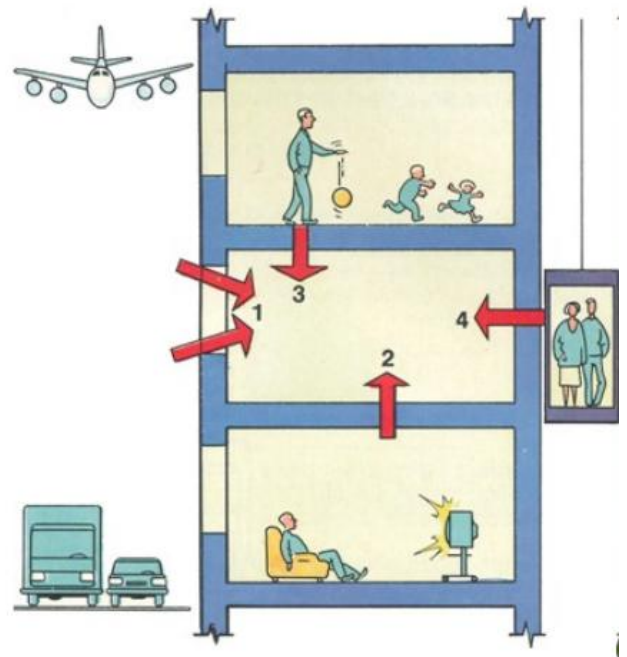


Figure 25. Les sources de la pollution sonore (l'inconfort) - (Merieux, 2008)

³⁵ Phénomène physique qui engendre une sensation gênante ou désagréable. Bien qu'il soit mesurable, sa perception reste une sensation individuelle et subjective. (Dictionnaire Actu-Environnement-En ligne). In https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/bruit.php4

³⁶ CERTU. 2002. Mémento technique du bâtiment, 19. In http://www.cnrs.fr/aquitaine/IMG/pdf/Confort_Acoustique.pdf

³⁷ Cité par (Gallissot, 2012)

Il s'agit de mettre en place des systèmes pour diminuer les effets de sons provenant de l'intérieur et d'éviter les différentes résonances ou échos qu'un espace peut générer.

Ainsi, le confort phonique est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour « couper » l'ensemble des bruits venant de l'extérieur. Le bruit est caractérisé par les critères d'intensité (niveau de bruit) et de fréquence, ces critères sont unifiés dans ce contexte par l'unité dB(A).

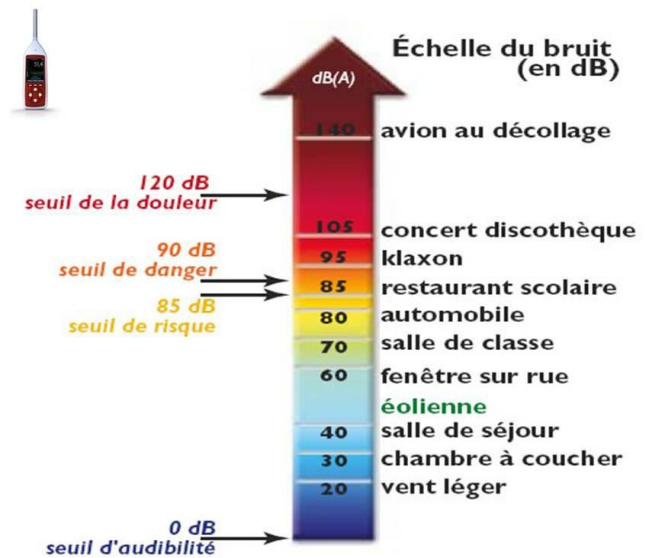


Figure 26. Echelle du bruit en (dB) - (Lapostolet, 2017)

Les paramètres influençant les niveaux du bruit sont : la durée de réverbération relative à la configuration du local et des propriétés acoustiques des matériaux. Plus le local est réverbérant plus la puissance acoustique produite par enfant est importante et incite les enfants à parler à haute voix, voire crier. Cette puissance croît en fonction du nombre d'enfants dans une pièce, la multiplicité de messages émis simultanément entraîne l'effet de foule ou l'effet cocktail.

Selon (Chelkoff, 1996), la qualité sonore des espaces est, en effet, liée à l'interaction de trois champs, qui sont les données de l'espace, la perception et la production sonore. Et à une approche de projet qui articule des dimensions physiques, sensibles et sociales.

Comme nous l'avons déjà cité, depuis toujours, les recherches de l'équipe de CRESSON,³⁸ se sont centrées sur l'espace sonore, citons : Marchal. T (thèse en cours débutée en 2015)³⁹, qui dans le cadre d'un doctorat, sous la direction de Chelkoff. G, s'interroge sur la place des outils numériques de conception et d'évaluation des espaces sonores sensibles, en menant une réflexion sur la qualité des ambiances au sein des espaces vécus, et le « bien-être » habitant potentiel qui en résulte. Regnault (2001), dans le cadre d'un doctorat a étudié les représentations visuelles de l'espace sonore, en plus de Jean-Luc Bardyn, Grégoire Cheloufi, Philippe Liveneau, Rachel Thomas, Nicolas Remy, Thieffaine Cheron, Jul Mcoisans

³⁸ Centre de recherche sur l'espace sonore & l'environnement urbain

³⁹ <http://aau.archi.fr/theses/ambiances-sonores-et-architectures-numeriques-vers-la-creation-dun-outil-de-conception-de-lespace-sensible/>

L'ambiance sonore est un élément primordial, à prendre en considération en amont, lors du choix du site. Différents sons⁴⁰ émergents dans une structure, gazouillis, babillage, pleurs, cris, voix, jouets, sonneries de téléphone...etc. Selon l'OMS⁴¹ « *les garderies et les écoles ne devraient pas être situées à proximité de sources de bruit importantes telles que les autoroutes, des aéroports et des sites industriels* ».

Les enfants vivent au quotidien dans un milieu très bruyant, qui peut atteindre des niveaux insupportables, dépassant largement les valeurs recommandées par l'organisation mondiale de la santé dans des espaces pareils qui ne doivent pas dépasser 35dB LAeq (Niveau continu équivalent pondéré A), dans les salles d'activité, et 30dB LAeq dans les salles de repos.

Dans une structure, la qualité acoustique est fondamentale ; pouvoir distinguer chacun des sons entendus, permet d'éviter la cacophonie. (Barlet, et al., 2005), expliquent que les ambiances sonores des espaces destinés à la petite enfance, doivent satisfaire à trois exigences :

- Assurer un confort acoustique approprié dans les différentes pièces où se déroulent les activités tout au long de la journée,
- Préparer les enfants à être des individus « écoutants » sensibles à leur environnement sonore et attentifs à sa richesse,
- Favoriser l'échange verbal entre les différents usagers.

Il est important pour les enfants et pour les adultes de pouvoir s'entendre et se comprendre dans ce lieu de communication, d'interaction et d'acquisition d'un savoir, c'est pourquoi une bonne acoustique est inhérente. Ce n'est pas seulement une question de confort acoustique, mais la correction acoustique est essentielle pour l'intelligibilité de la parole et pour l'équilibre du système neuro-végétatif (Deoux, 2010).

Les éducatrices parlent à voix très haute ou crient, pour se faire entendre, et faire comprendre les enfants, ce qui entraîne l'inconfort de communication.

⁴⁰ Sensation auditive engendrée par une onde acoustique. (Dictionnaire Larousse Français En ligne). In

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/son/73436#zmOPCEdHbQKzrMlf.99>

⁴¹ http://www.narn91.fr/doc/Resume_des_directives_de_l_OMS.pdf 15-04-2016

Le bruit est une source de stress qui influence sur tout l'organisme, en plus des troubles socio-affectifs, telle l'instabilité, l'agressivité. Une augmentation du niveau de bruit provoque une hausse de la pression artérielle chez l'adulte, et même l'enfant n'est pas épargné.

La qualité acoustique dépend aussi de l'organisation spatiale des locaux, il faut éviter la mitoyenneté et la superposition des zones bruyantes (cuisine / salle de jeux) avec les zones calmes ou de repos.

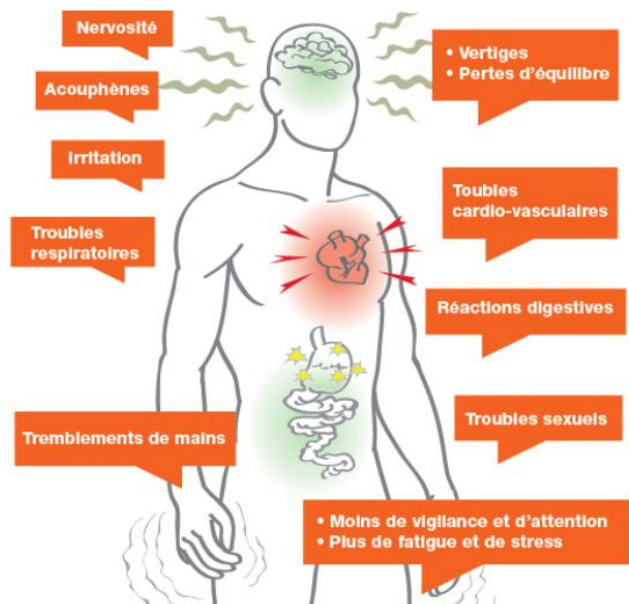


Figure 27. Effets du bruits sur le corps humain - (CNRACL, 2016)

1.3.4. Confort visuel et ambiances lumineuses

La perception de la lumière est un des sens les plus importants de l'Homme, grâce à cette perception nous pouvons appréhender facilement l'espace qui nous entoure et nous –y mouvoir aisément.

La lumière est notre synchronisateur biologique, son impact dans le bâti ne se résume pas au seul confort visuel. La vue est le dernier sens à se former, mais à un rôle capital dans le développement psychomoteur et affectif de l'enfant et dans l'acquisition des compétences cognitives. « *La lumière est l'âme du lieu, son sourire, elle rythme et souligne l'espace* » (Deoux, 2010). Un déficit précoce de la fonction visuelle peut interférer avec le développement de l'enfant et retentir sur l'ensemble de ses compétences, qu'elles soient motrices, cognitives ou affectives, avec des répercussions sur le rendement scolaire, puis sur l'insertion sociale et professionnelle.

De nombreux facteurs influencent la qualité lumineuse dans un espace, tel : l'orientation, la forme, les dimensions et les emplacements et le nombre des ouvertures. Les besoins en lumière (naturelle ou artificielle) différents de ceux d'une salle de classe, le rôle de l'éclairage dans des structures est de contribuer à créer des sous-espaces par les jeux de contraste et de la doser avec des équilibres subtils. Trop de lumière ou pas assez, supprime les contrastes, l'espace est sans relief et devient un simple contenant.

Une pièce trop largement ouverte sur l'extérieur, la lumière (selon les saisons et l'orientation) peut être trop intense et éblouit les jeunes enfants, dans le cas contraire, si la

quantité de lumière est insuffisante, l'espace devient sombre. Le bâti peut inviter l'enfant à la rêverie, la curiosité, et apporter de la profondeur à son regard avec de simples gestes : créant des ouvertures à leur hauteur pour qu'ils puissent avoir une vue de l'extérieur (continuité), néanmoins, un excès d'ouvertures détériore parfois la qualité de ce qui est vue et nuit à l'intimité de l'enfant, il convient qu'à certains moments, il puisse voir sans être vu de l'extérieur.

L'éclairage artificiel est aussi déterminant pour la qualité des lieux. Un éclairage uniforme (luminaire en plafond) utile pour les salles de jeux, ne convient pas à la section bébé ou les dortoirs, qui demandent plus d'intimité en utilisant une lumière indirecte, douce (Modulable à l'aide d'un variateur, valable pour la salle d'éveil ou la lumière indirecte permet de différencier les sous-espaces en mettant en relief, les différents aspects de l'espace comme la couleur.

Selon (Djemoui, 2013), la lumière naturelle était au centre de plusieurs réflexions et définitions de l'ambiance lumineuse, à travers deux axes principaux : le premier définit la caractérisation de la lumière dans l'espace, il en cite : Pierre Von Meiss, Henri Ciriani et S E Rasmussen tandis que le second s'intéresse aux dispositifs élaborés par un certain nombre de travaux de recherche, il en cite : W Lam et R Evans, Serra et Coch et Demers – Hawkes

En Algérie, concernant les ambiances architecturales lumineuses, plusieurs recherches ont été réalisées. Nous évoquons :

(Dirahoui, 2015) qui a adopté une approche qualitative pour la caractérisation de la qualité lumineuse d'un éclairage intérieur en général, il a choisi comme cas d'étude les ateliers d'architecture de l'EPAU, et a opté pour une enquête multicritère, afin de saisir la perception de l'environnement lumineux par les occupants des ateliers.

Dans le cadre de son magister, (Dahbi, 2012), a étudié les ambiances lumineuses de confort pour enfants, dans six écoles à Sétif. Dans le but d'évaluer la perception de l'ambiance lumineuse par les élèves des différentes écoles, elle a adopté trois méthodes de recherches, les mesures in situ, le questionnaire, et la simulation numérique.

(Bouandes, 2012), s'est intéressée aux composantes de l'ambiance lumineuse comme des paramètres contribuant à l'humanisation des espaces d'accueil des hôpitaux, elle a pris le cas des hôpitaux de Sétif, elle a eu recours à la simulation numérique comme méthode d'évaluation du confort lumineux.

Le confort visuel a une forte influence sur l'individu tant au niveau physiologique que psychologique. (Mudri, 2002) Affirme que le terme de confort visuel est pris pour signifier l'absence de gêne qui pourrait provoquer une difficulté, une peine et une tension psychologique, quel que soit le degré de cette tension.

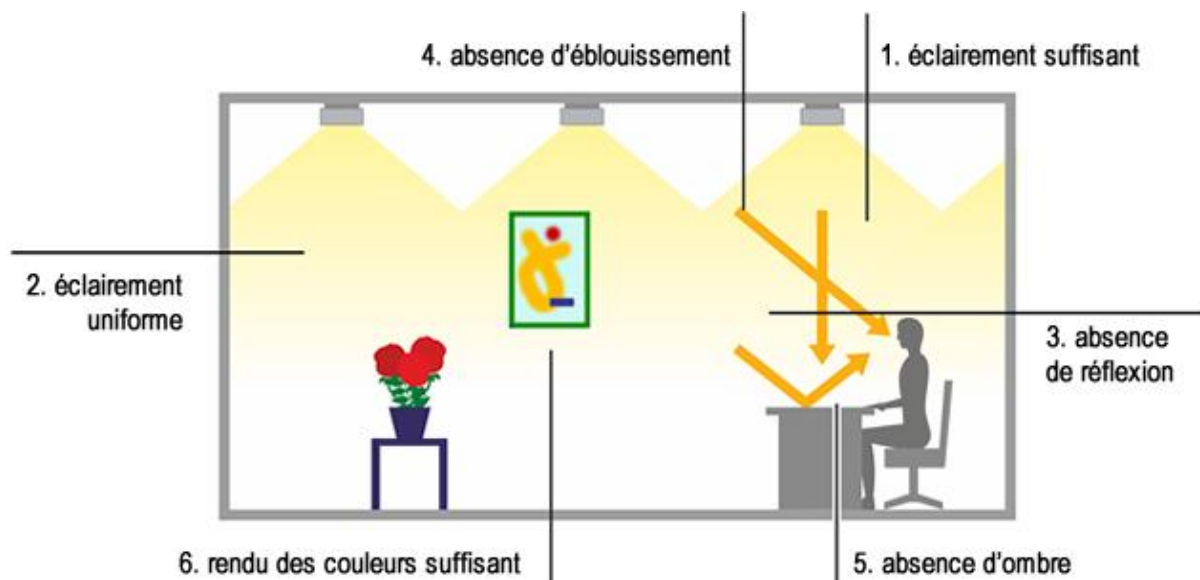


Figure 28. Paramètres du confort visuel – (Source : <https://www.energieplus-lesite.be/index.php?id=15971>)

(Matallah , 2016), explique que l'exigence de confort visuel consiste très généralement d'une part à voir certains objets et certaines lumières (naturelles et artificielles) sans être ébloui, et d'autre part à avoir une ambiance lumineuse satisfaisante quantitativement en matière d'éclairage et d'équilibre des luminances, et qualitativement en matière de couleurs.

Selon (Hetzl, 2003), les principes de mise en œuvre de concept de confort visuel, sont :

- Disposer de la lumière du jour dans les zones d'occupation situées en fond de pièce.
- Rechercher un équilibre des luminances de l'environnement lumineux extérieur.
- Assurer une bonne uniformité de l'éclairage
- Éviter l'éblouissement direct et indirect.
- Faire appel à des revêtements clairs pour la décoration des locaux.
- Optimiser les parois vitrées, en termes de confort visuel, en traitant leur positionnement, dimensionnement et protection solaire.
- Accéder à des vues dégagées et agréables depuis les zones d'occupation des locaux.
- Et finalement, protéger l'intimité de certains locaux.

La couleur

La lumière est un mélange continu de rayonnements colorés dont les longueurs d'onde sont comprises entre 380 et 780 nanomètres. Les effets de couleurs dans l'environnement résultent de la différence des longueurs d'onde d'une couleur à une autre. La couleur d'une pièce dépend de la perception humaine (la peinture blanche réfléchit la totalité du

rayonnement visible, tandis qu'une surface colorée absorbe certaines radiations et diffuse celles qui correspondent à la teinte (absorption accompagnée d'un apport calorique).

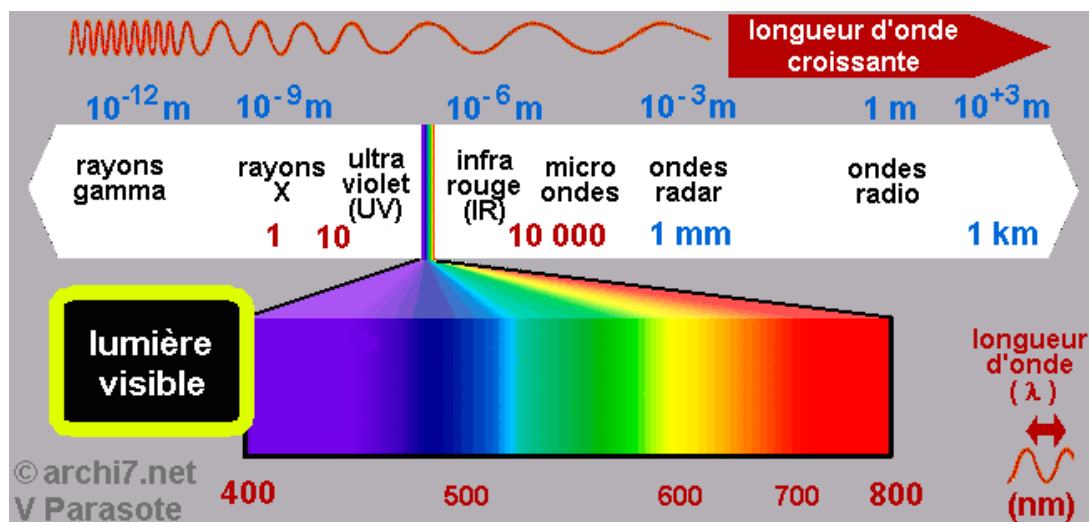


Figure 29. La lumière visible et ses couleurs – (Source - <http://www.archi7.net/J34/index.php/notions/107-la-lumiere-visible-et-ses-couleurs>)

La couleur est le résultat du phénomène de réflexions de la lumière sur les objets. Elle dépend de quatre paramètres : l'objet, la lumière, l'œil (Récepteur), le cerveau (interprétation). Elle revêt une dimension psychologique, dans ce domaine la sagesse populaire dit que « *les goûts et les couleurs ne se discutent pas* », ce qui veut dire que « *la couleur est en nous* » (Goethe, 1986).

La couleur produit sur notre être un effet qui lui est propre, effet auquel la mémoire affective mêle confusément l'expérience que nous avons de cette couleur. Notre mémoire a été formée dans l'enfance à tout un symbolisme des couleurs, transmis par nos gènes, notre milieu géographique et le groupe socioculturel. Nous associons les couleurs avec d'autres perceptions mémorisées. (Mias, 1989)

Les couleurs peuvent changer la perception de l'espace, voire les dimensions et les volumes. Les couleurs de petites longueurs d'ondes l'agrandissent, tandis que les couleurs de grandes longueurs d'onde le rétrécissent (chercher figure sur la longueur d'onde de couleurs). La perception de la forme de l'espace peut complètement changer en jouant avec l'apport des couleurs chaudes et froides. En ce qui concerne le relief, les couleurs de grandes longueurs d'onde sont saillantes (d'où l'usage du jaune, orange ou rouge, pour signaler un danger). Par contre les couleurs de petites longueurs d'onde aplatissent les surfaces (couleurs fuyantes) tel le bleu, le vert et le violet.

Les couleurs se révèlent essentielles à notre équilibre. Chacune d'elles envoie sa vibration et porte sa propre force d'impact, sa charge d'influence, qui éveille inconsciemment

certaines réactions nerveuses, psychiques ...etc. Une utilisation judicieuse des couleurs s'avère nécessaire pour éviter leur multiplicité qui entraîne la cacophonie, véritable source de stress.

1.3.5. Confort olfactif et qualité de l'air

La qualité de l'air est caractérisée par une propriété spécifique, qui tend à ne pas utiliser le terme « confort » pour la désigner : certains composants sont imperceptibles, car inodores, mais peuvent avoir un effet très néfaste (voire mortel comme le CO₂ résultant d'un chauffage déficient sur la santé, et le comportement des habitants. (Raji, 2006)

Selon (CSTB, 2005), les odeurs peuvent provenir de différentes origines telles que :

- Les produits de construction (matériaux, revêtements, isolants, etc.)
- Les équipements (ameublement, systèmes énergétiques, système de production d'eau chaude, etc.)
- Les activités présentes au sein du bâtiment (entretien, travaux, etc.)
- Le milieu environnant le bâtiment (sol, air extérieur, etc.)
- Les usagers (leurs activités et leurs comportements).

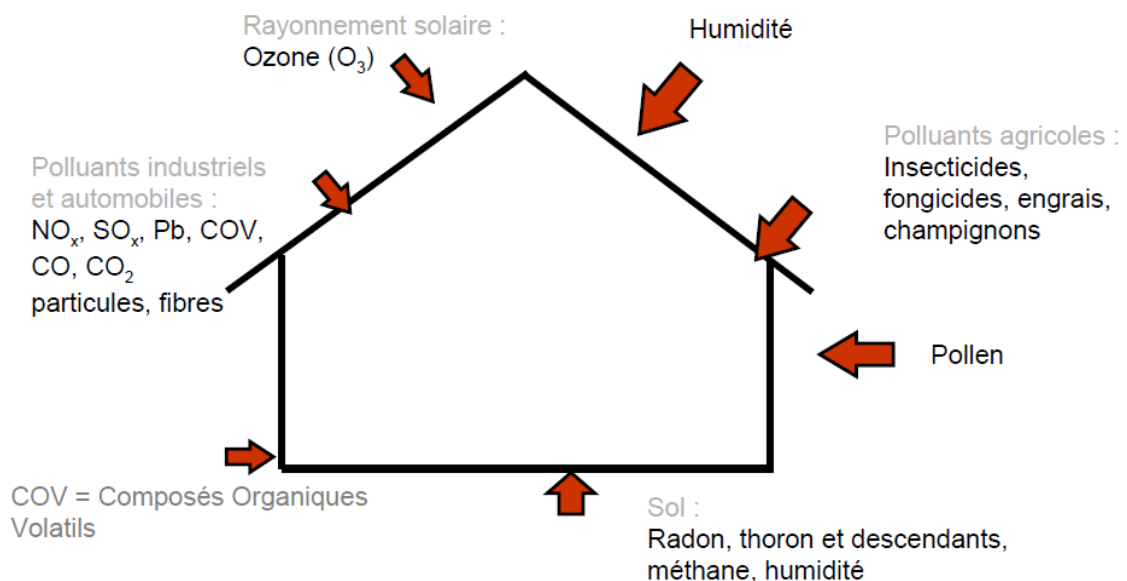


Figure 30. les sources extérieures de pollution - (Lemaître, 2012)

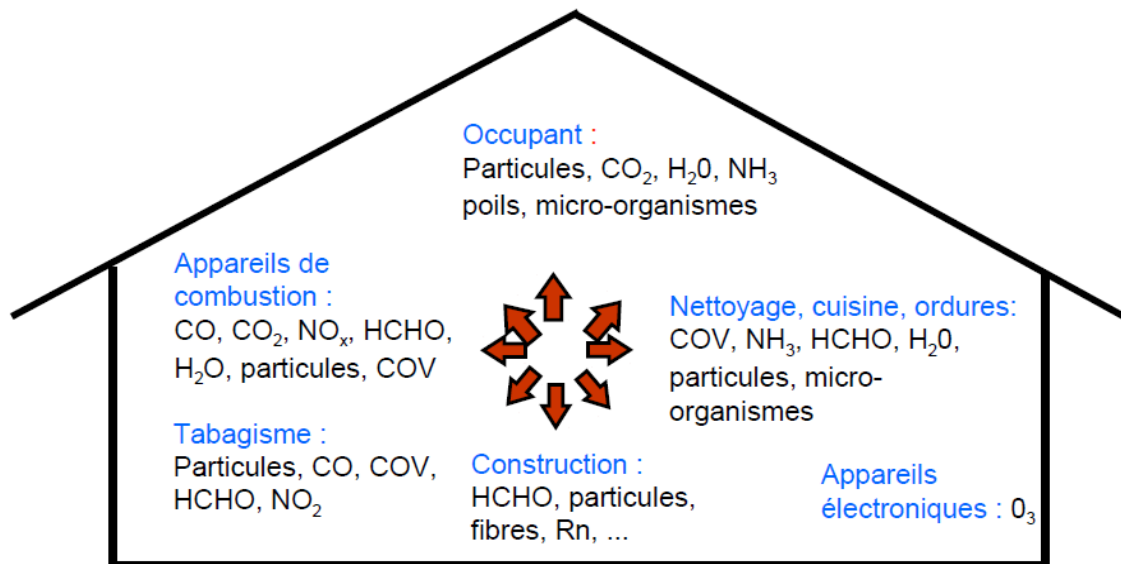


Figure 31. les sources de pollution internes - (Lemaitre, 2011)

En matière de confort olfactif, les exigences des usagers consistent généralement à ne pas sentir certaines odeurs considérées comme désagréables, retrouver certaines odeurs considérées comme agréables. À travers la garantie d'une ventilation efficace et la maîtrise des sources d'odeurs désagréables, on limite la présence de ce dernier pour les occupants (quelle que soit l'origine des odeurs)

La qualité de l'air dépend des multiples sources d'émission de substances dans l'air et de leur élimination par renouvellement d'air. L'air est de qualité acceptable « *S'il ne contient aucun polluant connu à des concentrations dangereuses et si une majorité des occupants n'exprime pas une insatisfaction ou des malaises durant les périodes d'occupation* » (Lemaitre, 2011).

De par leurs spécificités physiologiques et leurs activités physiques intenses qui augmentent la dépense énergétique et les échanges ventilatoires, les enfants sont plus exposés à des teneurs plus élevées en polluants présents dans l'air qu'ils respirent. Même inactifs leurs besoins en oxygène sont supérieurs, plus ils sont petits plus le volume d'air respiré par minute et par kilogramme de poids corporel est important.

Dans une crèche, il est impératif de mettre en œuvre un renouvellement d'air efficace et contrôlé régulièrement afin de diminuer la concentration aérienne des particules infectieuses produites par la toux et les éternuements.

Plusieurs éléments influencent la qualité de l'air intérieur :

- L'efficacité de la ventilation
- Le taux de renouvellement d'air et son recyclage
- La densité d'occupation, la température de l'air et de l'humidité relative (ces deux derniers modifient la viabilité microbiologique) (Deoux, 2010).

Une ventilation efficace est avant tout une ventilation qui assure un débit de renouvellement d'air neuf suffisant au regard de l'activité d'un local qui ne repose pas exclusivement sur l'action des occupants, un système de ventilation spécifique doit alors être envisagé. On entend par "système spécifique" tout système autre que la simple ouverture manuelle des fenêtres. Autrement dit, le recours à des systèmes mécaniques n'est nullement imposé, et la ventilation naturelle a toute sa place dans cette définition. Elle doit également permettre que l'air neuf entrant soit diffusé correctement dans l'ensemble des locaux.

Comparées aux autres confort, les recherches concernant les odeurs dans les espaces bâtis sont rares, cela est dû au fait que l'odorat est un sens fort mal connu dans la culture générale. On cite à titre d'exemple, (Balez, 2001), qui, à travers sa recherche dans le cadre d'un doctorat en architecture, propose d'explorer les ambiances olfactives dans l'espace construit, dans la perspective d'aide à la conception. Il s'agit de mieux comprendre les modes d'apparition, de transition ou de disparition de l'odeur dans l'espace, et leurs rapports à des dispositifs techniques ou spatiaux.

1.4. Les structures d'accueil de la petite enfance en Algérie

Comme nous l'avons déjà expliqué, l'enfant dépend fortement de son environnement immédiat. Le jeune âge des enfants accueillis mérite des attentions spécifiques, puisque ce sont des œuvres supposées durer plusieurs décennies, et l'enfant y passe presque toute sa journée, les structures d'accueil doivent être soigneusement étudiées. « *La façon dont la crèche agit sur un enfant dépend en grande partie de la manière dont il perçoit, dans son individualité, le dispositif complexe de socialisation dans lequel la crèche est insérée et, sans doute aussi, de la façon dont les parents la perçoivent et l'intègrent dans leur propre pratique éducative* » (Gaudron, et al., 2002).

Selon (Balleyguier, et al., 1996) les crèches sont des établissements qui ont pour but de garder dans la journée l'enfant de moins de trois ans, dont la mère travaille. « *La crèche peut être considérée comme un espace de transition maison--monde extérieur, affectivité, cognitivité, liens corporels - liens psychiques, comme une occasion de faciliter la séparation et l'émergence de la vie psychique* » (Boscaini, 2002)

1.4.1. Cadre juridique et exigences réglementaires

L'enseignement préparatoire n'étant pas obligatoire, depuis la promulgation de l'ordonnance 76-35 du 16 avril 1976, qui organise l'éducation et la formation en Algérie, les différentes structures de préscolarisation (des jardins d'enfants ; des écoles maternelles ; des classes enfantines) n'ont vu le jour que depuis 1980 / 1981.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi d'orientation sur l'éducation nationale en 2008 ; une nouvelle stratégie pour le système éducatif est mise en place, d'où la généralisation du cycle préparatoire, dont le taux actuel des enfants inscrits en préscolaire ne dépasse pas les 25%, avec une éventuelle obligation de cet enseignement (Tebbouche, 2010).

Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance (enfants âgés de moins de 5 ans), sont placés sous la tutelle du Ministère de la solidarité Nationale et de la Famille. Les conditions de création, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle de ces derniers sont fixées par le décret exécutif n° 08-287 du 17 septembre 2008.

Selon la loi d'orientation sur l'éducation nationale :

- L'éducation préscolaire regroupe, en amont de la scolarité obligatoire, les différents stades de prise en charge socio-éducative des enfants âgés de 3 à 6 ans.
- L'éducation préparatoire correspond au stade final de l'éducation préscolaire, elle prépare les enfants âgés de 5 et 6 ans à l'accès à l'enseignement primaire.
- Les enfants handicapés sont accueillis au niveau de ces établissements dans des unités spécialement aménagées ou intégrées, dans des groupes d'enfants valides.

Les professionnels de la petite enfance, conseillent de maintenir la taille d'un groupe à un ratio maximum de 6 enfants pour un adulte. Dans le cas d'intégration d'enfants présentant des difficultés (baisse d'audition, retard de langage ou langue maternelle étrangère) on se limite à 4 enfants.

L'objectif de l'éducation préscolaire est de :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité, à travers des activités ludiques des enfants.
- Créer en eux de bonnes habitudes par l'entraînement de la vie en collectivité.
- Assurer sa sécurité et son bien-être,

- Organiser ses activités destinées à favoriser l'éducation, l'éveil et la scolarité des enfants accueillis.
- Concourir à la prise en charge précoce et l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique invalidante.
- Aider les parents dans l'éducation de leur enfant et leur permettre de concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie sociale.

Comme indiqué dans le décret exécutif n°08-287 du 17 septembre 2008 (JO n°53 du 17 septembre 2009), les missions des structures d'accueil de la petite enfance sont :

- Accueillir les enfants dans un milieu sain, sécurisé et confortable.
- Inciter l'éveil et la socialisation des enfants, par la mise en place de différentes activités éducatives.
- Contribuer à l'intégration sociale des enfants invalides ou en situation de handicap⁴².
- Assister les parents dans l'instruction de leurs enfants, pour qu'ils puissent gagner à la fois, vie familiale, professionnelle et sociale.
- Assurer le développement psychomoteur des enfants par des exercices et des jeux.

La création d'un établissement ou centre d'accueil de la petite enfance est subordonnée à l'autorisation préalable du Wali, après avis de la commission AD HOC⁴³, sur la base d'un dossier administratif et technique et la souscription au cahier des charges-type dont le modèle est joint au décret exécutif n°08-287 du 17 septembre 2008.

⁴² L'enfant handicapé est un enfant qui n'a pas les activités ni les participations normales pour son groupe d'âge, selon (Nations-unies, 2006) « Par personnes handicapées, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. »

⁴³ La commission chargée d'étudier les demandes d'autorisation de création des établissements et des centres d'accueil de la petite enfance sur la base du dossier administratif et technique et de donner son avis motivé au wali. Elle est présidée par le directeur de wilaya, et comprend des représentants du président de l'APC de la commune d'implantation de la structure en plus des représentants de plusieurs directions de la wilaya tels que : la solidarité, de la famille ; la santé et la population ; l'éducation ; l'urbanisme et la construction...etc.

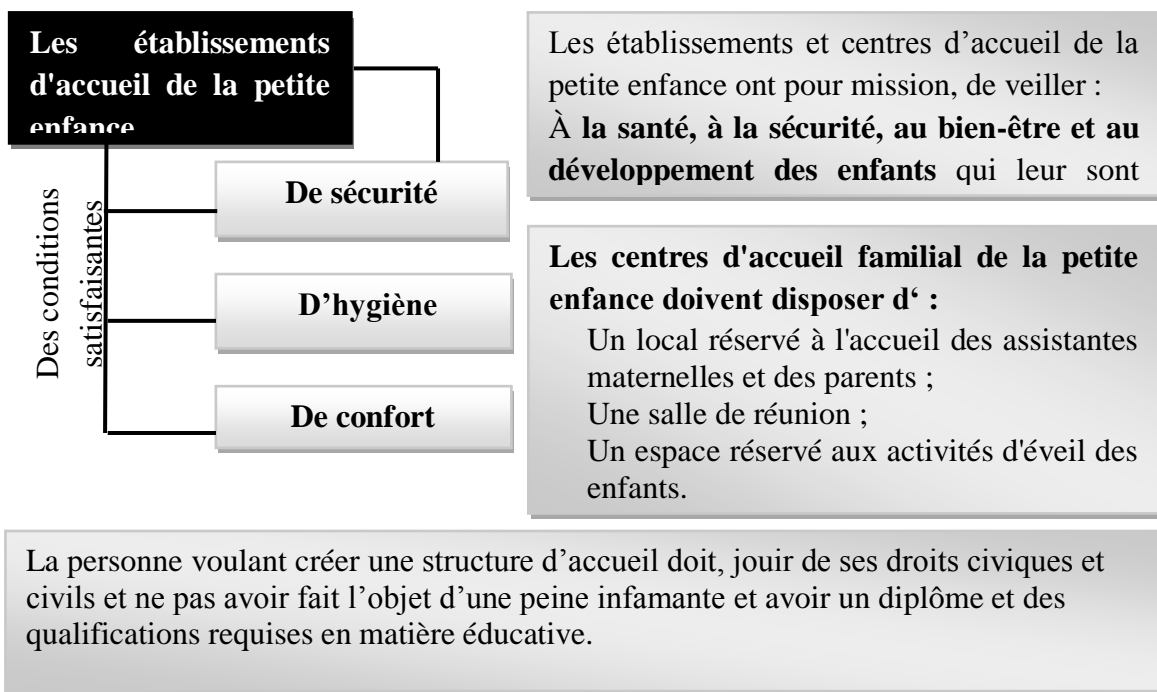


Figure 32. Conditions De Création Des Structures D'accueil De La Petite Enfance (L'auteur-2016)

1.4.2. Formes d'accueil et types d'organisation

- Jouir de ses droits civiques et civils ;

Le décret exécutif n° 2008-287 du 17 septembre 2008, distingue deux formes d'accueil de la petite enfance qui sont, l'accueil familial au domicile des assistantes maternelles et les établissements et les centres d'accueil de la petite enfance.

- Ne pas avoir fait l'objet d'une peine infamante.

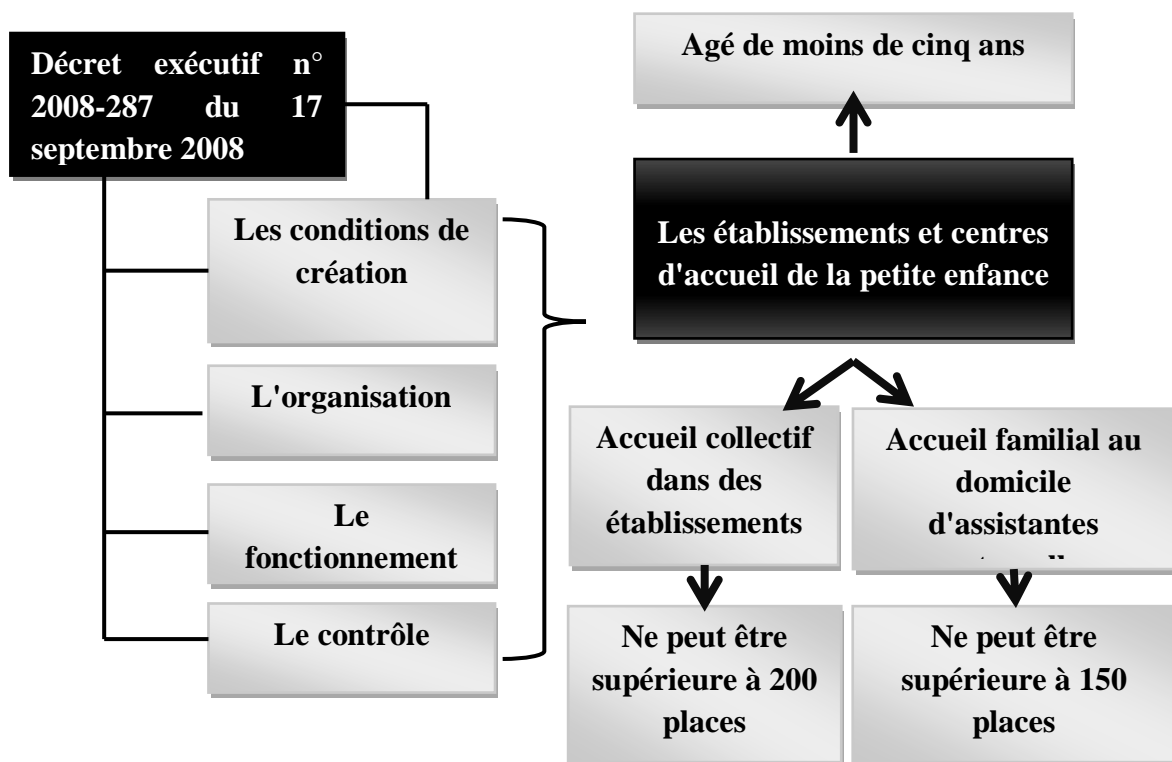


Figure 33. Les Principales exigences du Décret Exécutif n° 2008-287 - (L'auteur-2016)

L'accueil familial au domicile des assistantes maternelles, confier la garde de son enfant à une assistante maternelle, qui l'accueille chez elle est une solution très courante surtout avant trois ans. L'assistante maternelle à domicile doit remplir les conditions suivantes : être âgée de 21 ans au moins ; justifier de qualifications ou d'aptitudes en matière éducative ; jouir de ses droits civiques et civils ; ne pas avoir fait l'objet d'une peine infamante. Elle doit être agréée par la direction de wilaya chargée de l'action sociale, l'agrément fixe, le nombre et l'âge des enfants que l'assistante maternelle est autorisée à accueillir. Il est accordé si les conditions d'accueil garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis sont réunies. Cependant, la plupart des nourrices en Algérie exercent leur travail librement sans agrément, sans formation préalable.

L'accueil collectif de la petite enfance s'effectue dans les différents établissements créés par les entreprises ou services publics, les collectivités locales, les organismes de sécurité sociale, les mutuelles sociales, les associations et les personnes physiques ou morales de droit privé, conformément à la réglementation en vigueur et les dispositions du décret exécutif n° 2008-287 du 17 septembre 2008, les établissements et les centres d'accueil de la petite enfance sont :

- La crèche : accueille les enfants de 03 mois à 03 ans ;
- Le jardin d'enfants : accueille de façon régulière les enfants de 03 ans et plus non scolarisés ;
- La halte-garderie : accueille les enfants de moins de 05 ans de façon discontinue ou de manière occasionnelle ;
- L'établissement multi-accueil : associe les différentes formes d'accueil.

| Les établissements et les centres d'accueil de la petite enfance en Algérie : |
|--|
| <p>La crèche Accueille pendant la journée et de façon régulière les enfants de 03 mois à 03 ans, et leur assure la surveillance sanitaire et des activités d'éveil ;</p> |
| <p>Le jardin d'enfants Accueille de façon régulière les enfants de 03 ans et plus non scolarisés, pour leur donner toute l'attention requise par leur âge et leur assurer le développement psychomoteur par des exercices et des jeux ;</p> |
| <p>La halte-garderie Accueille de façon discontinue ou de manière occasionnelle, des enfants de moins de cinq (05) ans, pour leur offrir des temps de rencontre et d'activités ;</p> |
| <p>L'établissement multi-accueil Associe les différentes formes d'accueil et permet une souplesse d'adaptation à l'évolution des besoins des parents en pratiquant un accueil régulier et un accueil occasionnel.</p> |

Figure 34. Typologie des structures d'accueil de la petite enfance en Algérie - (L'auteur-2016)

Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance ainsi que les assistantes maternelles à domicile sont soumis au contrôle périodique des services du ministère chargé de la solidarité nationale. Le contrôle doit porter sur : la mise en œuvre du projet socio-éducatif et des programmes d'activités effectuées ; le respect des normes de santé en la matière, y compris l'équilibre des repas ; le respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière et l'observation des règles d'hygiène et de sécurité.

2.4.3. Exigences techniques

Les exigences techniques ont été abordées d'une manière très sommaire dans le cahier des charges applicable aux établissements et centres d'accueil de la petite enfance, en annexe au décret exécutif n° 2008-287 du 17 septembre 2008. Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance doivent :

- Être éloignés des différentes nuisances susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à la santé physique et mentale des enfants ;
- Être réservés exclusivement aux activités d'éveil, d'éducation et de socialisation des enfants ; et être adaptés aux activités socio-éducatives ;
- Être dotés de locaux et équipements adéquats.

Les locaux des établissements d'accueil de la petite enfance doivent répondre aux normes suivantes :

- La surface du local est fixée à 1,40 m² par enfant ; avec un volume d'air de 4 m³ par enfant.
- L'éclairage et l'aération doivent être assurés par une surface vitrée ouvrante fixée entre 10 et 15 % de la surface du plancher du local.
- L'ouverture des portes d'accès vers l'extérieur ;
- La sécurité, l'hygiène et l'accessibilité aux personnes handicapées.
- L'aménagement des locaux permettant la séparation des enfants qui marchent de ceux qui ne marchent pas ;
- La séparation de la cuisine de la biberonnerie et l'installation d'une réserve d'eau adéquate ;
- L'installation de toilettes pour chaque groupe de quinze (15) enfants ayant les dimensions et la configuration appropriées aux deux classes d'âge (moins de 3 ans et plus de 3 ans) ;
- La mise en place d'un appareil de chauffage et/ou de climatisation au niveau de chaque local et de l'équipement de moyens de lutte contre l'incendie ;
- La réservation d'une salle de soins dotée de l'équipement de premiers secours.

Conclusion

Au cours de la petite enfance et de l'enfance, il est quasiment impossible d'ignorer ni même de minimiser : l'influence du milieu sur l'éducation de l'enfant, une influence puissante et active sur la formation de sa personnalité. L'enfant construit le réel qui le conduit d'une part à se situer et à se représenter comme un objet particulier parmi l'ensemble de tous les autres et de l'autre part à situer et représenter l'ensemble de ces objets dans un univers spatial objectif, ordonné et cohérent dans lequel il évolue.

L'enfant investira chaque espace de la crèche, la qualité des espaces qui lui sont proposés, déterminera sa capacité de s'identifier et de se distinguer. Ainsi, la structuration de l'espace est progressive et évolue au cours de la scolarité de l'enfant, l'évolution de concept passe du concret à l'abstrait, du vécu par le mouvement, au perçu par les sens (essentiellement la vue) à un espace conçu par l'esprit.

De cette première partie, nous avons constaté l'interrelation très forte entre l'enfant et son environnement, notamment notre objet de recherche, qui est les structures d'accueil de la petite enfance, le premier environnement bâti, que découvre l'enfant après la maison de ses parents. Le nombre d'heures par jour que passera l'enfant au sein d'une structure d'accueil, augmente le taux d'influence de cette dernière sur lui.

Comme tout projet architectural, le projet d'une structure d'accueil de la petite enfance, doit prendre en considération, en plus des contraintes constructives (formes, dimension, matériaux...), des données plus socio fonctionnelles (le facteur humain, la diversité d'usage de l'espace).

Chaque espace de la structure à la fois génère et exige des ambiances spécifiques, selon ses caractéristiques et les activités qui s'y déroulent (apprentissage, jeux, sommeil, repas...). Les normes et exigences des textes réglementaires concernant le confort, s'appuient sur des approches analytiques et statiques des conditions de confort pour l'occupant, négligeant les interactions possibles entre ce dernier et son cadre bâti. La notion du confort exige une complexité pluridisciplinaire, dans l'étude des interactions entre le bâtiment et l'occupant.

Vu la complexité de notre thème, chaque paramètre pourrait faire l'objet de nombreuses recherches. De ce fait, nous avons survolé ces différentes notions dans cette partie, d'une manière très sommaire, et nous nous sommes focalisés sur l'état de la recherche en la matière. Malgré la rareté des travaux qui abordent la qualité architecturale, l'ambiance et le confort dans les structures d'accueil de la petite enfance, nos lectures et recherches étaient très riches, et nous ont été profitables.

Cette partie purement théorique nous a servi de base pour entamer la deuxième et dernière partie de ce travail qui est expérimentale, elle consiste en l'étude sur terrain de deux structures d'accueil de la petite enfance dans la commune de Dar el beida.

**2ème Partie : Place et rôle des ambiances et du confort :
une évaluation de deux cas d'étude**

3.1. Les cas d'étude

Nous rappelons que l'objet de la présente recherche est l'évaluation de la place de l'ambiance et du confort dans les structures d'accueil de la petite enfance en Algérie, des espaces, dont l'importance provient de la sensibilité et la fragilité de la population qu'ils accueillent. Pendant assez longtemps, les structures d'accueil de la petite enfance ont évolué sans être trop regardantes sur la réglementation, les normes ou les dispositions régissant les modalités d'accueil.

L'étude de ces espaces relève de différentes disciplines, telles que l'éducation, la sociologie, la santé, la psychologie...et ; dans cette étude, nous nous sommes intéressées aux petits enfants en tant que groupe d'utilisateurs en interaction avec l'espace architectural occupé (la structure d'accueil).

Malgré l'important nombre de structures d'accueil, privées ou publiques, nous avons du mal à trouver un cas d'étude. Nous avons d'abord pris contact et visité plusieurs structures, par la suite nous avons adressé des demandes accompagnées de lettres d'introduction qui se sont soldées tantôt de refus catégoriques des propriétaires des structures privées, tantôt d'un silence injustifié de la part des institutions desquelles relèvent les structures d'accueil publiques.

Nous avons choisi d'étudier deux structures d'accueil, qui sont le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » et la crèche « espace des anges », sises à la commune de Dar el beida, (notre commune de résidence), ce sont les seules structures auxquelles nous avons eu accès et qu'on avait pu approcher avec l'aide et l'intervention de nos proches et amis.

1.1.1. Le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura »

Le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », a été créé durant la colonisation dans l'église, actuelle bibliothèque de Dar el Beida, sous la tutelle du croissant rouge algérien (CRA), depuis 1972. Elle a été transférée dans les locaux du centre de formation féminin (CFF) de Dar el Beida, jusqu'à l'inauguration des nouveaux locaux à la cité 1^{er} novembre, réalisé par l'APC de Dar el Beida, en 1997.

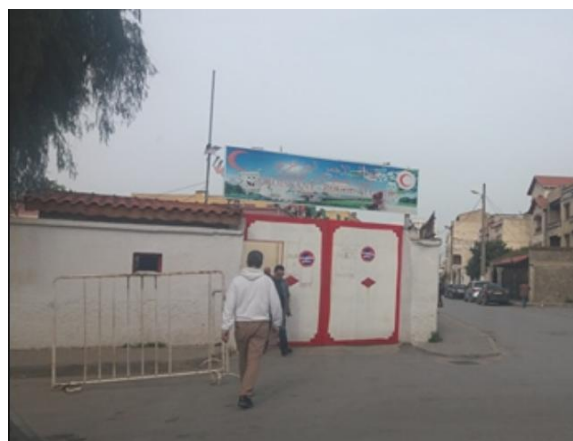


Figure 35. Le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » - (L'auteur-2017)

Le jardin d'enfants est financé principalement par le CRA, avec les cotisations des parents (environ 3 000.00 DA par mois) en plus de la contribution des citoyens, des institutions et des associations.

1.1.1.1. Situation

Cette structure est située à proximité de deux groupements d'habitations, de gabarit R+4 et R+5, appelés cité 8 mai 1945 et cité 1^{er} novembre, à environ 270 m du siège de l'APC, et à environ 600 m de la gare ferroviaire SNTF.



Figure 36. Situation des deux cas d'étude – (image satellite -2017)

1.1.1.2. Usagers & activités

Le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », est un établissement d'accueil collectif, qui accueille principalement des enfants de moins de six ans, âge de la scolarisation obligatoire en Algérie, gardés par une équipe de professionnels pluridisciplinaire, en plus des parents qui ont accès à certains endroits de la structure.

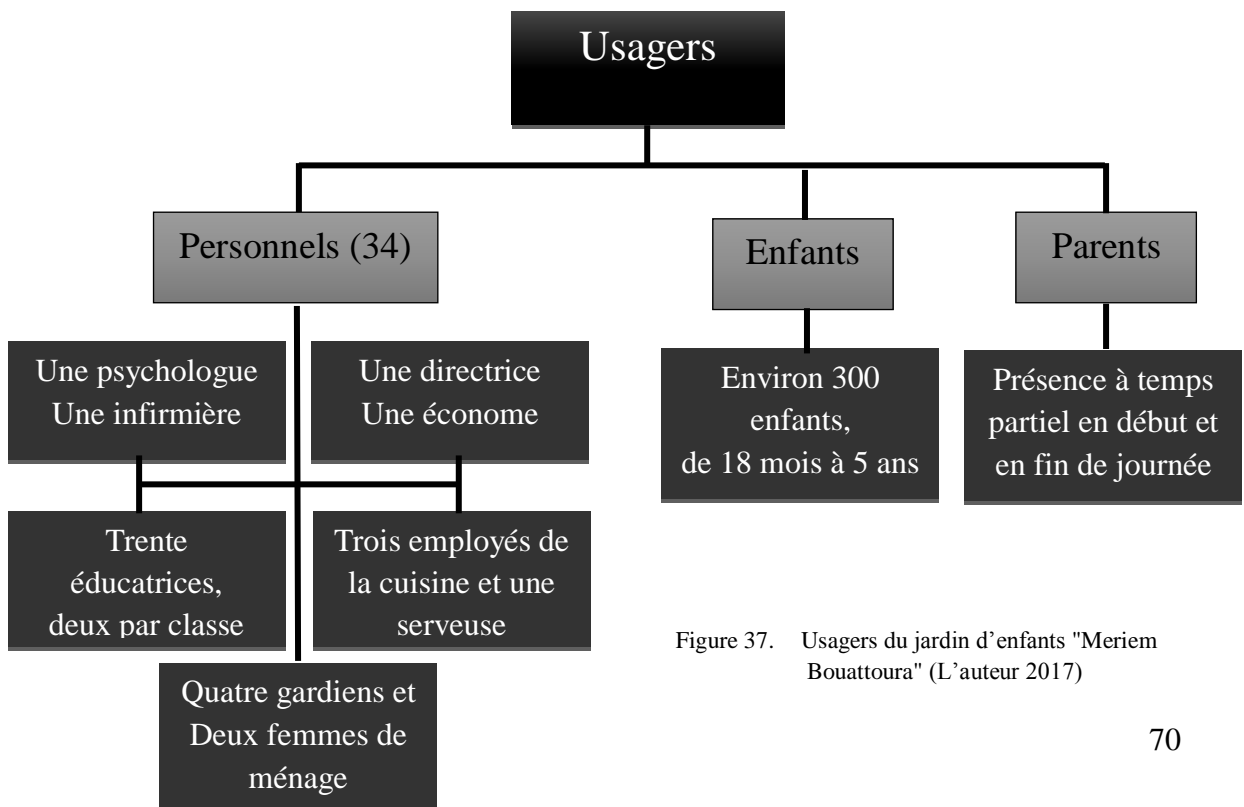


Figure 37. Usagers du jardin d'enfants "Meriem Bouattoura" (L'auteur 2017)

Les enfants

Environ 300 enfants, de 18 mois et 5 ans, qui passent généralement plus de huit heures par jour, cinq jours sur 7 dans le jardin d'enfants. Ils sont répartis, dans des sections en fonction de leur âge :

- Section des tous petits (18 mois–2 ans) ;
- Section des petits (2 ans et demi – presque 3 ans) ;
- Section des moyens (3ans et demi – presque 4 ans) ;
- Section des grands (4 ans et demi – presque 5 ans) ;
- Section du préscolaire (5ans – presque 6ans).



Figure 38. Les enfants à l'aire du jeu de la structure -(L'auteur 2016)

Certains cas d'autisme ou de trisomie ont été acceptés et intégrés, après étude de dossier par le médecin de l'organisme, la structure leur assure (en plus des soins fournis par leurs parents) un suivi complémentaire, avec une orthophoniste, au sein de la crèche.

Le personnel

Une équipe de 44 employés, assurant les meilleures conditions d'accueil et de garde aux enfants au sein de la structure, composée de :

La responsable du jardin d'enfants (la directrice), elle veille sur l'application des dispositions réglementaires et sur la qualité du travail de ses employés, elle assure l'organisation, la gestion de la structure avec l'aide de l'économiste.

Le personnel chargé de l'encadrement des enfants, composé de trente éducatrices, placés auprès des enfants, une psychologue et une infirmière, qui ont pour missions de garder, surveiller, favoriser le développement et l'éveil des enfants et de subvenir à leurs besoins.

Les agents de service, composé de trois employés de la cuisine, une serveuse, quatre gardiens et deux femmes de ménage, ils assurent la préparation des repas des enfants, la sécurité, l'entretien et la propreté des locaux de la structure.

Les parents

Présents en début et en fin de journée, pour déposer ou pour récupérer leurs enfants. Ils peuvent accompagner leurs enfants jusqu'aux salles de vie, ils ont accès presque à l'ensemble des espaces de la structure y compris l'aire de jeux, où ils peuvent regarder leurs enfants jouer. C'est pendant ces moments de détente que nous avons eu l'occasion de discuter avec les parents, qui étaient plus confiants et à l'aise.

Généralement, ce sont les mères qui accompagnent leurs enfants plus que les pères, nous avons demandé aux mamans, qui nous ont presque tous donnée les mêmes arguments : « Le père travail loin et sort tôt de la maison » ; « La mère choisi de faire garder son enfant dans la structure la plus proche à son lieu de travail ou à la maison si elle ne travaille pas » ; « L'enfant préfère être accompagné par sa mère ».

(Proux, 1999) explique que l'enfant au quotidien, ne présente aucune préférence pour l'un des deux parents, cependant dès qu'un stress survient (une nouvelle situation), il préfère nettement la présence de la mère à celle du père, et préfère la présence du père à tout autre étranger (Cohen & Campos, 1974)⁴⁴. Aussi, « le père est moins disponible et se sent généralement moins impliqué dans la socialisation de son enfant » (Lamb, 1981)⁴⁵.

La structure propose un programme riche et varié, et diverses activités telles : Education physique ; cours de lecture en langue arabe et française ; cours d'écriture ; initiation informatique ; dessin ; jeux éducatifs ; préparation préscolaire pour les enfants âgés de cinq ans, et dans la mesure du possible, des loisirs tels : excursions ; Jeux, musique, clowns ; et célébration des fêtes nationales et religieuses.



Figure 39. Fête religieuse célébrée à la crèche -
Source : jardin d'enfants « Meriem Bouattoura »

⁴⁴ Cités par (Proux, 1999)

⁴⁵ Id.

1.1.1.3. *Organisation spatiale & fonctionnelle*

La structure occupe une surface de deux mille huit cent trente huit mètres carrés (2 838 m²), dont 60% d'espaces extérieurs (passages, jardin et servitudes) et 40% de bâti en rez-de-chaussée, constitué de deux entités, qu'on va appeler bloc A & bloc B, desservie par un espace central, matérialisant le hall d'entrée. L'ensemble de la structure est délimité par une clôture et est accessible à partir d'une entrée à l'Ouest avoisinant une loge de gardien, et d'une entrée secondaire de service à l'est.



Figure 40. Vue aérienne du jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » - (Google earth-2016)

| <i>Bloc</i> | <i>Code</i> | <i>Espace</i> |
|-------------|-------------|-----------------------------------|
| Bloc « A » | A-1 | Couloir |
| | A-2 | Salle polyvalente |
| | A-3 | Cuisine « 1 » |
| | A-4 | Cuisine « 2 » |
| | A-5 | Salle du préscolaire |
| | A-6 | Bureau de la directrice |
| | A-7 | Salle de réunion |
| | A-8 | Sanitaires |
| | A-9 | Archives |
| | A-10 | Bureau de l'économe |
| | A-11 | Infirmierie |
| Bloc « B » | B-1 | Couloir / Vestiaire |
| | B-2 | Salle de la moyenne section « 1 » |
| | B-3 | Salle de la moyenne section « 1 » |
| | B-4 | Salle de la grande section « 1 » |
| | B-5 | Salle de la grande section « 2 » |
| | B-6 | Salle de la toute petite section |
| | B-7 | Salle de la petite section |
| | B-8 | Sanitaires (dans les salles) |
| | B-9 | Bloc sanitaire extérieur |

Tableau 2 Organisation spatiale du jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » - (L'auteur,2017)

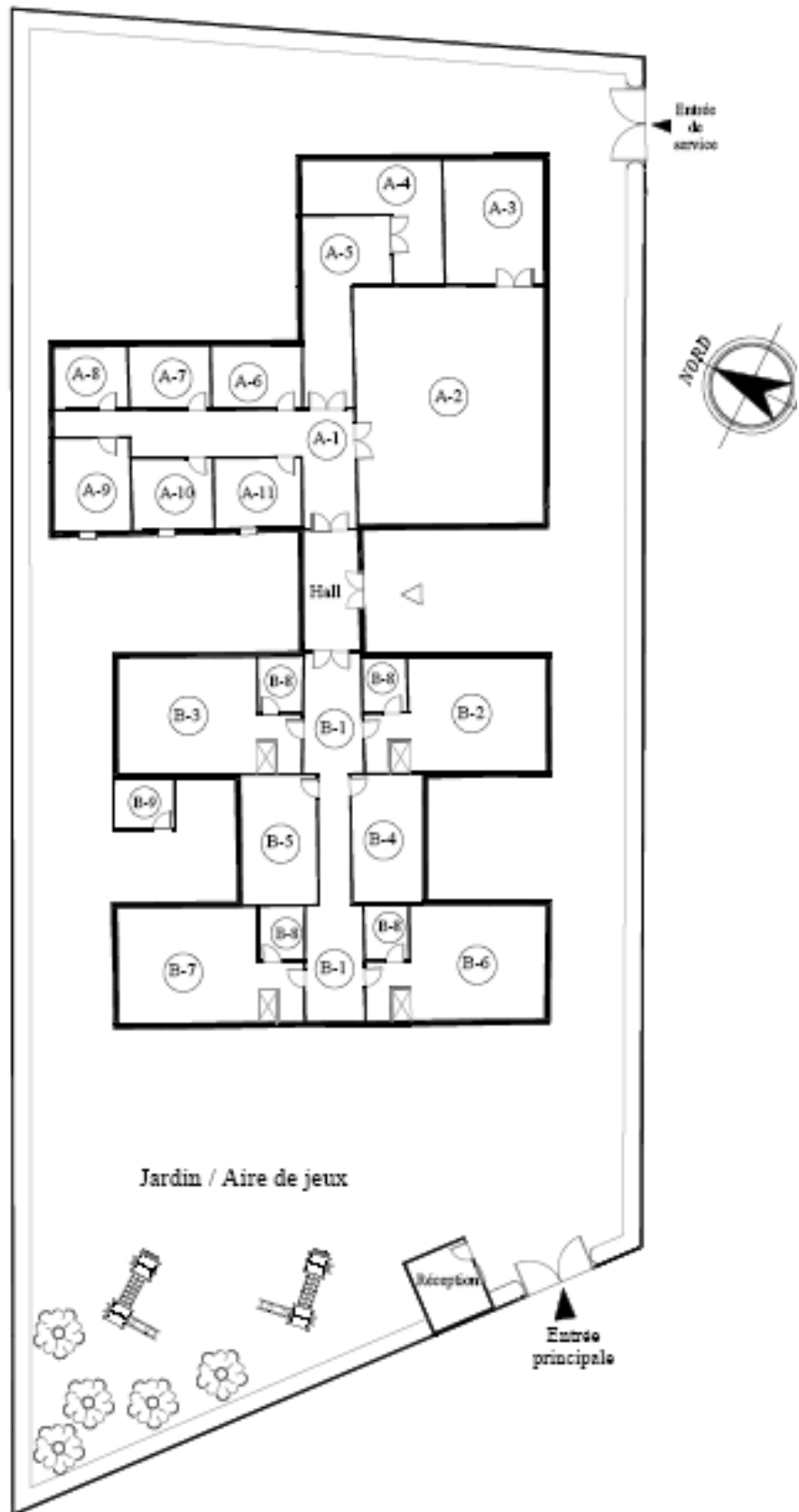


Figure 41. Plan schématique du jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » - (L'auteur 2017)

Pour faciliter la lecture spatiale de la structure, nous allons procéder par bloc :

Le hall,

Le hall assure l'accès et l'accueil, la circulation et joue le rôle de salle d'attente. Situé au centre de la structure, de forme rectangulaire, d'environ 30 m² de surface, accessible depuis un sas d'entrée, couvert d'un auvent d'environ 50 m² de surface pour protéger les enfants et les parents de la pluie pendant l'attente.

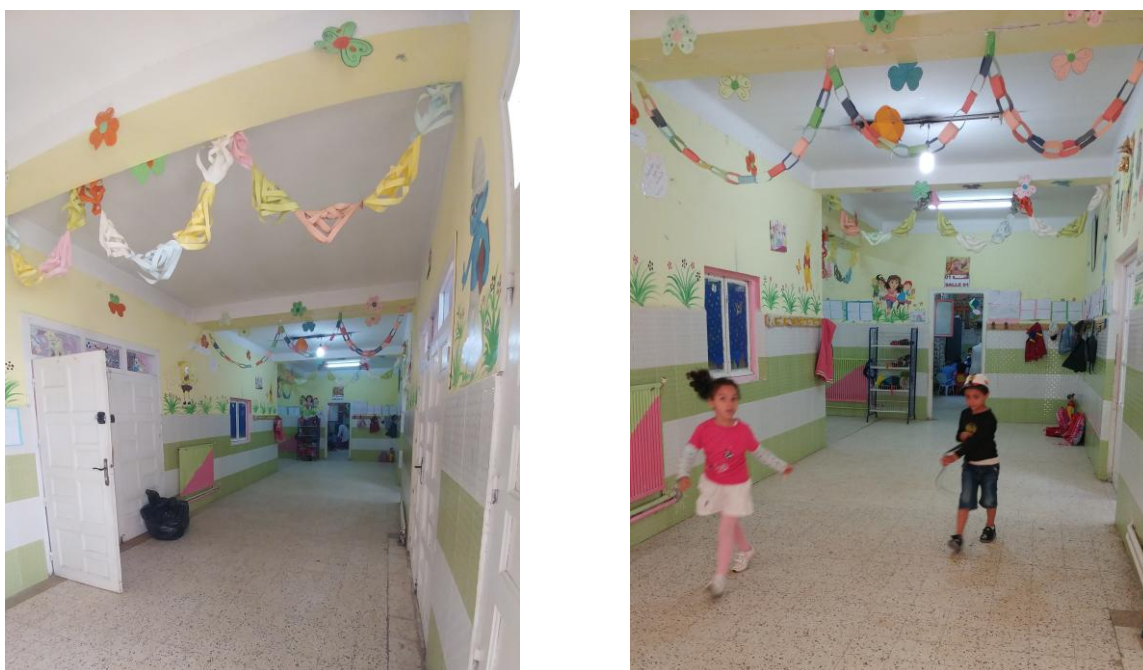


Figure 42. Vues sur le hall d'entrée – (L'auteur- 2016)

Le bloc « A »

Situé à droite du hall d'entrée, en forme de « L », d'environ 470 m² de surface, occupé principalement par la partie administrative composé des bureaux de la directrice, de l'économe, des archives, une salle de cour, une infirmerie, un dépôt, deux cuisines avec -

-leurs servitudes, en plus d'une salle polyvalente, utilisé pour les activités socioculturelles et comme salle à manger offrant un service à table pour les élèves, mais en dehors des jours ouvrables, la salle polyvalente se transforme en salle de fête, d'où l'aménagement de la deuxième cuisine séparée de celle de la crèche (raison d'hygiène). Le bloc « A » comporte deux accès secondaires en plus de l'accès principal donnant sur le hall.

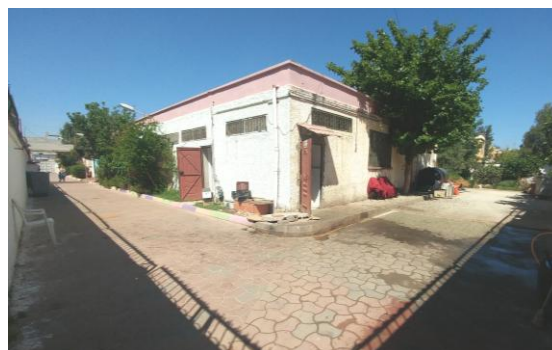


Figure 43. Accès secondaires du bloc « A » - (L'auteur,2016)

Reportage photo du bloc « A »



Figure 44. Vues sur le bureau de la directrice- (L'auteur 2016)



Figure 45. Vues sur l'infirmerie - (L'auteur 2016)



Figure 46. Vues sur le couloir du bloc « A » - (L'auteur 2016)

Reportage photo du bloc « A »



Figure 47. Vues sur la salle du préscolaire - (L'auteur 2016)



Figure 48. Vues sur la salle polyvalente - (L'auteur 2016)

Reportage photo du bloc « A »



Figure 49. Vues sur la première cuisine - (L'auteur 2016)



Figure 50. Vues sur la salle polyvalente - (L'auteur 2016)

Le bloc « B » :

Situé à gauche du hall d'entrée, en forme d'un « H », d'environ 455 m² de surface, composé de six salles de cours avec sanitaires, desservie par un grand couloir utilisé également comme vestiaire. Ce bloc dispose de trois accès secondaire, dont un donnant directement sur l'aire de jeux (jardins), il est presque tout le temps fermé par mesure de sécurité.



Figure 51. Accès du bloc « B » côté jardin - (L'auteur 2016)

Reportage photo du bloc « B »



Figure 52. Vues sur le couloir(vestiaire) du bloc « B » - (L'auteur 2016)



Figure 53. Vues sur la salle de la toute petite section - (L'auteur 2016)



Figure 54. Vues sur la salle de la petite section -1- (L'auteur 2016)

Reportage photo du bloc « B »



Figure 55. Vues sur la salle de la petite section –coté rangement- (L'auteur 2016)



Figure 56. Vues sur la salle de la moyenne section - (L'auteur 2016)



Figure 57. Vues sur la salle -1- de la grande section-(L'auteur 2016)



Figure 58. Vues sur la salle -2- de la grande section-(L'auteur 2016)

Reportage photo des espaces extérieurs de la structure



Figure 59. Vues sur l'accès principal et la réception - (L'auteur 2016)



Figure 60. Vues sur l'allée côté Nord - (L'auteur 2016)

Reportage photo des espaces extérieurs de la structure



Figure 61. Vues sur l'allée côté Sud - (L'auteur 2016)



Figure 62. Vue sur le sas et l'auvent d'entrée – (L'auteur-2016)



Figure 63. Vues sur le bloc sanitaire extérieur – (L'auteur-2016)



Figure 64. Vues sur l'aire de jeux (jardin) - (L'auteur-2016)

1.1.2. La crèche « espace des anges »

Une crèche privée, créée en 2004, dans une location à Alger plage, puis elle a été transférée dans une propriété à Dar el-beida depuis 2010 à ce jour.

1.1.2.1. *Situation*

La crèche « espace des anges », est située au lieu-dit Haouch Attar, quartier d'habitations individuelles, près d'une petite zone d'activités (showrooms et usines), à environ 300 m de l'Office National de météorologie, à 500 m de l'arrêt de bus 5 juillet et à environ 900 m de la gare ferroviaire de Dar el beida.

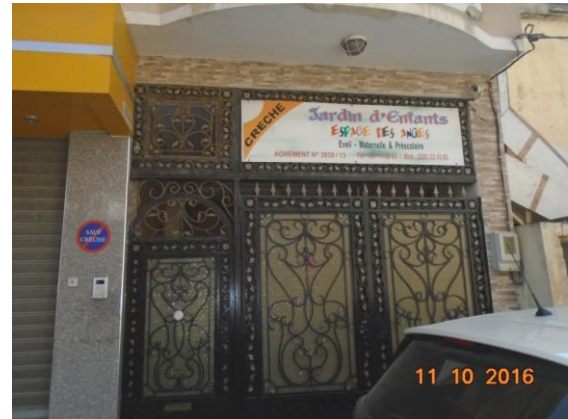


Figure 65. Entrée principale de la crèche - (L'auteur-2016)

2.1.2.2. *Usagers & activités*

Cette structure accueille principalement des enfants de moins de six ans, gardés par une équipe pluridisciplinaire ;

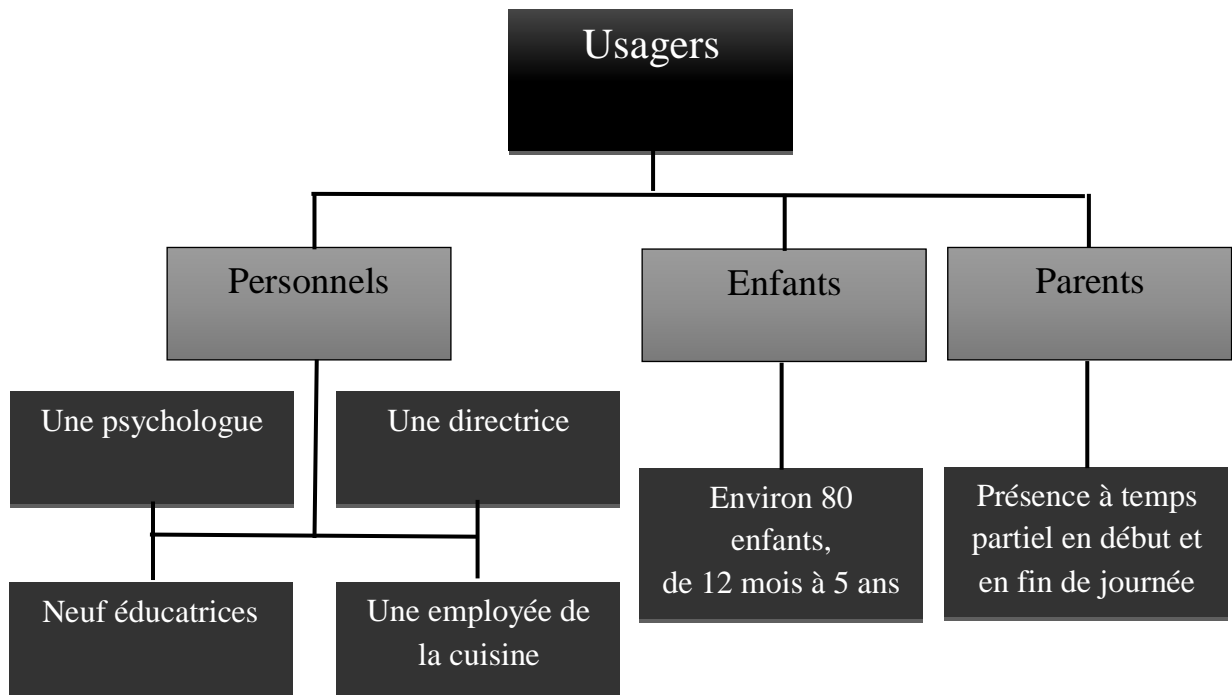


Figure 66. Usagers de la crèche « espace des anges » - (L'auteur-2017)

Les Enfants

Environ 80 enfants, de 12 mois à 5 ans, qui passent généralement plus de huit heures par jour, cinq jours sur 7 dans le jardin d'enfants. Certains cas de trisomie ont été acceptés et intégrés dans la crèche. Avec un suivi par l'orthophoniste de la structure.



Figure 67. Les enfants entrain de jouer -(L'auteur-2016)

Les enfants sont répartis en cinq groupes selon leurs catégories d'âges comme suit :

Un groupe de la toute petite section (moins de 2 ans), deux groupes de la petite section (3ans), un groupe de la moyenne section (4ans), deux e groupe préscolaire (5ans), qui occupent la même salle.

Le personnel

Une équipe de 12 employées, assurant les meilleures conditions d'accueil et de garde aux enfants au sein de la structure, composée de la directrice qui est la propriétaire de la structure, d'une psychologue, de neuf éducatrices et d'une employée de la cuisine, qui prépare et sert les repas, en plus du nettoyage.

Les Parents

Présents en début ou en fin de journée, soit pour déposer ou pour récupérer leurs enfants. Contrairement au jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », dans cette structure les parents n'ont pas accès à l'ensemble des espaces, ils ne dépassent jamais le hall d'entrée, sauf pour aller au bureau de la directrice.

La structure propose un programme bilingue (arabe - français) riche et varié, et diverses activités telles que les cours de lecture en langues arabe et française, les cours d'écriture, de dessin et de travaux manuels, les jeux éducatifs, en plus de la préparation préscolaire pour les enfants âgés de cinq ans.

2.1.2.3. Organisation spatiale & fonctionnelle

La crèche occupe, le rez-de-chaussée et un étage d'une maison individuelle de R+3+grenier, doté d'une seule façade libre, et mitoyenne sur les trois autres. Elle est surmontée d'un logement appartenant à la propriétaire, gérante de la structure.

Elle s'étale sur une surface d'environ 200 m², répartis sur deux niveaux qu'on va appeler niveaux « A » et « B », avec une petite cour extérieure d'environ 10 m² de surface. Pour une meilleure lecture des espaces de la crèche, on va précéder par niveau.

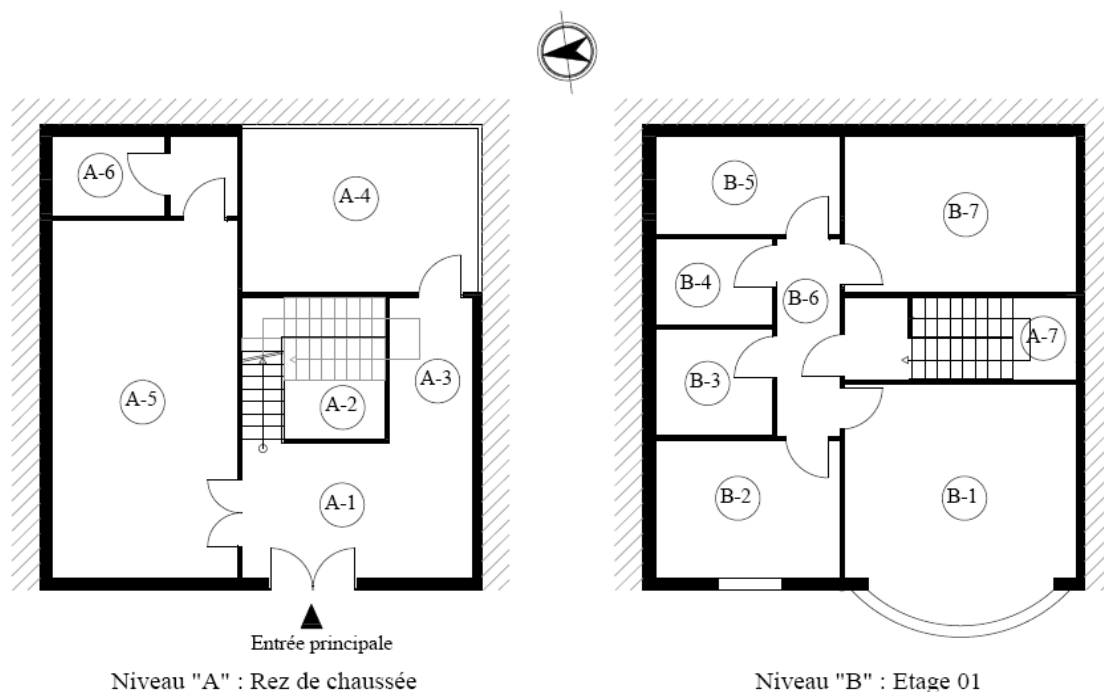


Figure 68. Plans de schématiques de la crèche « espace des anges » - (L'auteur-2017)

| Bloc | Code | Espace |
|--------------|------|----------------------------------|
| Niveau « A » | A-1 | Hall / aire de jeux |
| | A-2 | Cuisine |
| | A-3 | Couloir |
| | A-4 | Cour |
| | A-5 | Salle du préscolaire |
| | A-6 | Sanitaire |
| | A-7 | Cage d'escaliers |
| Niveau « B » | B-1 | Salle de la grande section |
| | B-2 | Salle de la toute petite section |
| | B-3 | Sanitaire |
| | B-4 | Bureau de la directrice |
| | B-5 | Salle de la petite section |
| | B-6 | Couloir |
| | B-7 | Salle de la moyenne section |

Tableau 3 Organisation spatiale du jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » - (L'auteur,2017)

Reportage photo de la crèche



Figure 69. Vues sur la façade principale de la crèche - (L'auteur 2016)

Le niveau « A »

Situé au rez-de-chaussée, composé d'un hall d'entrée d'environ 12 m² de surface, qui sert d'espace d'accueil et d'aire de jeux pour les enfants (l'unique dans la structure), d'une petite cuisine, et d'une grande salle de préscolaire, pour les enfants de 5 ans et plus (moins de 6 ans), avec des sanitaires, en plus d'une petite cour et des escaliers qui mènent à l'étage.

Reportage photo du niveau « A »

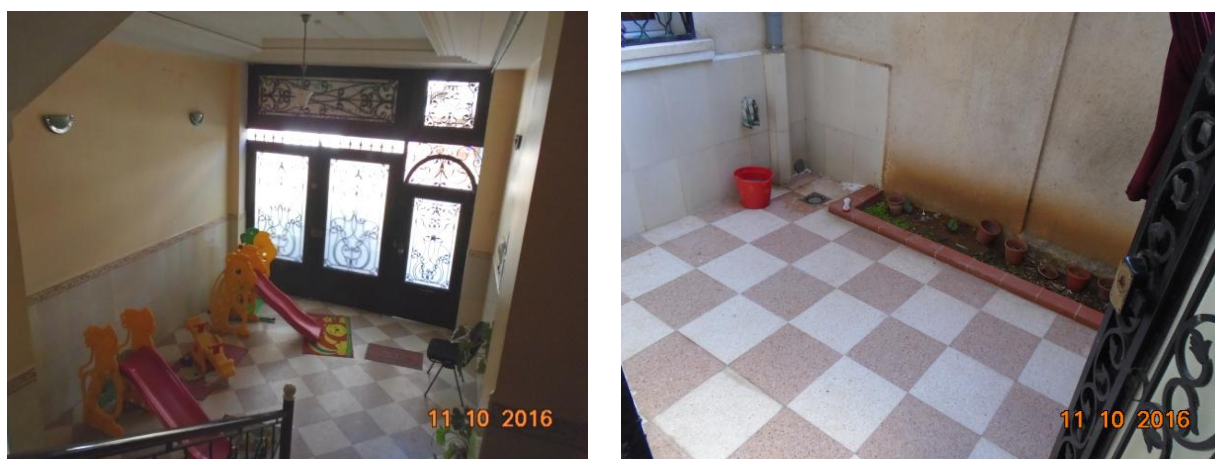


Figure 70. Vue sur le hall d'entrée (aire de jeux) - (L'auteur 2016)

Figure 71. Vue sur la cour - (L'auteur 2016)

Reportage photo du niveau « A »



Figure 72. Vue sur la cuisine - (L'auteur 2016)



Figure 73. Vue sur l'accès à la cour - (L'auteur 2016)



Figure 74. Vues sur la salle du préscolaire (2 groupes) - (L'auteur 2016)



Figure 75. Vue sur les sanitaire de la salle du préscolaire - (L'auteur 2016)



Figure 76. Vue sur la cage d'escaliers - (L'auteur 2016)

Le niveau « B »

Situé à l'étage, constitué d'un petit bureau d'administration, de sanitaires et de quatre salles de cours réparties comme suit, une salle de la toute petite section moins de (2 ans), une salle de la petite section (3 ans), une salle de la moyenne section (3ans et demi), une salle de la grande section (4 ans à 4 ans et demi).

Reportage photo du niveau « B »



Figure 77. Vue sur la salle de la toute petite section - (L'auteur 2016)



Figure 78. Vue sur la salle de la moyenne section- (L'auteur 2016)



Figure 79. Vues sur la salle de la petite section - (L'auteur 2016)



Reportage photo du niveau « B »



Figure 80. Vue sur la salle de la grande section - (L'auteur 2016)



Figure 81. Vues sur les sanitaires de l'étage « 1 » - (L'auteur 2016)

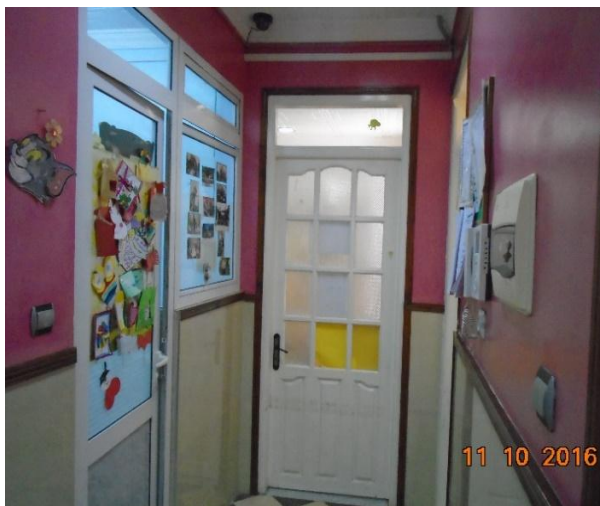


Figure 82. Vue sur le couloir du niveau « B » - (L'auteur 2016)

2.2. Démarche et techniques de recherche adoptées

Notre sujet est très sensible, il s'intéresse à une population très vulnérable. Un sujet d'actualité, mais rarement abordé, surtout dans notre domaine. Le peu de recherches locales en la matière, traite soit de la santé psychologie, sociologie, ou de l'éducation de l'enfant, tels :

En Sciences Sociales ; (Gassimi, 2009), université de Biskra, dans sa thèse de magistère, s'est intéressée à la relation entre l'angoisse de l'éducatrice des jardins d'enfants, et le comportement agressif des enfants du préscolaire. À travers l'observation directe, au sein des structures d'accueil de la ville de Biskra, où on a enregistré les comportements les plus agressifs, elle a démontré que l'enfant absorbe et imite tout ce qu'il voit dans son entourage, ce qui influence sa personnalité, voire son avenir.

En architecture ; (Dahbi, 2012), université de Biskra, dans sa thèse de magistère, « *les ambiances lumineuses de confort dans les espaces pour enfants* », cas de six écoles de la ville de Sétif, traite la notion d'ambiance lumineuse dans les établissements scolaires, et son rôle effectif dans le confort visuel chez l'enfant. Trois méthodes ont été utilisées, un questionnaire auprès des élèves, concernant la perception de ces derniers de leurs environnements ; collecte de mesures, dans le but de comparer les différentes composantes des salles de classe ; à la fin une simulation numérique. L'analyse des résultats des trois méthodes a démontré que, la prise en compte des ambiances lumineuses de confort dans la conception des espaces pour enfants est pour le moins indispensable sinon décisive.

Rappelons que dans notre quête de réponses, concernant le confort au sein des structures d'accueil de la petite enfance, et afin de vérifier et de confirmer ce que nous avons acquis dans la première partie de ce travail (partie théorique), nous avons choisi d'enquêter directement sur le terrain, pour s'approcher de notre population étudiée (enfants) dans son environnement habituel.

Avant tout, nous avons mené plusieurs visites exploratoires à différentes structures d'accueil de la petite enfance dans la commune de Dar el beida, lors desquelles nous avons essayé de discuter avec les parents, les éducatrices et les certains dirigeants de ces structures. La difficulté d'obtention des autorisations, et l'acquisition des documents graphiques et des informations nécessaires auprès des organismes concernés (APC,

PRESCO⁴⁶), ont fait que notre choix des cas à étudier s'est limité à deux structures, qui sont le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » et la crèche « Espace des anges », sises à Dar el beida.

Nous avons choisi d'axer notre recherche sur trois techniques que nous avons jugé les plus adéquates à notre enquête. Cette dernière s'est faite en trois temps, d'un point de vue chronologique, dans un premier temps l'identification des lieux et les prises de vues, l'enquête par questionnaire et l'observation et, enquête par entretien directe avec les professionnels de la petite enfance au sein des structures d'accueil étudiées et à travers les réseaux sociaux.

2.2.1. L'enquête par questionnaire

L'approche conventionnelle de l'évaluation de la qualité des différentes ambiances s'appuie sur les mesures physiques, qui peuvent s'afficher positives [normes respectées], malgré l'insatisfaction des usagers (Mallorry-Hill, 2014).

Nous avons opté pour une analyse subjective à l'aide d'un questionnaire, un outil utilisé essentiellement dans les sciences humaines et sociales, il nous permet de recueillir l'appréciation des usagers des structures d'accueil concernant le confort et les ambiances architecturales.

Selon (Boussoualim, 2002), « *le questionnaire est utilisé pour saisir des phénomènes tels que les attitudes, les opinions, les préférences, les représentations, etc. qui ne sont pratiquement accessibles que par le langage.* »

Notre questionnaire est d'administration directe, les réponses ont été données par la personne interrogée, sans que la présence de l'enquêteur soit nécessaire. Le questionnaire fermé est « facile à administrer, peut être distribué à de grandes quantités de gens » (Bell, et al., 1996).

⁴⁶ Établissement de gestion des structures préscolaires de la wilaya d'Alger est créé en 1995, et regroupe 35 jardins et crèches, répartis dans différentes communes de la wilaya d'Alger

2.2.1.1. Population ciblée

Les principaux usagers de ces espaces, sont des enfants de moins de six ans. Dès nos premières visites aux différentes structures d'accueil, nous avons constaté qu'il était difficile de tirer des réponses des enfants, notamment à bas âge, comme c'est le cas dans notre sujet. Pour cela, nous avons choisi de recueillir les données auprès des adultes, capables de communiquer et de s'exprimer. Nous avons questionné les parents, étant ceux qui connaissent le mieux l'enfant, son comportement, ses besoins, ses préférences, son épanouissement, ses changements...etc.

Nous avons réalisé une enquête auprès des parents d'enfants, rencontrés sur place au niveau des crèches étudiées, afin de connaître leurs raisons et les critères du choix de leur mode de garde, ainsi que leur degré de satisfaction.

Notre choix a été fait selon la technique de l'échantillonnage aléatoire : chaque élément de cet échantillon a la même probabilité d'être choisi parmi la population ciblée.

Approcher les parents et les convaincre de collaborer et de répondre aux questionnements, était une tâche très difficile. En plus du temps court qu'ils passent à la structure d'accueil, ils sont souvent très pressés et occupés, ce qui les laisse méconnaissant de la vie de leurs enfants dans la crèche, d'où leurs réponses très vagues.

L'ensemble des parents sont méfiants, et complaisants, leurs appréciations dépendaient essentiellement de l'attitude des éducatrices avec eux et avec leurs enfants, d'une part il est difficile d'avoir le nombre total des enfants fréquentant la crèche. Nous avons pu avoir un nombre approximatif. D'autre part, la disponibilité des parents pose problème, la plupart travaillent donc ils sont souvent occupés ; c'est généralement, les mamans qui accompagnent leurs enfants, donc difficile d'avoir l'égalité des chances hommes/femmes.

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de 80 parents d'enfants, qui ont accepté de coopérer, 50 femmes et 30 hommes, entre 26 et 56 ans.

| Population enquêtée | | | |
|---------------------|-------|--------|-------------|
| Sujet | Sexe | Nombre | Pourcentage |
| Parents | Femme | 50 | 62,5 |
| | Homme | 30 | 37,5 |
| Total | | 80 | 100 |

Tableau 4. La population enquêtée par questionnaire – (L'auteur-2016)

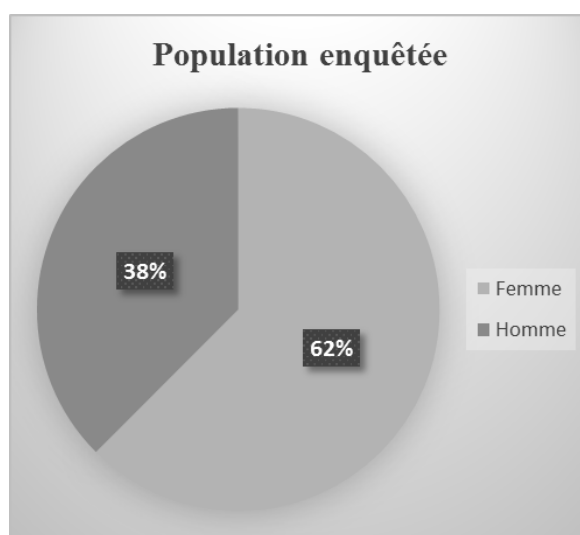


Figure 83. La population enquêtée par questionnaire – (L'auteur-2016)

2.2.1.2. Objet et structure du questionnaire

Dans le but de répondre à notre préoccupation en matière de qualité des structures d'accueil de la petite enfance, nous essayons à travers ce questionnaire de :

- Découvrir les besoins des jeunes enfants, et comment peut-on assurer leur bien-être.
- Explorer la situation actuelle des structures d'accueil, à travers les deux cas étudiés, pour envisager d'éventuelles améliorations.
- Recueillir les appréciations, les critiques, les préférences et les attentes des parents et des professionnels.

Notre premier questionnaire, comptait environ huit pages, composé de plus de quarante questions ouvertes ou à multiples choix de réponses. Un test du questionnaire "pré-enquête" est indispensable, avant sa passation aux sujets interrogés, à travers un échantillon représentatif de la population ciblée pour déceler et corriger les questions mal posées et inaccessibles.

Nous avons réalisé notre « pré-enquête » auprès d'une vingtaine de personnes, de notre entourage familial et professionnel. Des parents, des architectes, des éducatrices, pour vérifier la clarté et l'accessibilité du questionnaire à la population ciblée. Les résultats de cette « pré-enquête » n'ont pas été pris en compte dans l'analyse et le traitement des données.

D'après notre pré-enquête, nous avons constaté que notre questionnaire était long, trop détaillé et compliqué. Certains changements ont été apportés au questionnaire tel, la réduction du nombre de questions, la simplification et le remplacement de quelques mots techniques difficiles...etc. En vue de couvrir la compréhension de l'ensemble de la population enquêtée, nous avons effectué une traduction du questionnaire à la langue arabe.

Notre questionnaire final est constitué de vingt-trois questions en quatre pages, pour une meilleure lisibilité nous avons regroupé les questions selon cinq thèmes généraux, structurés comme suit :

- Renseignement personnel et professionnel sur la personne interrogée, pour faciliter la classification des réponses selon des critères préétablis (âge, sexe, profession...etc.), tout en respectant l'anonymat.

- L'identification de l'appréciation et la satisfaction vis-à-vis des structures d'accueil, que ce soit pour les parents qui y font garder leurs enfants ou les employés qui y travaillent pour :
 - ✓ Connaître le mode de garde le plus utilisé et pourquoi ;
 - ✓ Avoir une idée sur l'attractivité de la crèche (éloignement géographique et temporel) ;
 - ✓ Importance de la localisation, de l'accessibilité, formes, volumes et aménagement.

- Rôle et importance de la crèche, elle vise à :
 - ✓ Définir l'importance de la structure pour le confort, et l'épanouissement de l'enfant ;
 - ✓ Évaluer la satisfaction des parents de leur mode de garde ;
 - ✓ Connaître leurs préoccupations (le plus important à leur égard) ;
 - ✓ Savoir s'ils s'intéressent à la question d'ambiance ou non.

- Ambiance et confort, cherchent à :
 - ✓ Estimer la qualité de la structure à travers les commentaires des personnes interrogées ;
 - ✓ Évaluer la satisfaction des enfants (directement et indirectement à travers leurs parents) et des employés.

- La dernière page est consacrée à des questions ouvertes, présentant une synthèse, à travers laquelle, le sujet aura plus de liberté d'expression, ce qui pourra nous aider à découvrir de nouvelles pistes, qui n'ont pas été prises en considération dans le questionnaire.

La plupart des questions offrent la possibilité de proposer de nouvelles réponses, à ajouter à la liste initiale. **Annexe 1 : Le questionnaire**

| N° | Questions | Objectifs | Sous Objectifs | Thèmes |
|----|--|---|---|--|
| 1 | Quel est le nombre d'enfants dans votre foyer ? | <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir les classer dans l'échantillon : parents ou autre. • Savoir s'ils sont concernés par le sujet | Avoir le nombre d'enfants. | Renseignements personnels sur la personne interrogée |
| 2 | Préciser l'âge(s) de votre ou vos enfant(s) ? | | Savoir l'âge des enfants (notamment ceux pas encore scolarisés) | |
| 3 | Quel est (sont) le(s) mode(s) d'accueil principal (aux)de votre (vos) enfant (s) ? et pourquoi ? | <p>Connaitre le mode de garde le plus utilisé et pourquoi. Evaluer la satisfaction des enfants (directement et indirectement à travers leurs parents) et des employés. Évaluer la satisfaction des parents de leur mode de garde,</p> | <p>Connaitre le mode de garde utilisé : Structures d'accueil de la petite enfance. Nourrice, Parents, autres</p> | L'identification des structures d'accueil |
| 4 | Etes-vous satisfait de votre mode de garde ? pourquoi ? | | <p>Estimer les appréciations des parents, éducatrices et enfants. Connaître ce qu'ils aiment ou pas et ce qu'ils espèrent changer ou améliorer. Voir si la question d'ambiance les intrigue, si elle apparaît dans leurs réponses même d'une façon indirecte.</p> | |
| 5 | Lorsque vous récupérez votre enfant, est-il satisfait de sa journée : | | | |
| 6 | Quel est l'endroit (s) que votre enfant apprécie le plus dans la structure ? | | | |
| 7 | Quels aspects contribuent à rendre ce lieu agréable ? | | | |
| 8 | Qu'est-ce que vous n'aimez pas dans votre structure d'accueil ? | | | |
| 9 | Pour vous, quelle amélioration faut-il apporter ? | | | |
| 10 | En matière de confort, et sur une échelle de 1 à 5 comment jugez- vous la structure d'accueil de votre enfant ? Confort thermique (chaleur) / confort hygrométrique (humidité) Confort acoustique (bruit) / confort visuel (lumière) Confort olfactif (odeurs) / qualité de l'air (ventilation) sécurité / accessibilité aménagements intérieurs / aménagements extérieurs | <p>Estimer la qualité de la structure à travers les commentaires des personnes interrogées. Importance de la localisation, de l'accessibilité, formes, volumes, et aménagement)</p> | <p>Connaitre les préoccupations des parents (le plus important à leur égard) Savoir s'ils s'intéressent à la question d'ambiance ou non.</p> | Ambiance et confort |
| 11 | Quels seraient vos critères de choix de la structure d'accueil ? | <p>Définir l'importance de la structure pour le confort, et l'épanouissement de l'enfant</p> | <p>Saisir l'importance de la vie en structure d'accueil pour les enfants, et l'influence de cette dernière sur leur développement et leur épanouissement, du point de vue des parents et des professionnels de la petite enfance interviewés.</p> | Rôle et importance de la crèche |
| 12 | Comment définir la qualité d'un mode d'accueil de la petite enfance ? | | | |
| 13 | Quel est l'impact des structures d'accueil sur le développement et l'épanouissement des enfants ? | | | |
| 14 | Comment prendre en compte le point de vue des enfants sur leur bien-être ? | | | |
| 15 | Selon vous comment améliorer l'accueil des jeunes enfants ? | | | |
| 16 | Êtes-vous un(e) homme / femme ? | Collecter le maximum d'informations sur la population sondée. | faciliter la classification des réponses selon des critères préétablis (âge, sexe, profession ...etc.) | Renseignements personnels et professionnels sur la personne interrogée |
| 17 | Quelle est votre âge ? : | | | |
| 18 | Quelle est votre situation familiale ? : | | | |
| 19 | Quelle est votre profession ? | | | |
| 20 | Votre résidence (indiquez la commune) ? | Avoir une idée sur l'attractivité de la crèche (éloignement géographique et temporel) | Savoir si la localisation et la distance entre la maison, le lieu de travail et la structure, influencent le choix de cette dernière par les parents. | |
| 21 | Votre lieu de travail (indiquez la commune) ? | | | |
| 22 | Quelle est la distance parcourue entre les deux ? | | | |
| 23 | Quelle est la durée du trajet entre les deux ? | | | |

Tableau 5 Construction du questionnaire – (L'auteur – 2016)

2.2.2. L'enquête par entretien

Pour généraliser et confirmer les résultats de notre enquête par questionnaire, nous avons procédé simultanément, à une enquête par entretien. Cette dernière a été réalisée en deux phases, directe et par internet. Selon (Imbert, 2010), l'entretien constitue l'outil de collecte de données le plus utilisé dans le cadre des travaux de recherche menés en sciences de la santé, en sciences humaines et en sciences sociales.

(Lugen, 2015) et (Ketele, et al., 1996) définissent l'entretien comme étant une méthode de recueil d'informations ; il s'agit d'un processus de communication à travers lequel des interactions naissent entre l'enquêteur et le sujet. Il consiste en des entretiens oraux, individuels ou de groupes, afin d'obtenir des informations sur des faits ou des représentations, dont on analyse le degré de pertinence, de validité et de fiabilité en regard des objectifs du recueil d'informations.

Il se présente principalement sous deux formes, qui sont l'entretien non directif ou libre et l'entretien guidé. Dans notre cas, nous avons opté pour, l'entretien semi directif, dont les questions sont préparées à l'avance, dans un ordre précis, à l'aide du guide d'entretien.

Selon (Fassin, 2009), l'entretien semi-directif ou semi-structuré, réalise une situation intermédiaire entre l'entretien directif et l'entretien non directif, avec un guide d'entretien qui permet de suivre une certaine linéarité, sans s'en tenir à une chronologie ou à une formulation stricte.

C'est un procédé de récolte des données qualitatives à travers le questionnement des individus de manière semi-directive. C'est une méthode compréhensive, dont l'enquêté est libre de choisir ses réponses, avec ses propres mots. (Chabane, 2006)

2.2.2.1. *Population ciblée*

Comme nous l'avons déjà signalé l'enquête par entretien a eu lieu après l'enquête par questionnaire, elle s'est déroulée en deux phases :

Dans un premier lieu, nous avons réalisé des entretiens avec l'ensemble du personnel éducatif (directrices, éducatrices, psychologues...) des deux structures d'accueil étudiées (environ 45 personnes).

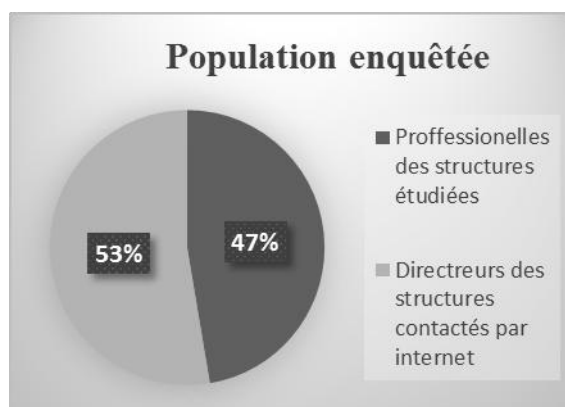


Figure 84. Population enquêtée par entretien – (L'auteur-2016)

Puis nous avons effectué des interviews avec des directeurs de 50 différentes structures d'accueil de la petite enfance, à travers 14 wilayas, contactées via internet, sur les réseaux sociaux. Notre choix de l'échantillon s'est basé sur un seul critère commun, qui est la fonction qu'occupent les personnes que l'on veut interroger. (Voire Tableau 7)

| Population enquêtée | | | |
|--|--|--------|-------------|
| Sujet | Sexe | Nombre | Pourcentage |
| Professionnelles des structures étudiées | Femme | 45 | 47 % |
| | Directrices des structures contactées par internet | 45 | 47,4 % |
| | Homme | 5 | 5,3 % |
| Total | | 95 | 100 % |

Tableau 6 Population enquêtée par entretien – (L'auteur -2016)

Nous avons interviewé les enfants de la grande section des deux crèches (entre 4 et 5 ans), en présence de leurs éducatrices, pour essayer d'avoir des réponses à notre problématique, mais à travers des questions simples et indirectes.

| N° | Structure d'accueil | Localisation | N° | Structure d'accueil | Localisation |
|----|-----------------------------|--------------|----|-------------------------------|--------------|
| 1 | Crèche Ahababe El Rahmene | Alger | 26 | Crèche Baraem Elwiam | Alger |
| 2 | Crèche Des Génies | Alger | 27 | Crèche Tesnime El djana | Skikda |
| 3 | Bubbles Garden | Alger | 28 | Crèche Supernounou | Skikda |
| 4 | Crèche Goutte de lait | Alger | 29 | Arrawdha Assahira | Sétif |
| 5 | Crèche Des Merveilles | Alger | 30 | Crèche Badr Ezzine El Mobdiaa | Sétif |
| 6 | Crèche Air De Famille | Alger | 31 | Crèche Oumyounes | Sétif |
| 7 | Crèche l'étincelle | Alger | 32 | Crèche El Ichrek | Sétif |
| 8 | Crèche EIDjinan | Alger | 33 | Crèche El Rayhen Maria | Sétif |
| 9 | Crèche Zizi | Alger | 34 | Crèche El Amana | Sétif |
| 10 | Crèche la violette | Alger | 35 | Crèche Sedrat El Assafir | Sétif |
| 11 | Crèche Malak | Alger | 36 | Crèche Elnour | Sétif |
| 12 | Crèche Pommes | Alger | 37 | Crèche Noujoum El Ghad | Sétif |
| 13 | Crèche le jardin des génies | Alger | 38 | Crèche Ayadoua | Sétif |
| 14 | Crèche le Roi Bébé | Alger | 39 | Crèche Eden | Bejaia |
| 15 | Crèche Papillons des Fées | Alger | 40 | Crèche Kenza | Bejaia |
| 16 | Crèche Dora | Alger | 41 | Crèche Royaume D'Ange | Bejaia |

| N° | Structure d'accueil | Localisation | N° | Structure d'accueil | Localisation |
|----|--------------------------|--------------|----|---------------------------|--------------|
| 17 | Maternelle Les Abeilles | Alger | 42 | Crèche Zahra | Oran |
| 18 | Crèche Ibtissama | Boumerdes | 43 | Crèche Khondosse | Oran |
| 19 | Crèche Le P'tit Pas | Boumerdes | 44 | Crèche Rimas Oued Rhiou | Relizane |
| 20 | Crèche Barik El Amel | Boumerdes | 45 | Crèche El Adjiel | Tlemcen |
| 21 | Crèche les abeilles | Boumerdes | 46 | Crèche Elyakout El Akhder | El Bayadh |
| 22 | Crèche Les Anges Hhammad | Tizi Ouzou | 47 | Ecole Mmaternelle Brin | El Bayadh |
| 23 | Crèche Nilia Rekkas | Tizi Ouzou | 48 | Crèche Fulla | Djijel |
| 24 | Crèche Meriouma | Blida | 49 | Crèche Mouna El Yassamine | Ain El Beida |
| 25 | Crèche Des Princes | Blida | 50 | Crèche Atfal El Ibtissama | Adrar |

Tableau 7 Liste des structures d'accueil contactées par internet –(L'auteur-2016)

2.2.2.2. *Le plan de l'entretien*

Nous avons réalisé un plan d'entretien, dans lequel nous avons répertorié l'ensemble des sujets que nous souhaitons aborder sous forme de questions ouvertes. Nous avons utilisé un langage accessible, et un ordre de questions raisonnable et logique pour éviter d'influencer les réponses de l'interviewé, et pouvoir contrôler la durée de l'interview. Cette enquête a été réalisée en deux périodes, la première après l'enquête par questionnaire, ce qui nous a facilité la tâche, notamment lors de la réalisation du plan de l'entretien, qui diffère du protocole du questionnaire dans la mesure où il structure l'interrogation, mais ne dirige pas le discours.

Notre plan de l'entretien (**Annexe 2 : Le plan de l'entrevue**), est constitué de dix-sept questions, organisées en trois parties sur deux pages, structurées comme suit :

- Après l'identification de la structure d'accueil : nom, type, forme d'accueil, localisation, la première partie, constituée de six questions concernant la capacité d'accueil de la structure, le nombre d'enfants accueillis et leurs catégories d'âge, en plus des critères de choix et exigences des parents.
- La deuxième partie, traite de la conception et l'aménagement de la structure, en six questions, dans le but de savoir si la structure a été conçue et aménagée par des professionnels qualifiés ou a été transformée et réaménagée (villa, appartement...) par ses propriétaires. Nous avons essayé de savoir si l'aménagement, les surfaces et

les équipements des différents espaces de la structure sont suffisants, adéquats et bien entretenus.

- La troisième et dernière partie compte cinq questions et s'intéresse à la qualité de la structure d'accueil et son impact sur le confort et le développement de l'enfant, aux mesures prises pour assurer le confort au sein de la structure. Puis nous avons demandé aux directeurs s'ils ont procédé à une évaluation de la qualité et du fonctionnement de leurs structures

2.2.3. L'observation

L'adaptation de l'occupant à son environnement, diffère d'une situation à l'autre, d'un individu à l'autre, et d'un instant à l'autre. (Dubois, 2006)

Les définitions qui portent sur l'observation en situation ou l'observation directe sont nombreuses et souvent larges Laperrière, (2009). C'est un outil de collecte de données majoritairement utilisé dans les études de cas (Merriam, 1988, Cote & Bornstein, 2009 ; Damast et al, 1996)⁴⁷.

Selon (Boussoualim, 2002), l'observation est un moyen d'investigation dont les choix techniques dépendent des caractéristiques du phénomène étudié :

- Nature et quantité d'information à recueillir ;
- Nombre et choix des situations et des périodes d'observation ;
- Localisation spatiale de l'observateur.

Comme l'indique (Laperrière, 2009)⁴⁸, l'observation débute dès l'entrée du chercheur sur le terrain. Des observations personnelles ont été faites à travers nos visites des différentes structures d'accueil, mais nous nous sommes focalisé sur les deux structures étudiées.

Selon Martineau, (2005), l'observation en situation permet au chercheur de témoigner des comportements et pratiques des usagers en séjournant sur les lieux où ils se déroulent. Les visites des structures étudiées, nous ont donné l'occasion d'observer les lieux physiques, les personnes, les situations sociales et certains comportements des enfants et des éducatrices dans plusieurs endroits. L'observation en situation nous a permis d'obtenir des informations complémentaires sur la qualité et l'usage de l'espace, que ne pouvaient contenir à elles seules les entrevues, et les questionnaires.

⁴⁷ Id

⁴⁸ Cité par (Jacob, 2012)

Selon Dépelteau, (2003)⁴⁹, il existe différents types d'observation. Ceux-ci se distinguent selon « *la position du chercheur, le type de démarche et sa situation* ».

Gold, (1985)⁵⁰, a établi une classification des types d'observations, en fonction de l'action du chercheur avec le sujet observé :

- Le participant complet : le chercheur observe tout en participant aux actions du groupe, pour se fondre dans ce dernier, et ne pas être repéré.
- Le participant observateur : le chercheur dont le statut est connu, observe et participe à l'action du groupe.
- L'observateur participant : le chercheur est intégré partiellement au groupe, il observe en accomplissant certaines tâches, sans y être membre à part entière.
- L'observateur complet : le statut du chercheur est connu par le groupe, il les observe sans y participer.

L'observation en situation exige l'accomplissement de quatre tâches essentielles par le chercheur, qui sont ; la présence sur le terrain ; l'observation des événements de différentes façons ; la sauvegarde des observations par moyens écrits, visuels ou auditifs ; et enfin l'interprétation des données cueillie par l'observation. (Martineau, 2005)

Pour répondre à notre problématique de recherche, et afin de compléter les données recueillies à travers les deux enquêtes précédentes (par questionnaire et par entretien) nous avons eu recours à l'observation en situation. La population observée étant les occupants des structures d'accueil étudiées (enfants et professionnels), l'information que nous ciblons et d'ordre qualitatif, nous cherchons à vérifier l'état des structures d'accueil de la petite enfance étudié, vis-à-vis d'une part, des exigences règlementaires du seul et unique décret qui fixe les conditions de réalisation et d'ouverture de ce type d'établissement. Annexe 5 : le Décret exécutif n° 2008-287

D'autre part des normes et recommandation acquises de la première partie théorique, et de notre formation de base en tant qu'architecte. À partir de ces données, nous avons construit notre grille d'observation en se référant aux travaux de (Zaidi, 2014), (Dirahoui, 2015), notamment le travail de (Nakib, 2015).

⁴⁹ Cité par (Tanguy, 2015)

⁵⁰ Cité par (Zaidi, 2014)

2.2.4. Organisation et déroulement du travail

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons choisi deux cas d'étude, qui sont le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » et la crèche « espace des anges », sises à Dar el beida. Afin de prendre leurs autorisations, nous nous sommes entretenue avec les gérantes des deux structures, pour leur présenter notre thème de recherche, et leur expliquer le travail du terrain que nous voulions faire.

Nous avons pris plus de temps que prévu pour avoir les autorisations pour réaliser notre enquête. Comme nous l'avons déjà mentionné, notre thème de recherche est critique et touche une population très sensible et nécessite un investissement temporel. Après avoir eu les autorisations verbales (non écrites) des gérantes des deux structures, et l'autorisation écrite de K.Bourouis président du croissant rouge algérien de Dar el beida, pour le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », nous avons visité les deux structures une première fois pour découvrir leurs environnements architecturaux construits et vécus. Annexe 6 : L'autorisation écrite du directeur du CRA

Nous avons eu droit à deux visites de quatre heures de travail chacune à la crèche privée « espace des anges ». Pour le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », nous avons été autorisées à nous y rendre une fois par semaine pendant un mois.

Nous n'avons pas pu avoir le dossier graphique des deux structures, ni réalisé un relevé nous-mêmes. Pour une meilleure lecture de l'espace, à travers nos observations et les prises de vues et à la base d'un plan de situation, récupéré auprès du CADASTRE⁵¹, il nous a fourni les périmètres des deux bâtisses, nous avons réalisé des plans climatiques des deux structures.

Dans un premier temps, nous avons réalisé une enquête par questionnaire auprès des parents d'enfants, rencontrés sur place au niveau des crèches visitées, afin de connaître leurs raisons et les critères du choix de leur mode de garde, ainsi que leur degré de satisfaction. Nous avons travaillé dans la discrétion, pour ne pas déranger le déroulement du travail au sein des structures d'accueil. Nous nous sommes adapté, selon la disponibilité des professionnels de la petite enfance et des parents.

⁵¹ *L'agence nationale du cadastre, par abréviation (ANC) est un établissement public à caractère administratif, ayant pour mission principale Etablissement du cadastre général sur l'ensemble du territoire national.*

Une deuxième visite guidée (par les gérantes), pour chacune des structures d'accueil, nous a permis de découvrir ces dernières (espace architectural et vécu) et pour nous présenter à l'ensemble du personnel et aux enfants. Depuis, plusieurs visites ont été faites individuellement au jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », contre une seule et unique visite à la crèche « espace des anges », durant lesquelles :

- Nous avons assisté et participé à différentes activités, avec les enfants.
- Nous avons eu des entretiens avec les éducatrices et les enfants.
- Nous avons réalisé un reportage photos, pour l'ensemble des espaces des crèches, dans le but de les comparer (vu que la plupart des parents préfèrent les crèches privées).
- Nous avons effectué des entretiens avec le personnel des jardins d'enfants étudiés.

Les questionnaires ont été distribués lors des deuxièmes visites, directement ou par l'intermédiaire des directrices des deux structures, ils ont été remplis ultérieurement, et collectés environ deux semaines après.

Dans un deuxième temps, nous avons testé le protocole de l'interview, avec les directrices des structures d'accueil. Contrairement à notre questionnaire, le test du plan d'entretien, était réussi, les interviews se sont déroulées dans les meilleures conditions (ambiance, délai) et nous avons pu obtenir les informations recherchées, et à la fin de l'entretien, on a eu des échanges riches avec les deux directrices.

Après la confirmation du plan de l'entretien, nous avons réalisé des entretiens avec l'ensemble des équipes pédagogiques des deux crèches étudiées, puis nous avons pris contact avec le maximum de directeur de structures d'accueil de la petite enfance qu'on avait pu contacter à travers les réseaux sociaux (notamment Facebook), nous avons eu plus de 100 réponses, mais seulement une cinquantaine d'entre eux ont accepté de coopérer et de répondre à nos questionnements. Nous leur avons présenté le thème général et des objectifs de l'enquête, et précisé que l'entretien durera entre 30 et 40 min, sur cette base nous avons pris des rendez-vous, avec chaque directeur. Nous rappelons que la majorité des entretiens ont été réalisés via internet, ce qui nous a permis de réaliser plusieurs entretiens par jour sans avoir besoin de se déplacer. Contrairement à notre cas d'étude, nous n'avons pas eu accès aux différentes structures dirigées par les personnes interrogées, donc difficile de vérifier l'authenticité de leurs réponses.

D'abord, nous avons demandé à notre interviewé de nous présenter sa structure, donc nous avons réalisé une sorte de fiche d'identification de chaque structure, puis nous l'avons interrogé, suivant l'ordre du plan d'entretien, tout en prenant des notes pour rédiger ensuite le compte-rendu, et le faire vérifier par la personne interrogée. Nous avons essayé d'avoir la même attitude au cours des divers entretiens. Nous avons écouté attentivement et essayé de comprendre les réponses de chacun.

Pour ce qui est de l'observation en situation, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, des observations personnelles ont été faites dès les premières visites aux différentes structures d'accueil, mais, seules les visites des deux structures étudiées, ont été documentées par des photos et des formulaires remplis sur place.

Afin de ne pas perturber le déroulement des activités des groupes observés nous devions adopter un rôle d'observatrice complète. Cependant, notre présence n'est pas passée inaperçue, les éducatrices et les enfants se sentaient observés, elles étaient très prudentes, et changeaient leur comportement habituel, phénomène connu sous le nom de l'effet Hawthorne (Zeisel, 1993)⁵².

Nous avons assisté à différentes activités dans pratiquement tous les espaces des deux structures à différents moments sans y participer. Nous étions assises près éducatrices, pour avoir une visibilité maximale de tout l'espace et de l'ensemble des enfants et nous avons pris des notes écrites sur place et des prises de vue en parallèle.

Nous avons réalisé une grille d'observation ouverte, allant du général au spécifique, basée essentiellement sur les données recueillies dans la partie théorique, et aux connaissances relatives à notre profil d'architecte. Nous devons mentionner que nous n'avons pas été autorisées à utiliser des enregistrements ni audio ni vidéo lors des observations.

Notre grille est organisée autour de trois thèmes généraux qui sont :

1. Les caractéristiques architecturales : organisation, caractéristiques formelles, situation, implantation, accessibilité, dimensions et volumes, distribution...etc.
2. Les caractéristiques ambiantes : le confort thermique, le confort acoustique, le confort visuel, le confort olfactif...etc.
3. Les exigences réglementaires : la conformité des deux crèches aux exigences du cahier des charges, fixé par le Décret exécutif n° 08-287 du 17 septembre 2008.

L'anonymat a été requis lors de la collecte des données par questionnaire et par entretien, ainsi que lors des observations faites sur place, par respect à la vie privée des enquêtes.

⁵² Cité par (Dubois, 2006)

3.2. Analyse et Interprétation des résultats

3.2.1. Résultats et interprétation de l'enquête par questionnaire

Nous avons utilisé la méthode connue sous le nom de « tris à plat », pour l'analyse des résultats, elle consiste à calculer le pourcentage de chaque réponse obtenue, par rapport au nombre total de réponses. (Ganassali, 2014).

Les résultats s'effectuent en deux temps. Les réponses des interrogés sont d'abord recueillies et saisi sur un fichier numérique pour ensuite être comptabilisées et représentées sous forme de graphique, par le biais du logiciel de traitement de données « Microsoft Office Excel ».

Nous tenons à signaler que dans cette partie, nous avons pris en considération les réponses de la totalité de notre population étudiée. Sur l'ensemble des 175 personnes questionnées, 98 % sont déjà parents, soit d'enfants en bas âge (moins de 6 ans) soit d'enfants qui ont fait la crèche ou autre mode de garde antérieurement. Ils ont été approchés en tant que tels. D'autant plus il y a des similitudes entre le questionnaire et le plan d'entretien sur certaines questions.

| Population enquêtée | | | | |
|---|-------|--------|-------------|------|
| Sujet | Sexe | Nombre | Pourcentage | |
| Parents | Femme | 50 | 28 % | 46 % |
| | Homme | 30 | 17 % | |
| Professionnels petite enfance | Femme | 45 | 26 % | 26 % |
| Directeurs des structures, contactés via internet | Femme | 45 | 26 % | 28 % |
| | Homme | 5 | 3 % | |
| Total | | 175 | 100 % | |

Tableau 1: Définition de la population totale de l'enquête – (L'auteur -2017)

3.2.1.1. Préférences et appréciations des parents

Le mode de garde préféré : dans cette partie nous avons interrogé les sujets, sur le mode de garde qu'ils préfèrent pour leurs enfants. Par nécessité, la crèche (structure d'accueil) est préférée par presque un parent sur deux :

| Mode de garde | Nombre | Pourcentage |
|----------------------------|--------|-------------|
| Structure d'accueil | 88 | 50 % |
| Proches | 35 | 20 % |
| Nourrice | 52 | 30 % |
| Total | 175 | 100 % |

Tableau 8 Mode de garde préféré par les parents – (L'auteur -2017)

Pour la totalité des sujets interviewés (100 %), l'idéal serait de pouvoir garder eux-mêmes leurs enfants, surtout en bas âge, comme ce n'est pas toujours possible, le mode de garde idéal pour les parents est soit une structure d'accueil -crèche- (50%), soit un proche (30%), soit une nourrice (20%).

Les parents les plus enthousiastes envers la garde en structure d'accueil sont essentiellement les femmes (52 % contre 20 % des hommes), (47% des hommes contre 31% de femmes), penchent pour la garde par un proche, pour ce qui est de la garde par une nourrice, il a été choisi par (33% de femmes et 17% d'hommes)

| Sujets | Nombre Total | Structure d'accueil | | Proches | | Nourrice | |
|---------------|--------------|---------------------|-----|---------|-----|----------|-----|
| | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Femmes | 140 | 75 | 52% | 45 | 31% | 25 | 17% |
| Hommes | 35 | 6 | 20% | 14 | 47% | 10 | 33% |

Figure 85. Préférence du mode de garde selon le sexe - (L'auteur -2017)

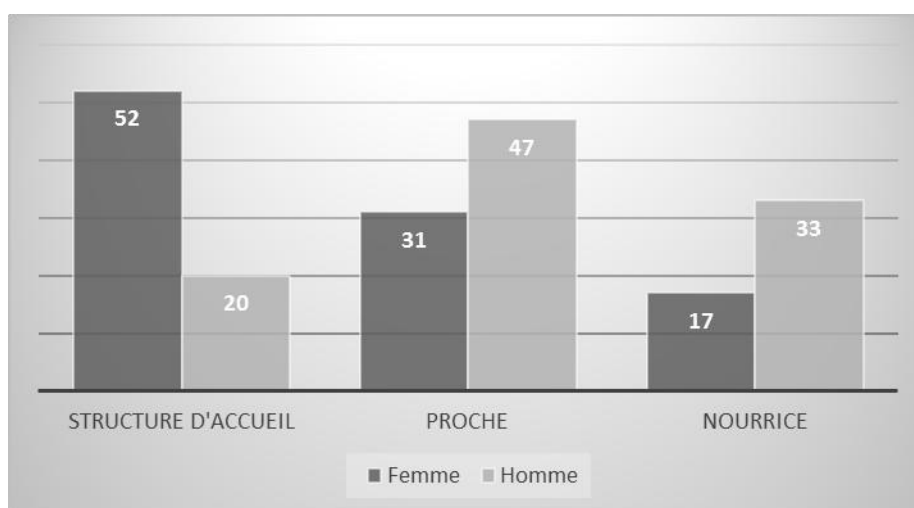


Figure 86. Préférence du mode de garde selon le sexe– (L'auteur -2017)

Pour ce qui est de l'âge des enfants, 65% des sujets considèrent que l'âge idéal pour faire garder leurs enfants (surtout en structure) est à partir de 3 ans, 15% optent pour 4 ans, tandis que 20% pensent qu'à partir de 2 ans l'enfant peut intégrer une structure d'accueil sans aucun souci.

| Age des enfants | Nombre | Pourcentage |
|----------------------|--------|-------------|
| Plus de 2 ans | 35 | 20 % |
| 3 ans | 114 | 65 % |
| 4 ans | 26 | 15 % |
| Total | 175 | 100 % |

Tableau 9 Age adéquat pour la garde d'enfant – (L'auteur -2017)

Satisfaction des parents : n'étant pas le mode de garde idéal pour tous les parents, les structures d'accueil semblent satisfaire 80% d'entre eux (les 20% se plaignent des tarifs élevés ou réclament davantage, comme : le service du transport, ou plus de flexibilité d'horaires...)

| Satisfaction du mode de garde | | |
|-------------------------------|--------|-------------|
| Appréciation | Nombre | Pourcentage |
| Satisfait | 140 | 80% |
| Insatisfait | 35 | 20% |

Tableau 10 Satisfaction des parents du mode de garde choisi – (L'auteur -2017)

Bien que le coût de l'accueil semble contrarier certains parents (Soit à faibles revenus ou gardant leurs enfants dans le privé excessivement plus coûteux que l'étatique), en le trouvant un peu cher (18 %) les parents sont nettement satisfaits du mode de garde choisi, Aucun d'entre eux n'envisage de transférer ou de changer le mode de garde de son enfant avant la scolarisation.

Mise appart 10% des parents des enfants, qui ont récemment intégré la structure, environ, 90% des parents affirment que leurs enfants sont toujours satisfaits et épanouis en fin de journée, et parfois refusent même de quitter la crèche.

| Satisfaction du mode de garde | | |
|-------------------------------|--------|-------------|
| Appréciation | Nombre | Pourcentage |
| Satisfait | 157 | 80% |
| Insatisfait | 18 | 20% |

Tableau 11 Appréciations des enfants en fin de journée – (L'auteur -2017)

L'endroit préféré par les enfants : l'ensemble des enfants et des parents ont opté pour le jardin et l'aire de jeu, au niveau du jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », par contre au niveau de la crèche « espace des anges » c'est le petit espace de jeu qui a été choisi par la majorité avec un pourcentage de 75% contre 20% pour la salle d'activités (jeux, danse, télé... etc.). Encore une fois l'ensemble de la population sondée, ont choisi les jouets et les toboggans, comme étant les éléments qui rendent ces lieux agréables.

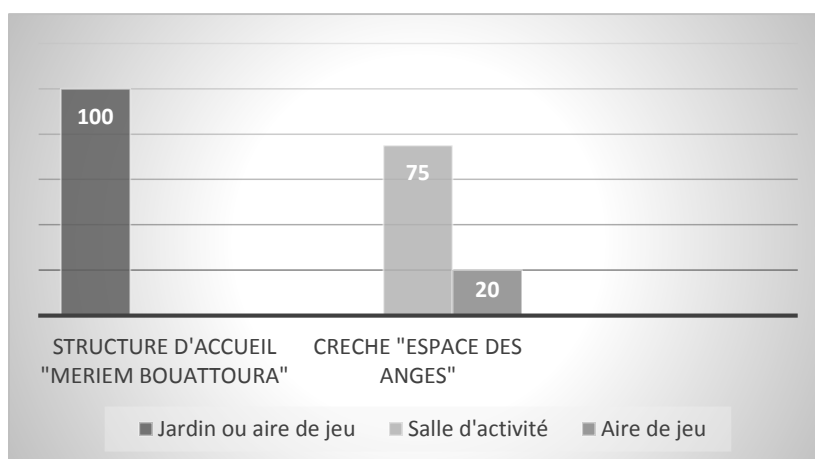


Figure 87. L'endroit préféré par les enfants -dans la structure – (L'auteur -2017)

Pour le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », (80%) des personnes interviewées estiment que l'espace extérieur manque d'aménagements et de mobilier contre (20%) qui ne voient pas d'inconvénient, tandis que pour la crèche « espace des anges », l'ensemble du personnel et des parents se plaignent de l'absence de jardin, et de l'exigüité des différents espaces de la structure, notamment l'espace de jeu qui occupe un coin du hall d'entrée.

D'autres éléments cités pas les usagers des deux structures :

- Le fait que les enfants passent toute la journée assis sur des chaises (inadéquation du mobilier) (20%)
- Le nombre d'enfants par groupe (50%).
- Les horaires et le calendrier des vacances (40%).

| Appréciation | Nombre | Pourcentage |
|---|--------|-------------|
| Manque d'aménagements | 140 | 80% |
| Inadéquation du mobilier | 35 | 20% |
| Nombre d'enfant par groupe | 87 | 55% |
| Horaire et calendrier de vacance | 40 | 40% |

Tableau 12 Ce que notre sujet n'aime pas dans la structure – (L'auteur -2017)

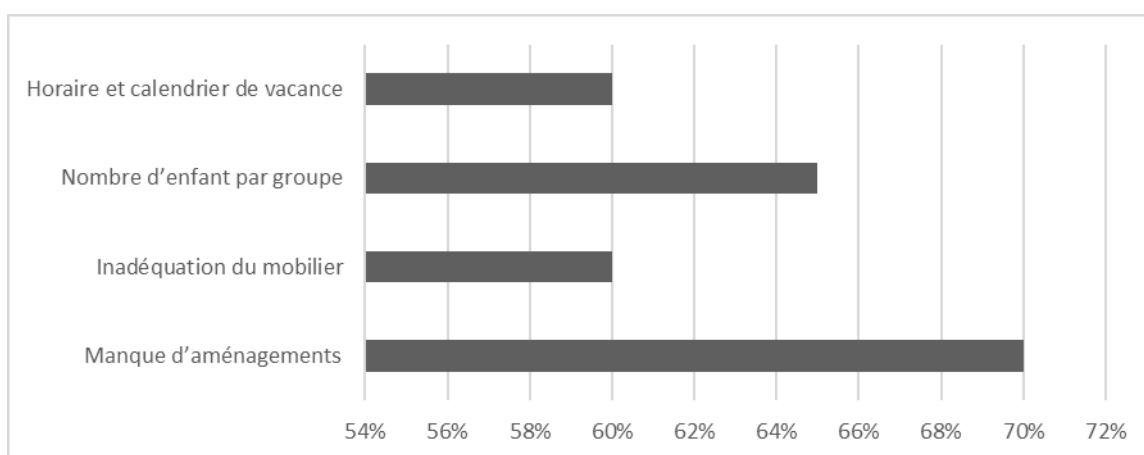


Figure 88. Ce que notre sujet n'aime pas dans la structure – (L'auteur -2017)

3.2.1.2. Importance des ambiances et du confort

Structure d'accueil et confort : pour la question des ambiances et du confort les réponses étaient étonnantes, sur une échelle de 1 à 5 :

- Le confort thermique : 50% de la population sondée, ont attribué un 4 (bon), 20% qui ont donné un 3 (moyen), tandis que 30% ont attribué un 2 (mauvais, notamment l'été).
- Le confort hygrothermique : 80% de notre échantillon jugent les deux structures confortables, en attribuant un 4 (bon), contre 20% qui la jugent moyenne avec un 3.
- Le confort acoustique : 60% ont attribué un 4 (bon), 10% un 3 (moyen), et 30% un 2 (mauvais, car leurs salles sont près de la cour).
- Le confort visuel : 40% ont attribué un 4 (bon), 2% un 5 (très bon), 25% un 3 (moyen), et 33% ont donné un 2 (mauvais ; éblouissement dans les salles)
- Le confort olfactif : les appréciations varient entre 4 (bon) et 3(moyen) à 45% chacun avec 10% qui le jugent mauvais avec un 2 (salles proches des sanitaires).
- La qualité de l'air : l'ensemble des appréciations sont positives, entre 10% qui ont donné un 5 (très bon), 85% un 4(bon), et juste 5% ont attribué un 3 (moyen).
- La sécurité : 40% la jugent très bonne avec un 5, 40% ont donné un 4 (bon), contre 20% avec un 3 (moyen).
- L'aménagement intérieur, une majorité de 80% ont attribué un 4 (bon), tandis que 20% ont donné un 3 (moyen ; étroitesse de l'espace, manque de jouets, mobilier inadéquats).
- L'aménagement extérieur : pour le jardin d'enfants « Meriem BOUATTOURA », l'ensemble des personnes interviewées sont satisfaits de la présence du jardin, n'empêche que 70% ont attribué un 4 (bon) contre 30% un 3(moyen), pour l'aménagement (manque de mobilier et de structures de jeux, revêtement de sol inadéquat pour l'aire de jeux)

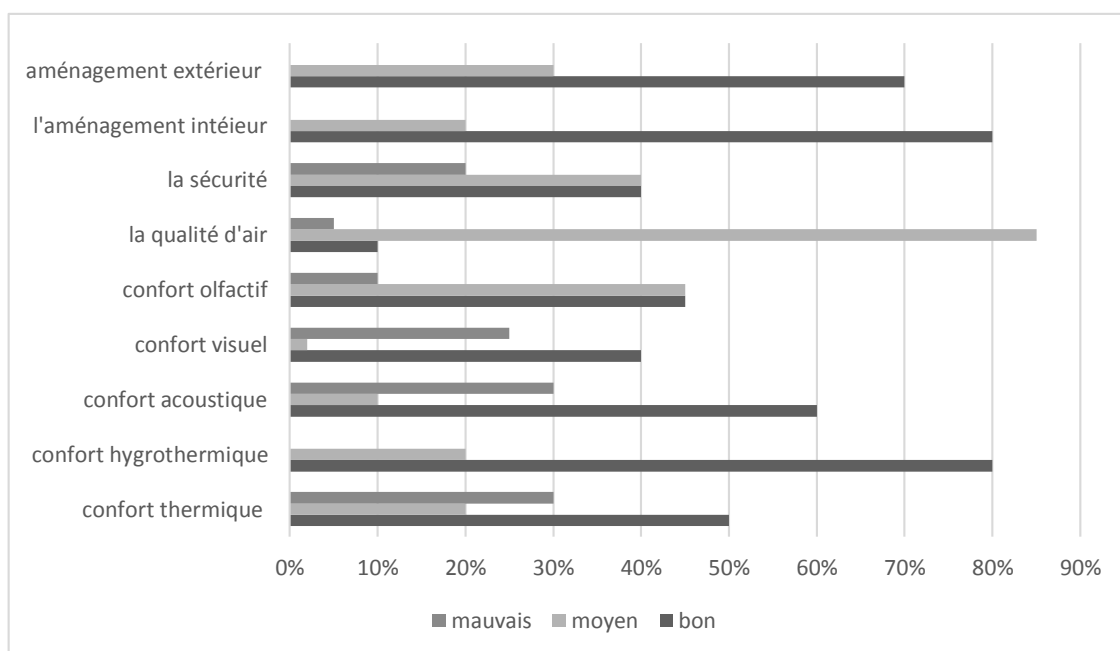


Figure 89. Appréciations des confort dans les structures d'accueil étudiées – (L'auteur -2017)

La définition de la qualité d'un mode d'accueil de la petite enfance : nous avons eu autant de définitions que le nombre de personnes interviewées, on s'est retrouvés avec la liste d'éléments cités dans un ordre décroissant :

Compétences des éducatrices (80%)

- L'hygiène (70%) ;
- Accueil (60%) ;
- La sécurité (65%) ;
- L'espace extérieur (60%) ;
- Nombre d'enfants par classe (55%) ;
- L'enseignement de la langue française (50%).
- La nourriture (50%) ;
- La confiance (40%) ;
- Niveau d'éducation (30%) ;
- Programme (20%) ;

Nous constatons que la notion du confort n'est pas du tout citée, même pas d'une façon évasive ou indirecte.

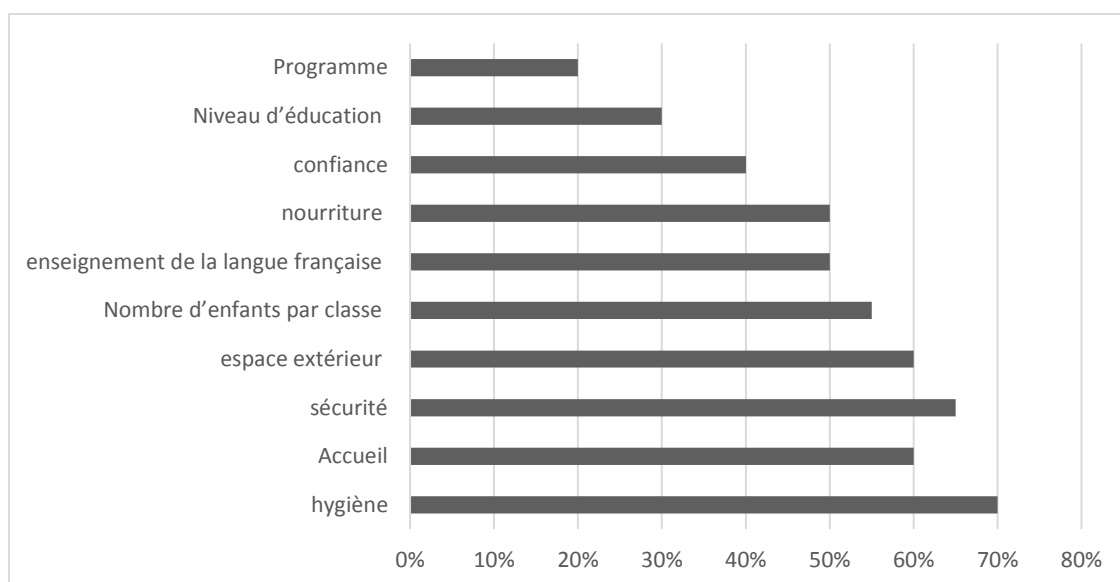


Figure 90. Qualité d'un mode d'accueil de la petite enfance selon les personnes interviewées – (L'auteur -2017)

3.2.1.3. Impact de la crèche sur le développement de l'enfant

L'impact des structures d'accueils sur les enfants : l'ensemble des parents sont conscients que la structure d'accueil influence sûrement le développement de leurs enfants d'une manière autant positive que négative :

- Pour 70% des parents, la crèche aide leurs enfants à s'intégrer et à devenir sociables en se débarrassant de leur timidité.

- 60% évoquent la question d'apprentissage, le niveau et la facilité de s'adapter lors de la solarisation.
- 45% ont parlé du sens de la responsabilité, l'organisation, la discipline et la confiance en soi qu'obtiennent les enfants de la crèche.
- 30% de parents ont affirmé que leurs enfants ont appris à marcher, à parler, à manger à la crèche, on a même des cas d'autisme et de trisomie qui se sont beaucoup améliorés en intégrant la crèche.
- Par contre 25% des parents craignent que leurs enfants soient en manque d'affection et de tendresse, du fait qu'ils s'éloignent de leurs parents (surtout de la maman) dès leur très jeune âge, et qu'ils passent plus de temps à la crèche qu'avec eux.....



Figure 91. Influence des structures d'accueils sur les enfants – (L'auteur -2017)

La prise en compte de point de vue des enfants : l'ensemble des parents et des éducatrices nous ont affirmé que les enfants peuvent s'exprimer et donner leur avis (la vérité sort de la bouche des enfants), néanmoins 40% d'entre eux pensent qu'il est impossible avant l'âge de 4 ans, 50% disent qu'ils peuvent s'exprimer à partir de 3ans, tandis que 10% pensent que ça diffère d'un enfant à l'autre. Plus de 70% des parents, nous ont déclaré qu'ils interrogent leurs enfants chaque fin de journée pour s'assurer que les éducatrices veillent bien sur eux.

Selon vous comment améliorer l'accueil des jeunes enfants ? Encore une fois les ambiances et le confort ne figurent pas dans les réponses de notre échantillon, par contre plusieurs propositions ont été suggérées par les parents et les éducatrices en même temps :

- Réduire le nombre d'enfants par groupe (60%).
- Contrôler l'hygiène (50%).
- Eviter d'installer des structures d'accueil dans des appartements ou des villas inadaptées (35%).
- Agrandir les différents espaces notamment l'espace extérieur (30%).
- Veillez sur l'application de la loi (25%).

Les résultats cités ci-dessus concernent uniquement 75 % de notre échantillon, les 40% restants jugent que les deux structures sont parfaites et ne nécessitent pas d'amélioration.

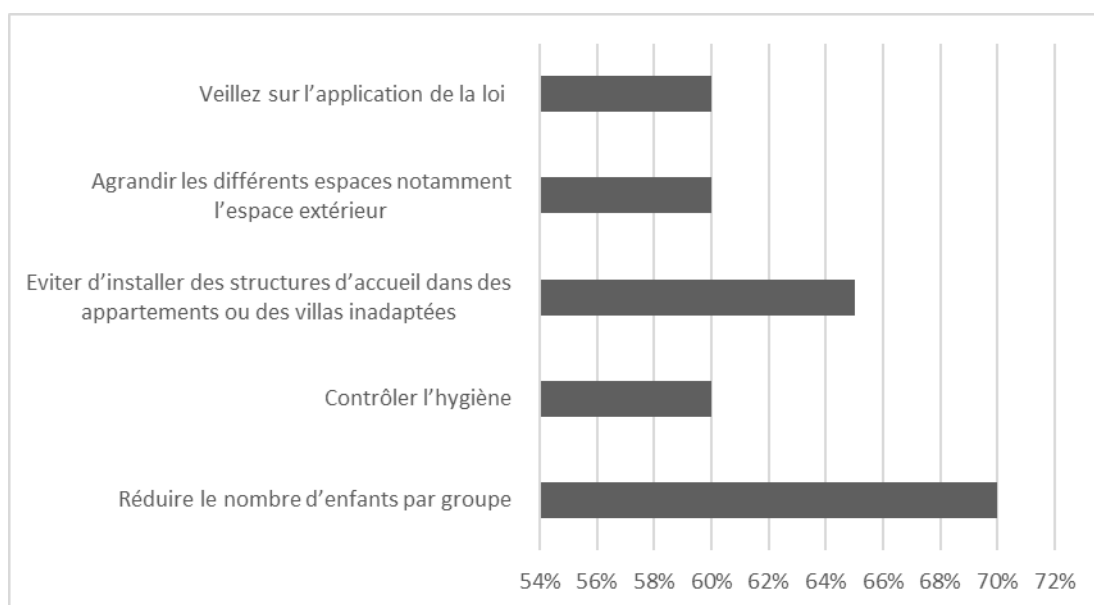


Figure 92. Proposition d'améliorations éventuelles pour les structures d'accueil – (L'auteur -2017)

Nous précisons que les questionnaires et entretiens avec les éducatrices des deux crèches, ont été réalisés en la présence soit de la directrice ou de son adjointe. Ce qui a influencé leurs réponses (appréciations), qui étaient en majorité positives.

En discutant, officieusement avec certaines éducatrices, elles nous ont dévoilé certaines incohérences, que nous avons déjà constatées lors des observations.

3.2.2. Résultats et interprétation de l'enquête par entretien

Comme nous l'avons déjà signalé les questions précédentes ont été posées à l'ensemble de la population, en tant que parents, et en tant qu'usagers des structures d'accueil. Cependant

nous allons passer aux questions qui ont été posées uniquement aux dirigeants des crèches contactées via internet, et qui concernent directement leurs structures d'accueil.

Capacité d'accueil initiale de la structure d'accueil : la capacité d'accueil des structures contactées, varie entre (80 et 150 enfants).

Catégories d'âge des enfants accueillis : (40%) des structures accueillent des enfants de plus de deux ans à 5 ans et demi, (35%) des structures accueillent des enfants de (18 mois) à (5 ans et demi), tandis que les (25%) restantes accueillent des enfants de (3 mois à 5 ans et demi).

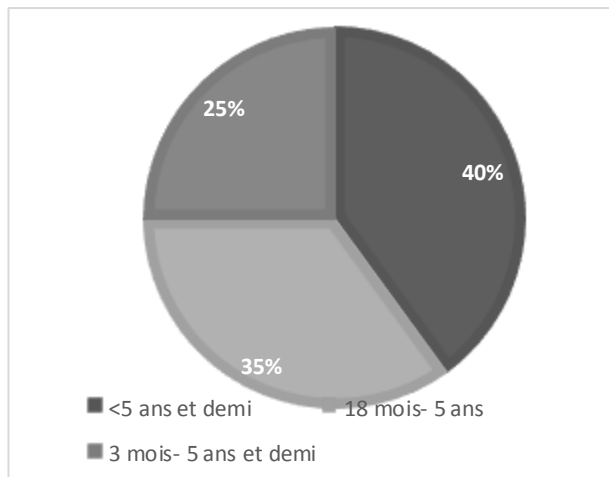


Figure 93. Catégories d'âge des enfants accueillis – (L'auteur -2017)

3.2.2.1. Reconversion spatiale des locaux en structure d'accueil de la petite enfance

Sur les (50) dirigeants des structures interviewées, (10 %), ont attesté, que leurs structures ont été à l'origine construites pour servir de crèche. Les (90%) restantes occupent des locaux réaménagés pour s'adapter à la nouvelle activité. (60%) des structures occupent des villas réaménagées (30%) des appartements ou des niveaux de villas, (10%) des locaux ou garages transformés.

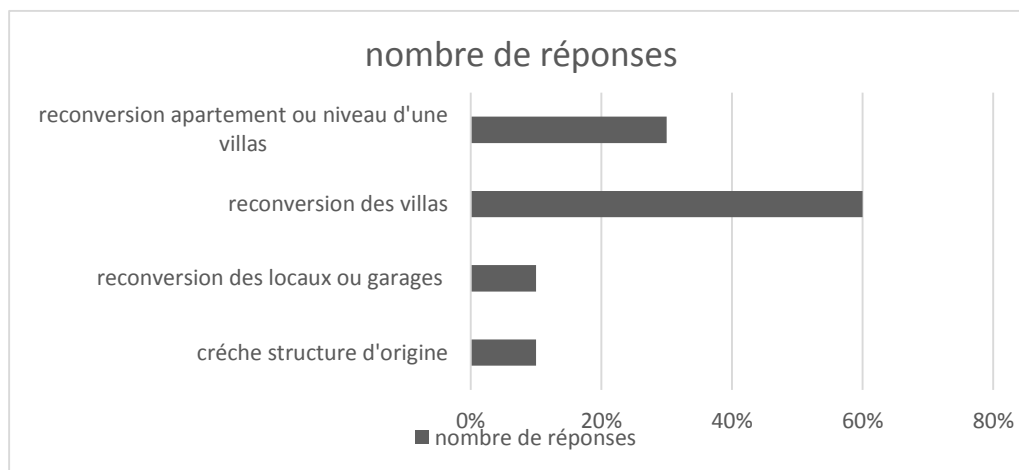


Figure 94. Reconversion spatiale des locaux en structure d'accueil – (L'auteur -2017)

Est-ce que votre structure, a été conçue et aménagée par des spécialistes (architecte, décorateurs...) ? Sinon, qui l'a réalisée et aménagée ?

D'après nos sujets interviewés, (10%) des structures ont été aménagées par des spécialistes, (70%) ont été réaménagées par les propriétaires mêmes des structures (dirigeants), en se référant à des modèles et photos trouvées sur internet, tandis que pour les (20%) restantes, l'aménagement s'est fait par les propriétaires avec la collaboration des équipes pédagogiques qui y travaillent.

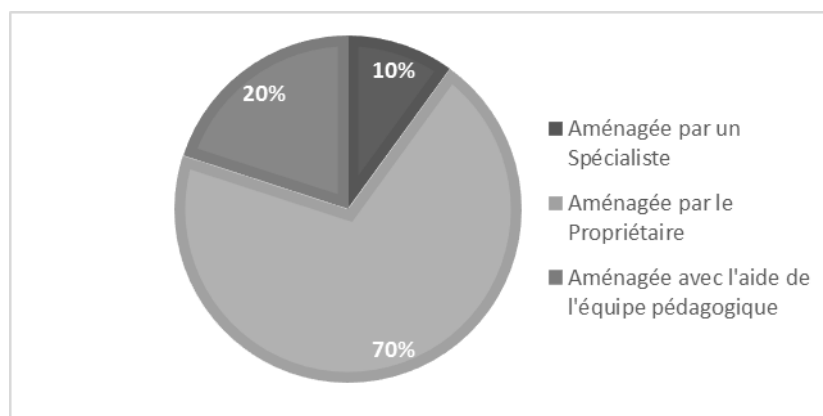


Figure 95. La contribution des spécialistes dans l'aménagement des structures étudiées – (L'auteur -2017)

3.2.2.2. Aménagement de la structure d'accueil et déroulement des activités

(80%) des directeurs, considèrent que l'aménagement des espaces de leurs structures est bien adapté aux différentes activités qui s'y déroulent. Cependant, (20%) déclarent, que leurs structures manquent de certains espaces, ou aménagement, qui pourraient les rendre meilleures.

Espace et fonctionnalité : pour cette question, (90%) des personnes, ont affirmé que les espaces de leurs structures sont bien dimensionnés et fonctionnels, pendant que (10%) estiment que leurs structures présentent des problèmes fonctionnels, dus à l'étroitesse des salles, tels que la séparation des espaces de repos et ceux de jeux, ou la séparation des enfants qui marchent de ceux qui ne marchent pas encore.

Equipements et entretien : tous les directeurs interviewés, affirment, qu'ils veillent sur l'état de leurs structures d'accueil et qu'ils assurent un entretien périodique des différents équipements et installations.

Contraintes spatiales : pour ce qui est de la qualité architecturale spatiale des structures d'accueil, trois problèmes ont été cités :

- (35%), des surfaces des espaces, qui sont généralement insuffisantes (les salles occupées par environ 15 enfants, et deux adultes, ont la surface d'une chambre).
- (40%), de l'absence ou l'exiguïté de l'espace extérieur (jardins, aires de jeux...)

- (25%), ont évoqué le problème de la séparation des espaces selon l'activité (jeu, repas, sommeil...)

Confort et bien être : tous nos sujets interviewés, jugent que leurs structures sont confortables et assurent le bien-être de ses usagers, notamment les enfants.

Mesures prises pour assurer le confort : pour ce qui est des mesures prises pour assurer le confort au sein des structures, nos personnes interviewées, ont évoqué :

- L'exposition au soleil (30%)
- L'aération (40%)
- L'hygiène (80%)
- La sécurité (60%)
- Les Jeux et jouets (70%)
- L'accueil et la convivialité (60%)
- L'installation d'un système de chauffage (100%)

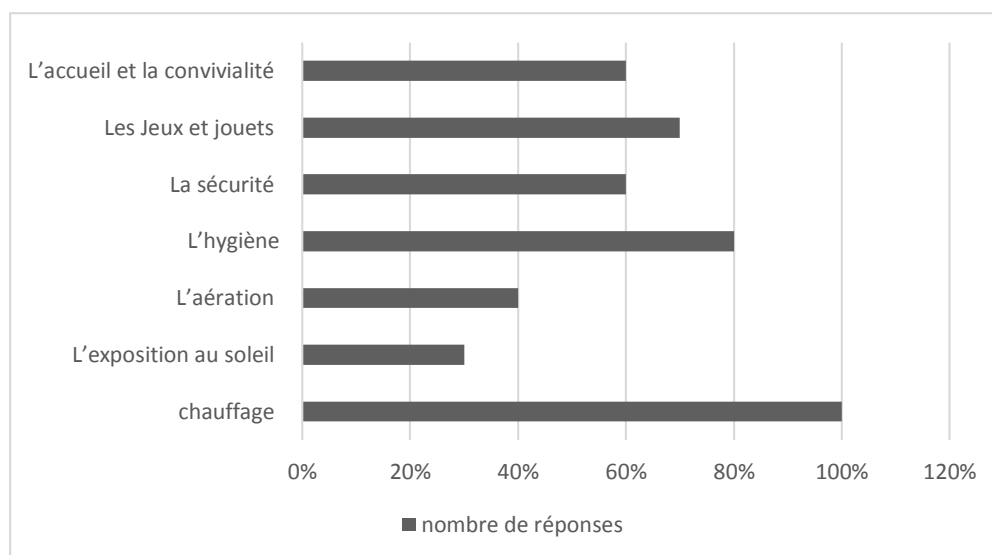


Figure 96. Les mesures prises pour assurer le confort – (L'auteur – 2017)

3.2.3. Résultats et interprétation de l'observation

Comme nous l'avons déjà mentionné, des observations ont été réalisées depuis nos premières visites aux deux structures étudiées, d'une manière spontanée et naturelle. En s'appuyant sur nos constats et notre recherche théorique, nous avons établi une grille d'observation, autour de trois thèmes généraux, mais elle reste ouverte pour toute observation en rapport avec notre enquête.

Rappelons que pour la crèche « espace des anges », nous n'avons eu droit qu'à deux visites de quatre heures chacune, contre une journée par semaine, pendant un mois pour le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », ce qui a réduit la durée de notre observation dans la première structure.

Pour la crèche « espace des anges » nous avons relevé les points suivants :

La structure est située au milieu d'une zone résidentielle dense, à proximité des arrêts de bus de Haouch Attar (lignes Alger –Dar el beida et Hammadi), et pas loin de la gare SNTF de Dar el beida.

Elle est desservie par une voie mécanique secondaire, sans aire de stationnement ni parking.

Les parents trouvent des difficultés pour se garer et créent des encombrements notamment pendant les heures de pointe. Dans les cas d'urgence, les services au secours auront du mal à intervenir.



Figure 97. Manque de parking devant la crèche « espace des anges » - (L'auteur -2016)

Espaces extérieurs : la crèche ne dispose pas d'espace extérieur proprement dit, pas d'espace vert ni d'aire de jeux en plein air, une petite cour de moins de dix mètres carré non aménagée est le seul espace extérieur dont elle dispose.



Figure 98. Le seule espace extérieur de la crèche « espace des anges » - (L'auteur -2016)

Espaces intérieurs : le zonage des espaces (enfant, personnel, service) n'est pas du tout pris en compte, la structure est composée de cinq salles pour les enfants, une cuisine, un bureau de la directrice et deux sanitaires, répartis sur deux niveaux.

Mise à part la grande salle du rez-de-chaussée, occupée quand même par 25 enfants et leurs éducatrices, toutes les salles sont petites (9 à 20 m² pour environ 12 à 15 enfants)

Hormis, la salle de la petite toute section, toutes les salles ne possèdent pas d'espace repos, les enfants passent toute la journée assis sur une chaise, et font la sieste en se penchant sur les tables.



Figure 99. Les salles des grandes et la petite section, espace insuffisant et absence de l'espace-repos- (L'auteur -2016)

Absence d'un espace propre au jeu, c'est le hall d'entrée qui en joue le rôle, avec deux petits toboggans, manque de structures de jeu dans la crèche.



Figure 100. La toute petite section joue dans sa propre salle- (L'auteur -2016)



Figure 101. Le seule espace de jeux dans la crèche - (L'auteur -2016)

Inadéquation du mobilier à l'usage des adultes : les éducatrices s'assoient sur des chaises pour enfants. Manque de moyens, pour la petite section : biberonnerie, table à langer... Néanmoins, le mobilier existant est en bon état.

La structure est équipée d'un chauffage d'appoint par niveau, la température ambiante semble confortable pour tous les usagers (enfants et adultes).



Figure 102. Le chauffage de l'étage « 1 » - (L'auteur -2016)



Figure 103. Les ouvertures de la façade principale - (L'auteur -2016)

Mise à part les deux salles donnant sur la façade principale qui disposent de grandes fenêtres ouvrantes, les autres espaces sont éclairés et aérés, à travers des impostes haut (pas à la hauteur des enfants). Certains espaces ne disposent d'aucune ouverture comme la grande salle du rez-de-chaussée et le bureau de la directrice, d'où l'utilisation de l'éclairage artificiel en pleine journée.



Figure 104. Salle ouverte sur la façade principale - (L'auteur -2016)



Figure 105. Salle éclairé par un imposte haut- (L'auteur -2016)



Figure 106. Les sanitaire du RDC, situés dans la salle du préscolaire- (L'auteur -2016)



Figure 107. Des carreaux de verre pour éclairer la cage d'escalier- (L'auteur -2016)

Problème du bruit : les salles sont tellement petites et collées les unes aux autres, que les rires et les pleurs des enfants se mêlent en cacophonie.

Mise à part les odeurs de la cuisine, nous n'avons senti aucune odeur désagréable, ni intérieur ni extérieur.

La cage d'escalier présente un risque majeur pour les enfants, surtout pour les tous petits qui ne peuvent pas l'utiliser sans l'aide d'un adulte, il ne dispose même pas d'une barrière de protection.

Pour le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », nous avons constaté les points suivants :

La structure est située au milieu d'une zone résidentielle dense, pas loin des arrêts de bus de Dar el beida (Ligne : Dar el beida – El Harrach) et de la gare SNTF de Dar el beida.

Elle est desservie par une voie mécanique secondaire, elle est dotée d'une aire de stationnement extérieur devant son entrée principale, utilisé par les employés et les parents en plus. La structure est dotée de deux accès, un accès principal qui donne sur le jardin (aire de jeux), et permet l'accès des véhiculés jusqu'aux différents accès des deux blocs « A » et « B ». Le deuxième est un accès de service, donne sur le côté arrière de la structure, où se trouvent les deux cuisines et la salle polyvalente.

Espaces extérieurs : le jardin d'enfants est entouré d'un grand espace extérieur, composé d'une aire de jeux avec un coin vert (quelques plantes et arbres), des allées tout autour des deux blocs, qui servent de passage piéton et si besoin, possibilité de passage mécanique.

L'aire de jeu n'est pas bien aménagée, les structures de jeux existantes dans le jardin sont insuffisantes (deux à trois groupes d'enfants jouent au même temps, à tour de rôle), insuffisance d'espaces verts, du mobilier extérieur, le traitement du sol n'est pas approprié au jeu.



Figure 108. Les enfants jouant à tour de rôle - (L'auteur -2016)



Figure 109. Par manque de banc les enfants s'assoient sur les bordures - (L'auteur -2016)



Figure 110. Stationnement de voitures sur l'aire de jeux - (L'auteur -2016)

Le jardin n'est pas délimité et n'est pas séparé de l'accès principal de la crèche, ainsi certains stationnent leur véhicule à l'intérieur de la structure tout près de l'aire de jeux sans aucune mesure de sécurité, ce qui présente un grand danger sur les enfants.



Figure 111. L'accès principal donne directement sur l'aire de jeux - (L'auteur -2016)

Espaces intérieurs : on pourrait dire que le zoning des espaces est respecté, la zone enfant occupe le bloc « B », tandis que les zones du personnel et de service, ainsi que la salle du préscolaire, se situent dans le bloc « A ».

L'espace enfant est composé de six salles d'éveil, quatre d'entre elles sont dotés de sanitaires et de rangements, d'espace-repos et d'espace de jeux. Malheureusement ces sanitaires qui ne fonctionnent plus depuis des années, ils sont condamnés et dégagent des odeurs gênantes.



Figure 112. Sanitaire non fonctionnel à l'intérieur de la salle - (L'auteur -2016)



Figure 113. Espace de rangement à l'intérieur de la salle - (L'auteur -2016)

Les deux autres salles sont petites de taille par rapport aux précédentes, ne dispose ni de sanitaire ni rangement ni d'espace-repos, les enfants passent toute la journée assis sur une chaise, et font la sieste en se penchant sur les tables.

L'ensemble des enfants se rendent au nouveau bloc sanitaire extérieur, construit récemment pour remplacer les sanitaires intérieurs condamnés et pour servir l'espace extérieur. Il faut passer par une des salles de la grande section pour y aller, ce qui perturbe les enfants et les éducatrices.



Figure 114. L'accès au sanitaire extérieur à travers la salle de la grande section - (L'auteur -2016)

La salle polyvalente assure le rôle de salle de repas pour l'ensemble des enfants de la structure, Mise à part les tous petits qui prennent des biberons. La salle de ces derniers manque de moyens notamment l'espace de change (table à langer, lavabo...) et la bibronnerie...

La structure ne dispose pas de vestiaire, malgré le nombre important des enfants, ils suspendent leurs affaires dans le couloir.



Figure 115. L'ancienneté du mobilier- (L'auteur -2016)



Figure 116. le couloir joue le rôle du vestiaire- (L'auteur -2016)

Le mobilier existant dans la structure est vétuste, certains meubles nécessitent la réparation, d'autres doivent être changés carrément. Il ne convient pas à l'usage des adultes.

L'ensemble des espaces sont ouverts sur l'extérieur à travers des fenêtres et/ou des portes. Ils sont bien éclairés et aérés, certaines salles sont fortement exposées au soleil, même en hiver, on ferme la fenêtre toute la journée et on utilise la lumière artificielle.



Figure 117. Ouvertures des salles sur l'extérieur (fenêtre, porte) - (L'auteur -2016)



Figure 118. Porte fermée à cause de l'éblouissement - (L'auteur -2016)

La structure est équipée d'un chauffage central, récemment installé, la température ambiante semble confortable pour tous les usagers (enfants et adultes).

Problème du bruit : notamment dans les salles proches de l'espace extérieur (difficile d'endormir les tout petits), quand les autres jouent à l'extérieur.

La structure dispose d'un bureau de direction, un bureau de comptabilité, un bureau de secrétariat, une salle d'archives et une infirmerie.

En Algérie, le décret exécutif n° 08-287 du 17 septembre 2008 :

Pour ce qui est des exigences règlementaires, nous avons procédé à une analyse vérificative, de la conformité des deux crèches aux exigences du cahier des charges, fixé par le décret exécutif n° 08-287 du 17 septembre 2008. Nous avons transformé les articles du présent décret, en une grille d'analyse, sous forme d'un tableau comparatif des deux structures. Nous avons épargné les articles qui traitent des procédures administratives, pédagogiques et de contrôle. (Voir Annexe 5)

| Article | Chapitre | Exigences | Le jardin d'enfants "Meriem BOUATTOURA" | La crèche "Espace des génies" |
|---------|-----------------------------------|--|---|--|
| 4 | Chapitre I dispositions générales | Les enfants handicapés sont accueillis au niveau de ces établissements dans des unités spécialement aménagées ou intégrés dans des groupes d'enfants valides. | Les enfants handicapés sont accueillis et intégrés dans des groupes d'enfants valides (certains cas d'autisme et de trisomie) | Les enfants handicapés sont accueillis et intégrés dans des groupes d'enfants valides (certains cas d'autisme et de trisomie) |
| 6 | | La capacité des établissements d'accueil de la petite enfance ne peut être supérieure à deux cents (200) places. | Le jardin d'enfants peut accueillir jusqu'à 300 enfants | La crèche accueille 80 enfants au maximum |
| 7 | | Les centres d'accueil familial de la petite enfance doivent disposer d'un local réservé à l'accueil des assistantes maternelles et des parents, d'une salle de réunion et d'un espace réservé aux activités d'éveil des enfants. | Conforme : à défaut d'absence de pièce réservée aux parents, bien qu'ils aient accès à tous les espaces du jardin d'enfants. | Non conforme : les parents n'ont accès qu'au hall d'entrée pour déposer ou récupérer leurs enfants. Et au bureau de direction pour régler les mensualités. |
| 14 | Chapitre II missions | D'aider les parents dans l'éducation de leur enfant et leur permettre de concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie sociale. | Conforme | Conforme |

| Article | Chapitre | Exigences | Le jardin d'enfants "Meriem BOUATTOURA" | La crèche "Espace des génies" |
|---------|--|--|---|---|
| 3 | Cahier des charges applicable aux établissements et centres d'accueil de la petite enfance | être éloignés des différentes nuisances susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à la santé physique et mentale des enfants ; | Le jardin est proche de la gare ferroviaire de Dar-el-beida (bruit), et de l'autoroute (bruit et poussière) | Le jardin est proche de la gare ferroviaire de Dar el beida (bruit), et de l'autoroute (bruit et poussière) |
| | | être adaptés aux activités socio-éducatives ; être réservés exclusivement aux activités d'éveil, d'éducation et de socialisation des enfants ; | Conforme, | Conforme, sous réserve d'absence d'espace extérieur, et d'un espace de jeux aménagé et autonome. |
| | | être dotés de locaux et équipements adéquats. | Conforme | Conforme |
| | | le rapport entre la surface du local et le nombre d'enfants à accueillir fixé à 1,40 m ² par enfant ; | Conforme | Conforme |
| | | le volume d'air nécessaire aux enfants fixé à 4 m ³ d'air par enfant ; | Conforme | Conforme |
| | | la surface vitrée ouvrante fixée entre 10 et 15 % de la surface du plancher du local assurant l'éclairage et l'aération ; | Conforme | Conforme |
| | | l'ouverture des portes d'accès vers l'extérieur ; | Toutes les portes s'ouvrent à l'intérieur | Toutes les portes s'ouvrent à l'intérieur |

| Article | Chapitre | Exigences | Le jardin d'enfants "Meriem BOUATTOURA" | La crèche "Espace des génies" |
|---------|--|---|--|---|
| 3 | Cahier des charges applicable aux établissements et centres d'accueil de la petite enfance | la sécurité, l'hygiène et l'accessibilité aux personnes handicapées, prévues par la réglementation en vigueur ; | Le jardin d'enfants est aménagé en un seul niveau, il est doté de trois accès, en plus de la largeur importante des couloirs qui facilite la circulation à l'intérieur et à l'extérieur du jardin, | La crèche occupe deux niveaux d'une villa, aucune mesure n'a été prise pour faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées |
| | | l'aménagement des locaux permettant la séparation des enfants qui marchent de ceux qui ne marchent pas ; | Les enfants sont séparés par groupes d'âges, mais les enfants de moins de deux ans et demi sont tous mis ensemble | Les enfants sont séparés par groupes d'âge, mais les enfants de moins de deux ans et demi sont tous mis ensemble |
| | | la séparation de la cuisine de la biberonnerie ; | Les biberons sont préparés à l'intérieur de la salle de vie, donc pas d'espace biberonnerie | Les biberons sont préparés dans la cuisine |
| | | l'installation de toilettes pour chaque groupe de quinze (15) enfants ayant les dimensions et la configuration appropriées aux deux classes d'âge (moins de 3 ans et plus de 3 ans) ; | Initialement, toutes les salles de vie, sont équipées de sanitaires, seules deux entre elles restent fonctionnelles, ce qui a poussé les dirigeants à construire un bloc sanitaire supplémentaire extérieur, environ 9 toilettes uniformes pour l'ensemble des usagers de la structure | Des toilettes au rez-de-chaussée, à l'intérieur de la grande salle (pour plus de 25 personnes) et deux à l'étage (non séparées) pour plus de 35 personnes |
| 4 | Cahier des charges applicable aux établissements et centres d'accueil de la petite enfance | la mise en place d'un appareil de chauffage et/ou de climatisation au niveau de chaque local | Tous les locaux sont dotés d'appareil de chauffage, tandis que la climatisation ne se trouve qu'au niveau du couloir (interdite au niveau des salles occupées par des enfants) | La crèche est dotée d'un seul appareil de chauffage par niveau, dans les couloirs, pas de climatisation, car elle est interdite dans les espaces pour enfant donc |
| | | l'équipement de moyens de lutte contre l'incendie ; | Conforme | Conforme |

| Article | Chapitre | Exigences | Le jardin d'enfants "Meriem BOUATTOURA" | La crèche "Espace des génies" |
|--|--|---|--|---|
| 4 | Cahier des charges applicable aux établissements et centres d'accueil de la petite enfance | l'installation d'une réserve d'eau adéquate ; | Il n'existe pas de réserve d'eau | Il n'existe pas de réserve d'eau |
| | | la réservation d'une salle de soins dotée de l'équipement de premiers secours. | Le jardin d'enfants est doté d'une grande salle de soin, occupée par une infirmière permanente | La crèche ne dispose pas de salle de soin ni d'infirmière |
| Ne peuvent être admis dans les établissements et centres d'accueil de la petite enfance que les enfants dont l'âge correspond à celui porté sur l'arrêté d'autorisation délivré par le wali. | | Conforme | Conforme | |
| Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance ne doivent en aucun cas dépasser le nombre d'enfants accueillis mentionné sur l'arrêté d'autorisation délivré par le wali. | | Conforme | Conforme | |
| 13 | | Les personnels chargés de l'encadrement des enfants doivent être âgés de vingt et un (21) ans au moins et être qualifiés. Ils sont affectés à raison de | La plupart des éducatrices ont soit suivi une formation, soit acquit l'expérience par ancienneté (de 10 à 20 ans dans cette structure) | Presque toutes les éducatrices ont soit suivi une formation, Mise à part deux qui ont acquis l'expérience par ancienneté, |
| | | une personne pour cinq (5) enfants non marchant | 2 personnes pour 10 enfants non marchant | 2 personnes pour 10 enfants non marchant |
| | | une personne pour douze (12) enfants marchant | 2 personnes par 15 à 25 enfants marchant | 2 personnes par 15 enfants marchant |

Tableau 13 Analyse de la conformité des deux crèches aux exigences réglementaires - (L'auteur-2017)

Conclusion

Notre recherche avait pour objet, la place qu'occupent le confort et des ambiances architecturales, dans les établissements d'accueil de la petite enfance, dans le contexte algérien, et leurs importances du point de vue des professionnels de la petite enfance, et celui des parents, notamment lors du choix de mode de garde pour leurs enfants.

Notre enquête a été réalisée au sein de deux structures d'accueil de la petite enfance sises à Dar el beida, qui sont ; le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura », et la crèche « espace des anges ». Elle a été effectuée en trois étapes, une première enquête par questionnaire, auprès des parents. La deuxième enquête a été effectuée par entretien direct, avec les équipes pédagogiques des deux cas d'étude et une cinquantaine de directeurs de structures d'accueil de la petite enfance, contactés par internet, à travers leurs comptes sur les réseaux sociaux. Des observations de l'espace architectural, ont été faites en parallèle des deux enquêtes. Nous avons également, procédé à une analyse des deux structures étudiées, du point de vue respect des exigences du cahier des charges, fixés par la réglementation Algérienne en vigueur.

Les résultats de notre travail sur terrain, confirment le manque de textes règlementaires et de prescription techniques détaillées, qui prennent en considération le confort des ambiances, spécifiques aux structures d'accueil de la petite enfance. Le seul décrit qui régit ce type de structure (JORADP, 2008), fixe les conditions de créations, et exigences techniques d'aménagement des espaces, d'une manière très superficielle.

Ce qui ressort de la présente recherche, sont la méconnaissance, et le manque d'intérêt accordé à la notion du confort d'ambiance, que ce soit par les concepteurs, les professionnels de la petite enfance, ainsi que les parents. Malgré qu'ils sont conscients de l'influence qu'ont les structures d'accueil sur le bien-être, le développement, l'éducation et l'apprentissage de leurs petits.

La majorité des usagers, même les enfants, semblent satisfaits, de la qualité générale des structures d'accueil de la petite enfance. Ils les trouvent confortables et bien aménagées. Ce qui importe le plus à leur égard, est essentiellement la qualité d'accueil, l'hygiène / Sécurité, l'apprentissage.... Mise à part la présence d'un espace extérieur (jardin, aire de jeu) la qualité architecturale ne les inquiète pas autant.

Les enfants des deux structures préfèrent jouer et passer du temps en collectivité, ce qu'ils aiment le plus sont l'espace de jeux, les jouets et leurs éducatrices.

L'enquête par entretien nous a permis de généraliser nos résultats et d'avoir une idée sur l'état des structures d'accueil en Algérie, l'ensemble des structures, objet de l'entretien par internet, occupent des maisons ou des garages réaménagés, qui n'ont pas été conçu pour accueillir ce genre d'activités. Les directeurs des différentes crèches affirment qu'ils ont

procédé seuls à l'aménagement et la décoration de leurs structures, et qu'ils n'ont pas fait appel aux spécialistes.

Nous avons constaté certaines incohérences dans les deux crèches étudiées, ainsi certaines éducatrices nous ont révélé officieusement les sources de gênes et les difficultés qu'elles rencontrent en accomplissant leurs rôles, nous proposons quelques améliorations et changement à apporter aux deux structures afin d'améliorer les conditions de travail, pour les éducatrices, et d'accueil pour les enfants :

- Aménager, et choisir un mobilier approprié à la taille des enfants et des adultes. Rénover et / ou renouveler le mobilier existant, et choisir le nouveau mobilier en fonction de la taille des enfants et des adultes. Achat de nouveaux jouets et accessoires pour enfants.
- L'idéal est d'avoir un espace sommeil, séparé des espaces d'éveil et de jeu. Chaque salle doit avoir un espace repos, aménagé en fonction du besoin des enfants.
- Éloigner la salle de la petite section de l'espace extérieur, et l'adapter aux besoins des enfants et des éducatrices (aménagement, mobilier, accessoire...)
- Installation d'un système de protection solaire (volet, brise-soleil...), isolation thermique et acoustique des différents des espaces notamment dans la zone enfant. Réparation de la plomberie au niveau des anciens sanitaires.
- Réaménagement de l'aire de jeux, et installation de nouvelles structures de jeu. Interdire le stationnement dans l'aire de jeux, la protéger en la séparant de l'accès principal de la crèche.

Pour conclure, le développement de structures d'accueil bien conçues pour la petite enfance devrait être une préoccupation essentielle des responsables de la famille, de l'éducation, de la santé, de la politique et de l'économie. Ils doivent en effet relever plusieurs défis majeurs en prenant en compte les ambiances du confort dans la conception des espaces pour enfants est pour le moins indispensable sinon décisive.

4. Conclusion générale

Dans ce travail, nous nous sommes intéressés, à une population très sensible, qui est la petite enfance, une catégorie négligée par les chercheurs en Algérie, notamment dans le domaine architectural. L'entrée de l'enfant à la structure d'accueil est une grande étape pour sa socialisation et il s'agit souvent de sa première séparation avec le milieu familial. Malgré les ressemblances, chaque enfant est unique, dans son développement, son rapport à l'environnement, ses besoins notamment en matière d'espace. Avoir une réponse standard pour ces différents besoins est une problématique majeure, qui s'inscrit dans une approche globale (pluridisciplinaire).

La réalisation d'une structure d'accueil confortable d'une part et soucieuse de l'environnement d'autre part, est un enjeu majeur, notre problématique de recherche, concerne l'importance l'influence des ambiances architecturales et du confort sur le bien-être des enfants, au sein des structures d'accueil de la petite enfance, ces aspects peuvent-ils contribuer à l'amélioration la qualité de vie de l'enfant ? Notre recherche découle d'un constat personnel, et d'une lecture des articles de presse parlant de l'état de l'accueil de la petite enfance en Algérie.

Nous avons émis comme hypothèses de départ, le fait que les ambiances et le confort ont un impact direct sur le bien-être de l'enfant et sur son développement ainsi que l'intérêt qu'ont ces aspects importants aux yeux des professionnels de la petite enfance, et des parents.

Pour mieux cerner ce sujet, une recherche bibliographique nous a été indispensable, nous avons essayé de décortiquer les éléments composant notre sujet ; la petite enfance, les structures d'accueil, les ambiances et le confort, en se référant à différentes disciplines scientifiques. Ce qui a fait l'objet de la première partie de notre travail.

Dans un premier temps, nous avons essayé de dévoiler les spécificités des enfants, notamment les moins de six ans, leurs besoins, leurs droits, leur développement, leurs relations avec l'environnement et l'espace architectural, etc.

Dans un deuxième temps, nous avons développé les aux structures d'accueil de la petite enfance, d'une manière générale, les différentes formes d'accueil, typologie, type d'organisation, en plus de la description architecturale des structures : dimension et forme, aménagement intérieur et extérieur, mobilier, fonctionnalité...etc.

Puis nous avons essayé de comprendre le rôle des paramètres d'ambiances et de confort, dans les espaces enfantins, notamment ceux de la petite enfance (Confort : thermique, acoustique, visuel, olfactif...etc.)

En dernier nous nous sommes intéressée aux conditions de création et de fonctionnement des structures d'accueil dans la réglementation algérienne en vigueur.

Nos recherches bibliographiques nous ont confirmé le manque flagrant de documentation et de textes réglementaires, concernant les espaces enfantins en général, spécialement les structures d'accueil de la petite enfance.

Pour pouvoir répondre à notre problématique, et pour vérifier nos hypothèses de départ, la deuxième et dernière partie de notre travail a été consacré au travail de terrain, qui s'est déroulé au sein de deux structures d'accueil de la petite enfance, sises à Dar el beida, qui sont le jardin d'enfants du croissant rouge Algérien « Meriem Bouattoura », et la crèche privée « espace des anges ».

Nous voulions établir une évaluation post occupation (mesures in situ, questionnaire, observation et simulation), comparative entre deux crèches publiques, situées dans la commune de Dar el beida. La première est le jardin « Meriem Bouattoura » la première et plus ancienne structure d'accueil de la petite enfance dans la commune, un des deux cas que nous avons étudiés. La deuxième est une structure d'accueil récente, construite par l'APC, inaugurée en 2011, et gérée par l'EPIC PRESCO.⁵³ Cette dernière ne nous a pas accorder son autorisation. Au cours de notre recherche, nous avons constaté une préférence des structures d'accueil privées, de la part des parents. Pour cela avons pris la crèche privée « espace des anges » comme deuxième cas d'étude.

Lors des premières visites, nous avons commencé par l'identification de l'espace architectural des structures étudiées. L'approche de mesure in situ, nous a été quasiment impossible, nous n'avons pas été autorisés par les responsables des structures d'accueil étudiées, comme nous l'avons déjà mentionné, de nous procurer le dossier graphique des structures ni de réaliser un état des lieux.

Nous avons eu l'occasion d'assister et de participer à la vie quotidienne des enfants, à plusieurs reprises. Ce qui nous a permis de construire une idée sur l'état de l'accueil de la petite enfance en Algérie, et de pouvoir projeter la réalité des informations recueillies, à travers notre recherche bibliographique, sur la relation de l'enfant avec son espace.

Nous avons opté pour trois techniques de recherche complémentaires, une première enquête par questionnaire a été réalisée au sein des deux structures étudiées, auprès des parents. Nous avons également mené une deuxième enquête, par entretien direct, dans un premier temps, avec les professionnels de la petite enfance des deux structures d'accueil étudiées, dans un deuxième temps, en contactant de nombreuses structures privées (crèches, jardins d'enfants...) à l'échelle nationale, via internet, à travers leur compte sur les réseaux sociaux. Après avoir analysé le contenu de leurs pages (par rapport à notre problématique), nous

⁵³ Établissement de gestion des structures préscolaires de la wilaya d'Alger est créé en 1995, et regroupe 35 jardins et crèches, répartis dans différentes communes de la wilaya d'Alger

avons pu interviewer des dirigeants de (50) structures d'accueil, qui ont accepté de coopérer, dans (14) wilaya, dont (18) sur Alger.

Des observations personnelles ont été faites en parallèle, sur la base d'une grille d'observation réalisée à partir des notions acquises dans la partie théorique, en même temps, une analyse des deux structures d'accueil, du point de vue conformité et respect des différentes exigences de la réglementation en vigueur a été effectuée. Nous avons transformé les articles de ce dernier en une grille d'analyse comparative des deux structures.

Après traitement et dépouillement des résultats de notre enquête, nous avons pu confirmer nos hypothèses de départ ; concernant l'influence de la qualité des ambiances architecturales sur le bien-être et le développement des enfants, les mauvaises conditions d'accueil sont dangereuses pour le devenir des enfants ;

Les efforts fournis par la famille et la structure d'accueil, pour répondre aux besoins de l'enfant favorisent son épanouissement. Parfois, la structure compensera même un déficit familial, en lui faisant découvrir un type de relations aux êtres et aux choses nouvelles pour lui, ce que toutes les familles ne sont pas en mesure de lui assurer.

Dans l'ensemble, les éducatrices et les parents interviewés sont satisfaits de la qualité d'accueil, et des services proposés, et aucun d'entre eux n'envisage de changer de structures. La qualité architecturale, les ambiances et le confort ne figurent pas dans les critères de choix du mode de garde par les parents. Ainsi, la notion du confort, se résume chez l'ensemble des parents et professionnels des deux structures, à la présence d'un chauffage, ouvertures (fenêtres), espace de jeux, même s'il est réduit, décoration, couleurs...etc.

Les parents accordent une grande importance aux comportements et au niveau des éducatrices, le manque de qualification du personnel d'encadrement est renforcé par les difficultés matérielles qui aggravent la situation des éducatrices. Malgré les efforts des éducatrices pour rendre leur cadre de vie plus agréable et offrir aux enfants un aménagement de l'espace quelque peu adéquat aux objectifs, la classe enfantine est loin d'offrir les conditions d'un épanouissement réel aux enfants.

Pour assurer la pérennité et la qualité de vie de l'enfant à l'intérieur de la structure, il doit faire l'objet d'un intérêt particulier et d'une protection spécifique. Il faudrait mieux investir en amont, lors de la conception et de la réalisation des structures, en se préoccupant des usagers et de l'environnement, car les réparations sont onéreuses en matière de coût et de temps. La prise en compte des besoins de l'enfant permet de garantir sa sécurité, sa santé ainsi que son épanouissement.

Dans le cadre du projet de création d'une structure d'accueil de la petite enfance, l'étude environnementale est primordiale, en raison de la fragilité de la santé de son principal usager qui est l'enfant.

Les champs d'investigation concernant la qualité de vie de la petite enfance sont aussi vastes que nombreux, au fur et à mesure qu'on avançait dans ce travail, des centaines de questions nous venaient à l'esprit. Le but de notre recherche est de mettre l'accent et d'attirer l'attention des chercheurs, et des concepteurs d'une part, des professionnels de la petite enfance et des décideurs d'autre part, sur l'importance de la qualité architecturale et environnementale pour le devenir de nos enfants.

La réglementation algérienne en la matière est très pauvre, la recherche scientifique pourrait apporter un plus et contribuer à l'amélioration, la mise à jour des textes de loi, en détaillant chaque élément, dont dépend le confort des usagers au sein du bâtiment.

Notre travail présente un pas dans un long chemin, la complexité du sujet, le manque de documentation scientifique, et la difficulté de se procurer les autorisations et les informations nécessaires à l'élaboration des enquêtes sur terrain, limiter notre travail surtout sur le plan méthodologique, nous voulions avoir une meilleure représentativité de notre échantillon de structures étudié (étudier plusieurs cas, dans différentes communes de la wilaya d'Alger), pour avoir des résultats plus au moins exhaustives, ce qui est impossible avec uniquement deux cas d'études.

Dans ce travail nous avons survolé les paramètres de la qualité architecturale et ambiante, dans les structures de la petite enfance, il sera bénéfique d'étudier et développer chacun des paramètres à l'aide d'une approche multidisciplinaire, en prenant en considération les interactions entre les différents paramètres. Il pourrait servir de base pour une étude plus approfondie (évaluation quantitative et qualitative) d'un échantillon plus représentatif de structures d'accueil (nombre, situation, ordre.).

Les lois ainsi que ces questionnements seront sujets à débattre, tout en espérant la publication d'une réglementation spécifique à ces établissements, qui sera le début d'un changement positif en faveur des enfants, et des adultes qui les gardent en Algérie. Et si ce travail pouvait y participer....

La contribution à l'élaboration d'un outil d'aide à la conception de ce type de structures est un de nos objectifs à long terme afin d'aider et faciliter le travail des concepteurs, en faveur de l'enfant et des professionnels. Ainsi, de nombreux domaines d'application liée à la petite enfance, l'architecture, la qualité de vie, les ambiances et le confort restent à développer.

Les perspectives qui apparaissent à l'issue de cette recherche, concernent principalement la mise au point d'un cahier des charges ou d'un guide de conception de structures d'accueil, adaptées aux réalités socio-économiques de l'Algérie, tout en répondant aux exigences du confort de l'ensemble de ses usagers, cette tâche exige une coordination entre les différentes parties concernées. De plus, un projet pilote de ce type de structures pourrait être réalisé et évalué après l'occupation pour une éventuelle amélioration.

Bibliographie

ALbert Rondot, Béatrice . 2010. *Comment favoriser le repérage dans l'espace chez l'enfant de 5/6 ans?- Fichier PDF.* s.l. : IUFM de l'Académie de Montpellier, centre de Nîmes, 2010.

Ambiance et confort Thermique. [En ligne] http://thesis.univ-biskra.dz/2426/5/CH%20_Ambiance%20et%20confort%20thermique.pdf.

Amphoux, Pascal, et al. 2008. Les ambiances dans la conception architecturale : une " histoire " de représentations. Faire une ambiance creating an atmosphere. [En ligne] 2008. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00418340/document>.

Arama, Marine. 2009. *Petite enfance.* Marseille : Maison de la famille: penser les établissements d'accueil collectif de demain, 2009.

Arhab, Fatma. 2015. *Le confort thermique dans les établissements scolaires.* Alger : LAE-EPAU, 2015.

Atfale, Groupe. 1992. Actes du Premier Colloque Maghrébin sur l'Education Préscolaire. Théories et Pratiques,. [En ligne] 1992. <http://www.fmyv.es/ci/fr/enfance/Leducation/2.pdf>.

Augoyard, Jean François. 2007. A comme Ambiance(s). *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine.* 20/21 Mars 2007, pp. 33-37.

Balez, Suzel. 2001. Ambiance Olfactive dans l'espace construit. [éd.] Thèse de Doctorat. 2001.

Balleyguier, Genevière et Meudec, Madeleine. 1996. École ou crèche pour les enfants de 2-3 ans ? *Enfance.* 1996, 4, pp. 487-500.

Barbot. 2015. L'enfant et le jeu. [En ligne] France, 2015. <HTTP://EVREUX3-CIRC.SPIP.AC-ROUEN.FR/IMG/PDF/ENFANT-JEU.PDF>.

Barlet, A, et al. 2005. *Du confort global au confort sonore dans les écoles maternelles, Impact de modifications des ambiances acoustiques.* s.l. : Colloque européen « Construire avec les sons », 2005.

Bell, Paul a, et al. 1996. *Environnemental psychology.* Forth édition. s.l. : Harcourt College Pub, 1996.

Benghabrit Remaoun, N, et al. 1997. De la methodologie de la recherche a une recherche en methodologie pour le prescolaire. *Insaniyat.* 1997.

Boscaini, Franco. 2002. Le corps de l'enfant à la creche. *Enfances & PSYNFANCES & PSY.* 2002, 20, pp. 65-69.

- Bouandes, Karima. 2012.** *Ambiance lumineuse, visibilité et accessibilité; Ambiance lumineuse, visibilité et accessibilité, espaces d'accueil des hôpitaux, Cas des hôpitaux à Sétif.* [éd.] These de Magister. Biskra : Université Mohamed Khide, 2012.
- Boulfani , Warda. 2010.** *Les Ambiances Thermiques d'été dans l'habitat de la période coloniale a patio.* Biskra : Université Mohamed Khider, 2010. p. Chapitre II.
- Bourcier, Sylvie. 2010.** Agressivité chez l'enfant de 0 à 5 ans. *Éditions du CHU Sainte-Justine.* [En ligne] 2010. [Citation : 08 04 2016.] <https://flipbook.cantook.net/?d=%2F%2Fwww.entrepotnumerique.com%2Fflipbook%2Fpublications%2F5807.js&oid=10&c=&m=&l=fr&r=http://www.editions-chu-sainte-justine.org&f=pdf.9782896192823>.
- Boussoualim, Aicha. 2002.** *Contribution à la caracterisation de l'impact et de l'incidence du microclimat sur l'usage et les activités en espace public externe- etude de cas à Blagnac.* [éd.] Thèse de Doctorat. s.l. : Ecole d'architecture de Toulouse, 2002.
- Bouzoubaa , Khadija et Benghabrit-Remaoun, Nouria. 2003.** *L'éducation préscolaire au Maroc et en Algérie.* Genève, Suisse : le Service de la recherche en éducation , 2003.
- Brachet, Auguste. 1868.** *Dictionnaire étymologique de la langue Française. Neuvième édition.* Neuvième édition. Paris : Hetzel, 1868. p. 205.
- Bresson, Jeun Marie et Therese. 1980.** *Les espaces de jeux et l'enfant -L'exemple Scandinave-*. s.l. : Le Moniteur, 1980. p. 13.
- Breviglieri, Marc. 2015.** L'enfant des villes. Considérations sur la place du jeu et la créativité de l'architecte face à l'émergence de la ville garantie. *Ambiances* . [En ligne] 20 04 2015. [Citation : 30 04 2016.] <http://journals.openedition.org/ambiances/509>.
- Bronfenbrenner, U. 1979.** (1979). *The ecology of human development: Experiments by nature and design.* Cambridge : Harvard University Press., 1979.
- Caillois, Roger. 1967.** *Les jeux et les hommes.* Paris : Gallimard, 1967. pp. 4 2-4 3.
- Calvin, N. 1998.** Trois théories du développement. *Support de cours - Staps Avignon.* [En ligne] Université d'Avignon, 1998. [Citation : 30 12 2014.] http://www.staps.univ-avignon.fr/S2/UE2/Psychologie/L1_psych_Calvin_developpement_Piaget.pdf.
- Cantin, R, Moujalled, B et Guarracino, G. 2005.** *Complexité du confort thermique dans les bâtiments.* Paris : Laboratoire des Sciences de l'Habitat, DGCB, 2005.
- Chabane, Imane J. 2006.** *Evaluation de la qualité vécue des environnements hermetiques en mur-rideau de verre -cas d'étude: Immeuble de bureaux à Alger.* [éd.] Thèse de Magister. Alger : Epau, 2006.

Chaix , Yves . 2008. ITEM 32 : Développement psychomoteur du Nourrisson et de l'enfant : aspects normaux et pathologiques (psychomotricité, langage, intelligence). Troubles de l'apprentissage. [En ligne] 2008. http://www.medecine.ups-tlse.fr/dcem3/pediatrie/Item_32_Developpement_psychomoteur.pdf.

Chapelle, Caetane . 2001. Psychologie de l'enfant : 150 ans d'histoire. *Sciences Humaines*. Octobre 2001, 120.

Chartier, Anne Marie et Geneix , Nicole. 2006. *Les pédagogies de la petite enfance*. s.l. : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation, 2006. Background paper prepared for the Education for All Global Monitoring Report 2007. 2007/ED/EFA/MRT/PI/9.

Chelkof, Grégoire. 1996. Imaginaire sonore et environnement urbain. *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*. [En ligne] 1996. [Citation : 10 02 2016.] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00143427/document>.

Chelkoff, Grégorie. 1996. *L'urbanité des sens: perceptions et conceptions des espaces publics urbains*. Grenoble : Université de Grenoble, 1996.

Cheradi, Mahdi. 2012. *L'influence du comportement des usagers sur l'efficacité de la ventilation*. Alger : VUDD-EPAU, 2012.

Chun, Chungyoon, Kwok, Alison et Akihiro, Tamura. 2004. *Thermal comfort in transitional spaces—basic concepts: literature review and trial measurement*. *Building and Environment*. 2004. pp. 1187–1192.

Claeys Bouuaert, Michel. 2012. jeunes, L'éducation émotionnelle des plus petits. *Guide pratique pour éducateurs et enseignants*. [En ligne] 2012. [Citation : 18 12 2014.] <http://www.education-emotionnelle.com/wp-content/uploads/2012/08/EE.Jeunes-M.Claeys.pdf>.

Claparède, E. 1916. *Psychologie de l'enfant*. Geneve : Kunding, 1916.

Clouston, Marie-Claude . 2013. *Intervenir sur la santé et le bien-être des plus jeunes*. Québec : Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay AGUENAY–Lac-Saint-Jean, 2013.

CNRACL. 2016. Le bruit en milieu professionnel. *Réseau départemental des assistants et conseillers de prévention*. [En ligne] Octobre 2016. [Citation : 10 02 2017.] http://www.cdg54.fr/docs/Prevention/HYG_SECU/Support%20R3%20ACP%202016.pdf.

CSTB. 2005. Confort olfactif. *Référentiel technique de certification "Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE*. Bureau et Enseignement, 2005.

CWATUP. 2015. Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, et du patrimoine. *Direction générale opérationnelle - Aménagement du territoire, logement, Patrimoine et Énergie.* [En ligne] Mai 2015. [Citation : 10 05 2016.] <http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/myfiles/views/documents/legislation/CWATUP.pdf>.

Dahbi, Sarah Wassila. 2012. *Ambiances lumineuses de confort dans les espaces pour enfant, Cas de six écoles de la ville de Sétif.* [éd.] Thèse de Magister. s.l. : Université Mohamed Khider de Biskra, 2012.

Daoudi, Nadia. 2013. *Bilan et perspectives de la démarche interdisciplinaire appliquée à la caractérisation des ambiances et leur rapport au vécu ; Cas d'un édifice à atrium colonial d'Alger.* Alger : LAE-EPAU, 2013.

Dasen, Pierre R. 1988. Développement psychologique et activités quotidiennes chez des enfants africains. *Enfance.* 1988, tome 41, n°3-4, pp. 3-23.

De Lievre, Bruno et Staes, Lucie. 2000. *La psychomotricité au service de l'enfant.* s.l. : Boeck & Belin, 2000.

Delepaut, Gaele. 2007. *Contribution de la linguistique cognitive à l'identification du confort : analyse des discours des passagers sur le confort en train.* Linguistique. Université de la Sorbonne nouvelle. Paris III. Paris : s.n., 2007.

Deoux, Suzanne. 2010. *Batir pour la santé des enfants* MEDIECO EDITIONS-ABDORA_2010, P46. Andorre : Medieco, 2010.

Dirahoui, Mohamed Adlene. 2015. *Caractérisation de la qualité de l'environnement lumineux à l'intérieur des ateliers d'architecture à l'Epau.* [éd.] Thèse de Magister. Alger : Epau, 2015.

Djemoui, Rezig. 2013. *Vers une référenciation des ambiances, lumineuses, Cas de l'héritage architectural résidentiel du 20^{ème} siècle.* [éd.] Thèse de Magistère. Biskra : Université Mohamed Khider, 2013.

Dubois, C. 2006. *Confort et diversité des ambiances lumineuses en architecture, l'influence de l'éclairage naturel sur les occupants.* [éd.] Mémoire de Master. Québec : Université de Laval, 2006.

Dudek, Mark. 2006. *Ecoles et jardins d'enfants.* s.l. : Infolio, 2006.

Duval, Jérémie. 2017. Le développement de l'ouïe chez l'enfant. *Équipe Naître et grandir.* [En ligne] mars 2017. [Citation : 05 08 2017.] https://naitreetgrandir.com/fr/etape/0_12_mois/developpement/fiche.aspx?doc=naitre-grandir-developpement-sens-ouie-audition.

Fassin, Dédier. 2009. *Décrire: entretien et observation.* 2009.

Faucon, Camille et Vaunois, Olivier. 2013. Les Supers Parents. [En ligne] Les Éditions Supers Parents, 2013. <http://www.les-supers-parents.com/articles-education-scolaire-et-methodes-d-apprentissage-alternatives/>.

FLORU , Robert . 1996. Eclairage et vision. [En ligne] Décembre 1996. [Citation : 10 05 2016.] <https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-01420151/document>.

Gallissot, Mathieu . 2012. *Modéliser le concept de confort dans un habitat intelligent : du multi sensoriel au comportement.* [éd.] Mathématiques générales. s.l. : Université de Grenoble, 2012.

Ganassali, Stéphane. 2014. Enquêtes et analyse de données avec Sphinx:. 30 mai 2014, p. 137.

Gassimi, Yasmina. 2009. (فلق المربية و علاقته بعدوانية طفل ما قبل التمدرس)رياض الأطفال. [éd.] Thèse de Magister. Biskra : Université Mohamed Khider, 2009.

Gaudiau, Francine. 2003. *Comment les apprentissages moteurs aident-ils à la structuration de l'espace chez le jeune enfant de Maternelle ?* France : F.HABER, 2003. Memoire. 02STA03692.

Gaudron, Zaouche C, Beaumatin, A et Richaud, H. 2002. La socialisation plurielle du jeune enfant. *Le journal des professionnels de l'enfance.* Mars-Avril 2002, 16. Cité par: Le Prince, Frederique. L'accueil des jeunes enfants en France- Etat des lieux et pistes d'amélioration. Paris : s.n..

Gebek, M. 1973. L'environnement et le développement des enfants africains. *Enfance.* 1973, tome 26, n°3-4, pp. 145-174.

Goethe, Johann Wolfgang. 1986. *Traité des couleurs traduction française d'Henriette Bideau, accompagnée de trois essais théoriques de Goethe ; introduction et notes de Rudolf Steiner, .* 3e revue. 1986.

Grégoire, Chelkoff. 2002. *Nos bâtiments changent de couleur.* s.l. : LUX, 2002.

Grolleau, Claire. 2016. *Huffpost.* [En ligne] 05 06 2016. [Citation : 10 04 2018.] https://www.huffingtonpost.fr/claire-grolleau-escriva/creches-developpement-durable_b_4992436.html.

Hachim, et al. 2009. *URBAN MALAYS' USER-BEHAVIOUR AND PERSPECTIVE ON PRIVACY AND SPATIAL ORGANIZATION OF HOUSING.* [éd.] International Journal of Architectural Research. s.l. : Archnet-IJAR, 2009. pp. 197-208.

Haj Hussein, Muhannad. 2012. *Investigation sur la qualité des ambiances hygrothermiques et lumineuses des habitats palestiniens. La cour: contribution*

environnementale et socioculturelle. Bordeaux : L'UNIVERSITÉ BORDEAUX 1, Les Sciences et les Technologies au service de l'Homme et de l'environnement , 2012.

Heintz, D. 1998. Penser l'enfant dans l'espace. *Le Furet*. [En ligne] 25 Avril 1998. un parcours sur les évolutions concernant l'organisation spatiale des structures de la petite enfance.

[HTTP://WWW.ONE.BE/UPLOADS/TX_TTPRODUCTS/DATASHEET/BROCHURE_IN FRASTRUCTURE-2011_01.PDF](http://www.one.be/uploads/tx_ttpproducts/datasheet/brochure_in_frastructure-2011_01.pdf). 20.

Hermange, M T. 2001. *Les enfants d'abord : 100 proposition pour une nouvelle politique de l'enfan de l'enfance*. s.l. : La documentation Française, 2001. p. 32.

Hetzel, J. 2003. *Haute qualité environnementale du cadre bâti : enjeux et pratiques*. Paris : Afnor, 2003.

Hewes, Jane. 2006. Laissons-les s'amuser : l'apprentissage par le jeu chez les jeunes enfants. [En ligne] 2006. [Citation : 02 10 2016.] http://www.enfant-encyclopedie.com/sites/default/files/docs/suggestions/apprentissage-par-le-jeu_jane-hewes.pdf.

HQE, GUIDEnR. 2013. L'interaction thermique entre le corps humain et son environnement. *L'aspect physique : les échanges de chaleur*. [En ligne] 2013. [Citation : 10 04 2016.] <http://www.hqe.guidenr.fr/cible-8-hqe/confort-thermique-aspect-physique-echangeur-chaleur.php>.

Huizinga, Johan. 1988. *"Homo ludens"Essai sur la fonction sociale du jeu*. s.l. : Gallimard, 1988.

Humanium. 1924. Déclaration de Genève sur les Droits de l'Enfant. *Humanium*. [En ligne] 1924. [Citation : 2014 Mai 2014.] <http://www.humanium.org/fr/normes/declaration-de-geneve-1924/>.

Imbert, G. 2010. *L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie*. Recherche en soins infirmiers. 2010. p. 23. doi:10.3917/rsi.102.0023.

Jacob, Elisabeth. 2012. L'environnement familial de jeu de l'enfant atikamekw âgé de deux à quatre ans : la perspective de la mère et son implication dans le jeu symbolique. *L'université du Québec à Chicoutimi*. [En ligne] Aout 2012. [Citation : 02 04 2016.] <http://constellation.uqac.ca/2731/1/030329557.pdf>.

JORADP. 2008. Décrit exécutif n°2008-287. *Journal officiel de la république Algérienne et populaire*. 47ème année, 17 Septembre 2008, 53.

Kadri, Wassila. 2012. *Végétation urbaines : entre effets microclimatiques et représentations des usagers (cas de la vile d'Alger)*. Alger : VUDD- EPAU, 2012.

- Kellou, Farida Djitli. 2013.** Psychologie de l'espace. *Courrier du Savoir*. Octobre 2013, 16.
- Kergomard, Pauline. 2016.** *L' Education Maternelle Dans l'Ecole*. 2 ème. Paris : Hachette Livre - Bnf, 2016. l'édition originale: 1889. 2013587090, 9782013587099.
- Ketele, J M et Roegiers, X. 1996.** *Méthodologie du recueil d'informations. Fondements des méthodes d'observations, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents. Méthodes en sciences humaines*. 3e édition. Paris : De Boeck Université., 1996.
- Kotnik, Jure. 2011.** *jardin d'enfants- Manuel pratique*. s.l. : Links, 2011.
- L'Arbre à papillons, Micro-Crèche,. 2013.** Projet d'établissement de la micro-crèche intercommunale « L'Arbre à Papillons ». Bouxwiller : s.n., 2013.
- Labreche , Samia. 2014.** *Forme architecturale et confort hygrothermique dans les bâtiments éducatifs, cas des infrastructures d'enseignement supérieur en régions arides*. [éd.] Thèse de Magister. Biskra : Université Mohamed Khider, 2014.
- Lanchon, Anne. 2004.** *Les droits des enfants*. Flammarion : s.n., 2004.
- Lapostolet, Isabelle. 2017.** Qu'est-ce que le bruit entendu? *Sensibilisation au bruit et aux risques associés*. [En ligne] 07 2017. [Citation : 05 09 2017.] <http://sist24.org/wp-content/uploads/2017/07/BRUIT-3.pdf>.
- Larousse, Dictionnaire Français. En ligne.** En ligne. IN <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/enfance/29436/locution?q=petite+enfance#178987>.
- Le Blanc, J C, Talbot, P J et Craig, W M. 2005.** *Psychosocial health in youth: an international perspective*. In M. Ungar (ed.) *Handbook for working with children and youth: pathways to resilience across cultures and contexts*. Thousand Oaks: Sage. 2005.
- Le Gal, Jean.** *Les droits de l'enfant à l'école*. Bbruxelles : Boek.
- Le jardin Montessori. 2013.** La Pédagogie Montessori. [En ligne] 2013. <https://www.google.dz/interstitial?url=http://www.lejardinmontessori.com/fr/pedagogie/pedagogie-montessori/environnement-pedagogique>.
- Le Prince, Frederique.** *L'accueil des jeunes enfants en France- Etat des lieux et pistes d'amélioration*. Paris : s.n.
- Legendre, Alain. 1983.** Appropriation par les enfants de l'environnement architectural, ses modalités et ses effets sur les activités dans les grandes sections de crèches. [En ligne] 1983. HTTP://WWW.PERSEE.FR/DOCASPDF/ENFAN_0013-7545_1983_NUM_36_4_2825_T1_0389_0000_1.PDF.

Lemaître, Olivier. 2012. Colloque efficacité énergétique, bâtiment et santé : le juste équilibre. *Pôle qualité sanitaire des bâtiments*. [En ligne] 25 Octobre 2012. [Citation : 10 04 2016.] http://www.salon-project.com/ck_userfiles/files/Qualite_air_inte%CC%81rieur.pdf.

Lemaitre, Olivier. 2011. Qualité de l'air intérieur. *Journée technique interrégionale*. 10 mars 2011.

Lézine Irène, Spionek Halina. 1958. Quelques problèmes de développement psychomoteur et d'éducation des enfants dans les. *Enfance*. 1958, tome 11, n°3,, pp. 245-268.

Liébard, Alain et Herde, Alain. 2013. Bourgogne Bâtiment Durable, Bâtiment intelligent et qualité d'usage. *les cahiers de la construction durable en Bourgogne*. [En ligne] Décembre 2013. [Citation : 10 05 2016.] https://conseils.xpair.com/actualite_experts/confort-performance-energetique-compatibles.htm.

Loughry, M. 1999. *The Definition and Orientation of Psychological Programming in Crisis Situations. (Presentation for the Regional Conference on Women and Children in Refugee and Refugee Like Situations in South Asia, . Dhaka : s.n., 1999.*

Lugen, Marine. 2015. *Petit guide de méthodologie de l'enquête*. Bruxelles : Université libre ULB- IGEAT, 2015. écrit dans le cadre du cours de "Projet Interdisciplinaire II".

Mallorly-Hill. 2014. *SUPPORTING STRATEGIC DESIGN OF WORK PLACE ENVIRONNEMENTS WITH CASE-BASED REASONING*. [éd.] Thèse de doctorat. s.l. : Université technique d'Eindhoven, 2014.

Matallah , Zineb. 2016. *Eetude des effets de l'orientation sur le confort dans les salles de cours avec éclairage naturel lateral, cas des salles de classe de l'université de Laghouat*. [éd.] Thèse de Magister. Biskra : Université Mohamed Kheider –, 2016.

Mathijs, Euwema. 2006. *Le développement de l'enfant*. Amsterdam : Un document de référence pour War Child Holland, 2006.

Mazari , Mohammed. 2012. *Etude et évaluation du confort thermique des bâtiments à caractère public : Cas du département d'Architecture de Tamda, mémoire de magister*. s.l. : mémoire de magister Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, 2012.

Merieux, Pierre. 2008. *Développement durable et batiment*. VENISSIEUX : Colloque Génie Civil - Béthune, 7- 8 Juillet 2008.

Mesmine, Georges et Ballardur, Jean. 1973. *L'enfant, l'architecture et l'espace*. Paris : Casterman, 1973.

Mestoul, Djamel. 2010. *Evaluation du degré de gêne dans les espaces publics extérieurs soumis aux effets aérodynamiques des bâtiments -cas d'étude : cite CNEP 800 logements de Bouzareah – Alger.* Alger : LAE-EPAU, 2010.

Mias, Lucien. 1989. *LES COULEURS ET LEURS EFFETS.* s.l. : CH Mazamet, 1989. Equipe soignante USLD.

ministériel, Guide. 2017. Les établissements d'accueil des jeunes enfants. *A l'intention des services de protection maternelle et infantile.* [En ligne] Avril 2017. [Citation : 04 05 2017.] http://stephanie-disant.fr/wp-content/uploads/2017/04/Guide-ministeriel-EAJE_PMI_avril-2017.pdf.

Moch, A et Moser, G. 1997. Psychologie environnementale : perspectives actuelles . *psychologie française.* 1997, 42-2, p. 105.

Montagner , H, et al. 2000. L'accueil des tout petits. [En ligne] Janvier 2000. HTTP://WWW.ONE.BE/UPLOADS/TX_TTPRODUCTS/DATASHEET/BROCHURE_IN_FRASTRUCTURE-2011_01.PDF.

Montessori, Maria. 2003. *L'esprit absorbant de l'enfant.* 1949. s.l. : Desclée de Brouwer, 2003.

Moujalled, Bassem. 2007. *Modélisation dynamique du confort thermique dans les bâtiments naturellement ventilés.* s.l. : Thèse de Doctorat, Ecole doctorale MEGA, 2007.

Mudri, L. 2002. *De l'hygiène au bien-être, du développement sans frein au développement durable: ambiances lumineuses.* Paris : Ecole d'architecture de Paris -Belleville, 2002. pp. 1-9.

Nakib, Faiza. 2015. *Lieux scolaires flexibles et adaptables- modèles conceptuels pour les écoles publiques primaires en Algérie.* Alger : Laboratoire ville, urbanisme et développement durable- Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger, 2015.

Nations-unies. 2006. Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif. *L'Organisation des Nations Unies.* [En ligne] 2006. [Citation : 2016 08 10.] <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>.

—. **1989.** Preamble de la convention internationale des droits de l'enfant. *Ministère des Affaires étrangères.* [En ligne] 1989. [Citation : 29 Avril 2016.] http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf.

Paillard, Jacques. 1971. Les déterminants moteurs de l'organisation de l'espace. *Cahiers de Psychologie.* 1971, Vol. 14, 4.

Parmentier, Benoit. 2009. *Milieu d'accueil: une infrastructure au service du projet d'accueil.* Bruxelles : ONE, 2009. D/2009/74.80/37.

- Piaget, Jean. 1945.** *La formation du symbole chez l'enfant.* Paris : Neuchatel, 1945.
- . **1926.** *La Représentation du monde chez l'enfant.* 3ème édition identique, 1947. s.l. : Alcan, 1926.
- . **1987.** *Six études de psychologie génétique.* [éd.] Collection Folio essais. Suisse : Gallimard, 1987. Vol. n° 71. 9782070324316.
- Pomerleau, Andree et Malcuit, Gerard. 1983.** *L'enfant et son environnement.* s.l. : Pierre Mardaga, 1983.
- Proulx, Nathalie. 1999.** *La similarité des attitudes éducatives des parents au sujet de l'expression d'attitudes négatives chez l'enfant d'âge préscolaire et le développement de ses compétences sociales.* [éd.] Mémoire de maîtrise en psychologie. s.l. : Université du Québec à Trois-Rivières, 1999.
- Raji, Saed. 2006.** *Caractérisation hygro thermique, par une approche multi échelle, de constructions en bois massif en vue d'amélioration énergétique et de valorisation environnementale.* Bordeaux : L'université de Bordeaux, 2006.
- Resta-Schweitzer, Marcela . 2010.** *Initiation scientifique et développement intellectuel. Thèse de doctorat, Laboratoire de Psychologie.* [En ligne] 2010. [Citation : 16 02 2016.] <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00593504/document>.
- Saddok, Amel. 2016.** *Etude du confort thermique des salles de cours des établissements scolaires à différentes typologies -cas des établissements d'enseignements moyen et secondaire à Tizi Ouzou-*. Tizi Ouzou : Mémoire de magister; université Mouloud Mammeri , 2016.
- Safia, Salmi. 2014.** *La construction en pisé entre performances énergétiques et perception des usagers. Cas du village kabyle Ait-Itchir.* Tizi-Ouzou : Université de Tizi-Ouzou, 2014.
- Sameroff, A J et Fiese, B H. 2000.** *Transactional regulation: The developmental ecology of early intervention.* 2000.
- Sens, Dominique. 2009.** *Les liens parents-enfants-professionnels en crèche collective.* *Le journal des psychologues.* Martin Média, 2 2009, 265, pp. 47-50.
- Tabarot, Michèle. 2008.** *Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance.* s.l. : La documentation française, 2008. Collection des rapports officiels.
- Tangui, Thomas. 2015.** *La structuration de l'espace à l'école maternelle par la pratique de l'EPS.* [éd.] École supérieure du professorat et de l'éducation. s.l. : Université Paris Est Creteil, 2015. Mémoire de master 2. 20803285.

Tebbouche, Hocine. 2010. *L'impact de la qualité environnementale des établissements scolaires sur la performance du système éducatif en Algérie.* [éd.] thèse de Magistère. s.l. : Université Mohammed Seddik BENYAHIA de Djijel, 2010.

Thibaut, Jean Pierre, et al. 2010. Le développement des connaissances chez l'enfant de 4 à 10 ans. [En ligne] 2010. <http://leadserv.u-bourgogne.fr/files/publications/000560-le-developpement-des-connaissances-chez-l-enfant-de-4-a-10-ans.pdf>.

Torre , Andréa. 2013. *La crèche, c'est le pied - un regard psychomoteur dans le milieu de la crèche- mémoire.* [éd.] Institut de formation en psychomotricité. s.l. : Université de Bordeaux Segalen, 2013.

Unesco. 1979. L'enfant et le jeu, approches théoriques et applications pédagogiques. *Etudes et documents d'éducatons.* [En ligne] 1979. [Citation : 10 05 2016.] <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001340/134046fo.pdf>. N°34.

—. **1976.** L'enfant et son développement de la naissance à 6 ans -mieux le connaitre pour mieux l'aider-. [En ligne] Novembre 1976. [Citation : 10 06 2015.] <http://unesdoc.unesco.org/images/0002/000280/028099fb.pdf>.

Verhellen, Eugene. 1999. *La convention relative aux droits de l'enfant.* Louvain : Garant, 1999.

Viviane, Claude et Goubert, Jean Pierre. 1989. Du luxe au confort. . *Annales: Économies, Sociétés, Civilisations.* 1989, 44^e année, N. 5,, pp. 1102-1104.

Wallon, Henri . 1959. Importance du mouvement dans le développement psychologique de l'enfant. *Enfance- Psychologie et Éducation de l'Enfance.* 1959, tome 12, n°3-4, pp. 233-239.

Wallon, Henri. 2002. *L'évolution psychologique de l'enfant.* [éd.] ARMAND COLIN. [trad.] Emile Jalley. 1962. 2002. 2200263031 .

Zaidi, Nassima. 2014. *Reflexion sur la conception d'un environnement accueillant les enfants autistes.* [éd.] Thèse de Magister. Alger : EPAU, 2014.

Liste des figures

| | | |
|------------|--|----|
| Figure 1. | : Structure du mémoire- (L'auteur-2016) | 14 |
| Figure 2. | Déclaration de Genève 1924 – (Source - https://www.humanium.org/fr/declaration-de-geneve-1924/) | 21 |
| Figure 3. | Organisation Des Espaces Selon (Boscaini, 2002) | 24 |
| Figure 4. | Les enfants jouant ensemble à Comptines..... | 28 |
| Figure 5. | Educatrice jouant avec les enfants dans une crèche collective | 29 |
| Figure 6. | L'aire de jeux – (Source - https://www.mfgs.fr/creche/creche-pas-de-loup)..... | 35 |
| Figure 7. | Le jardin – (Source - https://www.bbpitchoun.com/nos-lieux-d-accueil/creche-lazer) | 35 |
| Figure 8. | La salle d'éveil – (Source- https://www.bbpitchoun.com/nos-lieux-d-accueil/creche-lazer) | 36 |
| Figure 9. | Rangement pour jouets – (Source - http://bahbe.com/meuble-de-rangement-pour-jouet.html) .. | 36 |
| Figure 10. | L'espace repas - (Source- http://www.petitesgouttesdeau.fr/m-15-la-micro-creche.html)..... | 37 |
| Figure 11. | L'espace repos – (Source- https://www.bbpitchoun.com/nos-lieux-d-accueil/creche-lazer) | 37 |
| Figure 12. | L'Espace de change– (Source- https://www.bbpitchoun.com/nos-lieux-d-accueil/creche-lazer) | 37 |
| Figure 13. | L'Espace de change - (source - https://creche-molecule.fr/a-propos/) | 37 |
| Figure 14. | Sanitaire – (Source- http://crechesuperbaby.e-monsite.com/album/categorie-par-defaut/) | 38 |
| Figure 15. | Le vestiaire – (Source - http://holzwerkstatt-schroeder.de/kita/garderoben)..... | 38 |
| Figure 16. | La cuisine – (Source- http://xn--lesptitsphnomnes-5pbo.com/thionville/) | 39 |
| Figure 17. | shémas explicatif du concept bio crèche - (Source, http://agapi.fr/) | 41 |
| Figure 18. | shémas explicatif du concept bio crèche - (Source, http://agapi.fr/) | 41 |
| Figure 19. | Plan de situation de la crèche au clair de lune - (Source -googlemap, 2018)..... | 42 |
| Figure 20. | vues sur les espaces intérieurs de la crèche -(Source, http://agapi.fr/) | 43 |
| Figure 21. | vue sur l'extérieur de la crèche - (Source, http://agapi.fr/) | 43 |
| Figure 22. | vue sur l'extérieur de la crèche - (Source, http://agapi.fr/) | 43 |
| Figure 23. | L'interaction thermique entre le corps humain et son environnement -(HQE, 2013)..... | 50 |
| Figure 24. | Les paramètres influant sur le confort hygrothermique – (Liébard, et al., 2013)..... | 51 |
| Figure 25. | Les sources de la pollution sonore (l'inconfort) - (Merieux, 2008)..... | 52 |
| Figure 26. | Echelle du bruit en (dB) - (Lapostolet, 2017)..... | 53 |
| Figure 27. | Effets du bruits sur le corps humain - (CNRACL, 2016)..... | 55 |
| Figure 28. | Paramètres du confort visuel – (Source : https://www.energieplus-lesite.be/index.php?id=15971)..... | 57 |
| Figure 29. | La lumière visible et ses couleurs – (Source - http://www.archi7.net/J34/index.php/notions/107-la-lumiere-visible-et-ses-couleurs) | 58 |
| Figure 30. | les sources extérieures de pollution - (Lemaître, 2012)..... | 59 |
| Figure 31. | les sources de pollution internes - (Lemaitre, 2011)..... | 60 |
| Figure 32. | Conditions De Création Des Structures D'accueil De La Petite Enfance - (L'auteur-2016)..... | 64 |
| Figure 33. | Les Principales exigences du Décret Exécutif n° 2008-287 - (L'auteur-2016)..... | 64 |
| Figure 34. | Typologie des structures d'accueil de la petite enfance en Algérie - (L'auteur-2016) | 65 |
| Figure 35. | Le jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » - (L'auteur-2017) | 69 |
| Figure 36. | Situation des deux cas d'étude – (image satellite -2017)..... | 70 |
| Figure 37. | Usagers du jardin d'enfants "Meriem Bouattoura" (L'auteur 2017) | 70 |
| Figure 38. | Les enfants à l'aire du jeu de la structure -(L'auteur 2016)..... | 71 |
| Figure 39. | Fête religieuse célébrée à la crèche - Source : jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » | 72 |
| Figure 40. | Vue aérienne du jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » - (Google earth-2016)..... | 73 |
| Figure 41. | Plan schématique du jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » - (L'auteur 2017)..... | 74 |
| Figure 42. | Vues sur le hall d'entrée – (L'auteur- 2016)..... | 75 |
| Figure 43. | Accès secondaires du bloc « A » - (L'auteur,2016)..... | 75 |

| | | |
|------------|--|-----|
| Figure 44. | Vues sur le bureau de la directrice- (L'auteur 2016) | 76 |
| Figure 45. | Vues sur l'infirmierie - (L'auteur 2016)..... | 76 |
| Figure 46. | Vues sur le couloir du bloc « A » - (L'auteur 2016)..... | 76 |
| Figure 47. | Vues sur la salle du préscolaire - (L'auteur 2016) | 77 |
| Figure 48. | Vues sur la salle polyvalente - (L'auteur 2016) | 77 |
| Figure 49. | Vues sur la première cuisine - (L'auteur 2016)..... | 78 |
| Figure 50. | Vues sur la salle polyvalente - (L'auteur 2016) | 78 |
| Figure 51. | Accès du bloc « B » côté jardin - (L'auteur 2016)..... | 78 |
| Figure 52. | Vues sur le couloir(vestiaire) du bloc « B » - (L'auteur 2016) | 79 |
| Figure 53. | Vues sur la salle de la toute petite section - (L'auteur 2016)..... | 79 |
| Figure 54. | Vues sur la salle de la petite section -1- (L'auteur 2016)..... | 79 |
| Figure 55. | Vues sur la salle de la petite section –coté rangement- (L'auteur 2016) | 80 |
| Figure 56. | Vues sur la salle de la moyenne section - (L'auteur 2016)..... | 80 |
| Figure 57. | Vues sur la salle -1- de la grande section-(L'auteur 2016) | 80 |
| Figure 58. | Vues sur la salle -2- de la grande section-(L'auteur 2016) | 81 |
| Figure 59. | Vues sur l'accès principal et la réception - (L'auteur 2016) | 81 |
| Figure 60. | Vues sur l'allée côté Nord - (L'auteur 2016) | 81 |
| Figure 61. | Vues sur l'allée côté Sud - (L'auteur 2016)..... | 82 |
| Figure 62. | Vue sur le sas et l'auvent d'entrée – (L'auteur-2016) | 82 |
| Figure 63. | Vues sur le bloc sanitaire extérieur – (L'auteur-2016) | 82 |
| Figure 64. | Vues sur l'aire de jeux (jardin) - (L'auteur-2016)..... | 82 |
| Figure 65. | Entrée principale de la crèche - (L'auteur-2016)..... | 83 |
| Figure 66. | Usagers de la crèche « espace des anges » - (L'auteur-2017)..... | 83 |
| Figure 67. | Les enfants entrain de jouer -(L'auteur-2016) | 84 |
| Figure 68. | Plans de schématiques de la crèche « espace des anges » - (L'auteur-2017) | 85 |
| Figure 69. | Vues sur la façade principale de la crèche - (L'auteur 2016)..... | 86 |
| Figure 70. | Vue sur le hall d'entrée (aire de jeux) - (L'auteur 2016) | 86 |
| Figure 71. | Vue sur la cour - (L'auteur 2016)..... | 86 |
| Figure 72. | Vue sur la cuisine - (L'auteur 2016) | 87 |
| Figure 73. | Vue sur l'accès à la cour - (L'auteur 2016)..... | 87 |
| Figure 74. | Vues sur la salle du préscolaire (2 groupes) - (L'auteur 2016)..... | 87 |
| Figure 75. | Vue sur les sanitaire de la salle du préscolaire - (L'auteur 2016)..... | 87 |
| Figure 76. | Vue sur la cage d'escaliers - (L'auteur 2016) | 87 |
| Figure 77. | Vue sur la salle de la toute petite section - (L'auteur 2016) | 88 |
| Figure 78. | Vue sur la salle de la moyenne section- (L'auteur 2016)..... | 88 |
| Figure 79. | Vues sur la salle de la petite section - (L'auteur 2016)..... | 88 |
| Figure 80. | Vue sur la salle de la grande section - (L'auteur 2016) | 89 |
| Figure 81. | Vues sur les sanitaires de l'étage « 1 » - (L'auteur 2016)..... | 89 |
| Figure 82. | Vue sur le couloir du niveau « B » - (L'auteur 2016) | 89 |
| Figure 83. | La population enquêtée par questionnaire – (L'auteur-2016)..... | 92 |
| Figure 84. | Population enquêtée par entretien – (L'auteur-2016) | 96 |
| Figure 85. | Préférence du mode de garde selon le sexe - (L'auteur -2017) | 105 |
| Figure 86. | Préférence du mode de garde selon le sexe– (L'auteur -2017)..... | 105 |
| Figure 87. | L'endroit préférer par les enfants -dans la structure – (L'auteur -2017)..... | 106 |
| Figure 88. | Ce que notre sujet n'aime pas dans la structure – (L'auteur -2017)..... | 107 |
| Figure 89. | Appréciations des confort dans les structures d'accueil étudiées – (L'auteur -2017) | 108 |
| Figure 90. | Qualité d'un mode d'accueil de la petite enfance selon les personnes interviewées – (L'auteur -2017) | 109 |
| Figure 91. | Influence des structures d'accueils sur les enfants – (L'auteur -2017)..... | 110 |

| | | |
|-------------|--|-----|
| Figure 92. | Proposition d'améliorations éventuelles pour les structures d'accueil – (L'auteur -2017) | 111 |
| Figure 93. | Catégories d'âge des enfants accueillis– (L'auteur -2017) | 112 |
| Figure 94. | Reconversion spatiale des locaux en structure d'accueil – (L'auteur -2017)..... | 112 |
| Figure 95. | La contribution des spécialistes dans l'aménagement des structures étudiées – (L'auteur -2017) 113 | |
| Figure 96. | Les mesures prises pour assurer le confort – (L'auteur – 2017) | 114 |
| Figure 97. | Manque de parking devant la crèche « espace des anges » - (L'auteur -2016) | 115 |
| Figure 98. | Le seule espace extérieur de la crèche « espace des anges » - (L'auteur -2016)..... | 115 |
| Figure 99. | Les salles des grandes et la petite section, espace insuffisant et absence de l'espace-repos- (L'auteur -2016)..... | 116 |
| Figure 100. | La toute petite section joue dans sa propre salle- (L'auteur -2016) | 116 |
| Figure 101. | Le seule espace de jeux dans la crèche - (L'auteur -2016)..... | 116 |
| Figure 102. | Le chauffage de l'étage « 1 » - (L'auteur -2016) | 117 |
| Figure 103. | Les ouvertures de la façade principale - (L'auteur -2016) | 117 |
| Figure 104. | Salle ouverte sur la façade principale - (L'auteur -2016)..... | 117 |
| Figure 105. | Salle éclairé par un imposte haut- (L'auteur -2016)..... | 117 |
| Figure 106. | Les sanitaire du RDC, situés dans la salle du préscolaire- (L'auteur -2016) | 118 |
| Figure 107. | Des carreaux de verre pour éclairer la cage d'escalier- (L'auteur -2016) | 118 |
| Figure 108. | Les enfants jouant à tour de rôle- (L'auteur -2016) | 119 |
| Figure 109. | Par manque de banc les enfants s'assoient sur les bordures - (L'auteur -2016) | 119 |
| Figure 110. | Stationnement de voitures sur l'aire de jeux - (L'auteur -2016) | 119 |
| Figure 111. | L'accès principal donne directement sur l'aire de jeux - (L'auteur -2016)..... | 119 |
| Figure 112. | Sanitaire non fonctionnel à l'intérieur de la salle - (L'auteur -2016) | 120 |
| Figure 113. | Espace de rangement à l'intérieur de la salle - (L'auteur -2016)..... | 120 |
| Figure 114. | L'accès au sanitaire extérieur à travers la salle de la grande section - (L'auteur -2016)..... | 120 |
| Figure 115. | L'ancienneté du mobilier- (L'auteur -2016) | 121 |
| Figure 116. | le couloir joue le rôle du vestiaire- (L'auteur -2016) | 121 |
| Figure 117. | Ouvertures des salles sur l'extérieur (fenêtre, porte) - (L'auteur -2016)..... | 121 |
| Figure 118. | Porte fermée à cause de l'éblouissement - (L'auteur -2016)..... | 121 |

Liste des tableaux

| | | |
|------------|--|-----|
| Tableau 1 | Formes de jeu selon Jane Hewes – Source : (Hewes, 2006) | 30 |
| Tableau 2 | Organisation spatiale du jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » - (L'auteur,2017)..... | 73 |
| Tableau 3 | Organisation spatiale du jardin d'enfants « Meriem Bouattoura » - (L'auteur,2017)..... | 85 |
| Tableau 4 | . La population enquêtée par questionnaire – (L'auteur-2016)..... | 92 |
| Tableau 5 | Construction du questionnaire – (L'auteur – 2016)..... | 95 |
| Tableau 6 | Population enquêtée par entretien – (L'auteur -2016) | 97 |
| Tableau 7 | Liste des structures d'accueil contactées par internet –(L'auteur-2016) | 98 |
| Tableau 8 | Mode de garde préféré par les parents – (L'auteur -2017) | 104 |
| Tableau 9 | Age adéquat pour la garde d'enfant – (L'auteur -2017) | 105 |
| Tableau 11 | Appréciations des enfants en fin de journée – (L'auteur -2017)..... | 106 |
| Tableau 12 | Ce que notre sujet n'aime pas dans la structure – (L'auteur -2017)..... | 107 |
| Tableau 13 | Analyse de la conformité des deux crèches aux exigences réglementaires - (L'auteur-2017) . | 125 |

Annexe 1 : Le questionnaire

Dans le cadre d'une thèse de magister, portant sur les enfants de moins de 6 ans, au sein des structures d'accueil de la petite enfance, nous vous prions de bien vouloir répondre au questionnaire suivant :

Quel est le nombre d'enfants dans votre foyer ?

Préciser l'âge(s) de votre ou vos enfant(s).

| | | | | | |
|---------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Enfants | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Age(s) | | | | | |

Ce questionnaire est essentiellement adressé aux parents, futures parents, professionnels de la petite enfance, architectes, étudiants en architecture ainsi que toutes personnes qui a fréquenté une structure d'accueil pendant son enfance.

Quel est (sont) le(s) mode(s) d'accueil principal (aux) de votre (vos) enfant (s) ? et pourquoi ? :

| Enfants | Mode(s) de Garde | Raison(s) |
|---------|------------------|----------------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |
| 5 | | |

Etes-vous satisfait de votre mode de garde ? Oui Non

Pourquoi ? :

Lorsque vous récupérez votre enfant, est-il satisfait de sa journée :

Oui Non Parfois

Quel est l'endroit (s) que votre enfant apprécie le plus dans la structure ?

.....
.....

Quels aspects contribuent à rendre ce lieu agréable ?

.....
.....
.....

Qu'est-ce que vous n'aimez pas dans votre structure d'accueil ?

.....
.....

Pour vous, quelle amélioration faut-il apporter ?

.....
.....
.....

En matière de confort, et sur une échelle de 1 à 5 comment jugez- vous la structure d'accueil de votre enfant ?

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|----------------------------------|---|---|---|---|---|
| Confort Thermique (chaleur) | | | | | |
| Confort Hygrométrique (humidité) | | | | | |
| Confort Acoustique (bruit) | | | | | |
| Confort Visuel (lumière) | | | | | |
| Confort Olfactif (odeurs) | | | | | |
| Qualité de l'air (ventilation) | | | | | |
| Sécurité | | | | | |
| Accessibilité | | | | | |
| Aménagements intérieurs | | | | | |
| Aménagements extérieurs | | | | | |

Remarques et suggestions : Si vous le souhaitez, merci de nous faire part de vos remarques

.....

QUESTIONS OUVERTES

Quels seraient vos critères de choix de la structure d'accueil ?

.....
.....
.....
.....

Comment définir la qualité d'un mode d'accueil de la petite enfance ?

.....
.....
.....
.....

Quel est l'impact des structures d'accueil sur le développement et l'épanouissement des enfants ? :

.....
.....
.....
.....

Comment prendre en compte le point de vue des enfants sur leur bien-être ?

.....
.....
.....
.....

Selon vous comment améliorer l'accueil des jeunes enfants ?

.....
.....
.....
.....

Pour des raisons de traitement des résultats, merci de répondre à ces questions concernant votre profil personnel et professionnel

PROFIL PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

Êtes-vous un(e) Un Homme Une Femme

Quelle est votre âge ?.....

Quelle est votre situation familiale ? :

Quelle est votre profession ? :

Votre résidence (indiquez la commune) ?

Votre lieu de travail (indiquez la commune) ?

Quelle est la distance parcourue entre les deux ?

Quelle est la durée du trajet entre les deux ?

Je vous remercie pour votre **collaboration**

Annexe 2 : Le plan de l'entrevue

- Nom de la structure :
- Type de la structure (étatique / privée) :
- Forme d'accueil :
- Localisation :

Date :

Partie 1 :

- Quand est ce que la structure a été créer / ouverte ?
- Depuis combien de temps dirigez- vous cette structure ?
- Quel est la capacité d'accueil initiale de la structure ?
- Combien d'enfants accueillez-vous actuellement ?
- Quelles sont les catégories d'âges des enfants accueillis ?
- Quels sont les critères de choix et exigences des parents ?

Partie 2 :

Votre structure occupe-t-elle un appartement, garage ou villa transformé, ou a été destiné initialement pour l'activité actuelle ?

Est-ce que votre structure, a été conçue et aménagée par des spécialistes (architecte, décorateurs...) ? Si non, qui l'a réalisé et aménagé ?

Pensez-vous que l'aménagement de votre structure, est adéquat aux différentes activités qui s'y déroulent ?

Les surfaces des différents espaces de la structure, sont-t-elles, suffisantes, et fonctionnelles ?

Les espaces et équipements de la structure sont-ils bien entretenus ?

y-a-t-il des problèmes en matière de qualité architecturale et spatiale dans votre structure ?

Partie 3 :

- Pensez-vous que votre structure est confortable, et assure le bien-être des enfants et celui du personnel qui y travail ?
- Quel sont les mesures prise pour assurer le confort de ces derniers ?
- Comment définir la qualité d'un mode d'accueil de la petite enfance ?
- Quel est l'impact des structures d'accueil sur le développement et l'épanouissement des enfants ?

Annexe 3 : la grille de l'observation

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| exigences architecturales | Organisation | Horizontale / Verticale | | |
| | Situation et implantation et accessibilité | Proximité | Des zones d'habitation des moyen de transport public... | |
| | | Accessibilité | Des services au secours Des personnes à mobilité réduite... | |
| | Dimensions et volume | Orientation | | |
| | | Présence d'espace vert | | |
| | | Source de nuisances et pollution... | | |
| | Surface / Gabarit... | | | |
| | Distribution spatiale | Espaces extérieurs | Jardin avec espace vert | |
| | | | Aire de jeux | |
| | | Espaces intérieurs | Flexibilité et adaptabilité | |
| Variété d'usage | | | | |
| Zone de stationnement pour les parents et pour les employés | | | | |
| Accès de service... | | | | |
| | | Zone enfant | Salle d'éveil, Espace repas | |
| | | | Espace repos, Espace de change, Espace sanitaire, Vestiaire, Rangement et stockage.... | |
| | | Zone du personnel | Bureau de la directrice | |
| | | | Salle de réunion, Bureau de secrétariat, Bureau de comptabilité | |
| | | Zone de service | Cuisine, Stockage, Laverie | |
| | | | Lingerie et buanderie, Salle de soin | |
| | | | Rangements, Local entretien ménage, Locaux techniques | |
| Mobilier | | Confortable, ergonomique, sécurisé, solide et facile à déplace, et adapté à l'usage des enfants et des adultes... | | |
| Paramètres d'ambiances et de confort | Confort thermique et hygrothermique Confort olfactif et qualité de l'air | Avoir un juste équilibre, ni trop froid ni trop chaud Ventilation naturelle pour renouvellement d'air efficace, protection solaire... Elimination des sources d'odeurs désagréable Nettoyage régulier des locaux.... | | |
| | Confort acoustique | Assurer un confort acoustique approprié dans les différentes pièces où se déroulent les activités tout au long de la journée, éviter la mitoyenneté et la superposition des zones bruyantes (cuisine/ salle de jeux) avec les zones calmes ou de repos... | | |
| | Confort visuel | Apport suffisant de lumière naturelle dans tous les espaces. Eclairage artificiel adapté aux activités qui se déroule dans chaque espace, en évitant l'éblouissement pour assurer une bonne vision. Eclairage extérieur approprié pour circuler en toute sécurité... | | |
| Exigences réglementaires : la conformité des deux crèches aux exigences du cahier des charges, fixé par le Décret exécutif n° 08-287 du 17 septembre 2008. | | | | |

Annexe 4 : Normes de référence des droits de l'enfant

Les principaux textes internationaux concernant les droits de l'enfant :

1924 Déclaration de Genève sur les droits de l'enfant : « L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur. » la société des nations reconnaît pour la première fois des droits spécifiques aux enfants.

1948 Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Les enfants ont droit « à une aide et une assistance spéciales. »

1959 Déclaration des droits de l'enfant : pour la première fois, des pays de cultures différentes reconnaissent des principes universels et fondamentaux des droits de l'enfant.

1966 Pactes internationaux : une protection contre l'exploitation et un droit à l'éducation pour les enfants.

1973 Convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi : l'organisation internationale du travail fixe à 18 ans l'âge minimum de travail lorsque la santé, la sécurité ou la moralité de l'individu peuvent être compromises.

1989 Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) un texte contraignant pour les états qui regroupe les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels de l'enfant. c'est « LE » texte de référence en matière de droits de l'enfant.

1999 Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants : Interdire et agir contre les pires formes de travail des enfants.

2000 Protocole facultatif à la CIDE, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés : une protection des enfants dans la guerre et les violences armées.

2000 Protocole facultatif à la CIDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants : une protection spécifique contre l'exploitation sexuelle des enfants.

2011 Protocole facultatif à la CIDE établissant une procédure de présentation de communications : Une procédure spécifique permettant aux enfants ou à leur représentant de déposer une plainte. (Humanium, 1924)

Annexe 5 : le Décret exécutif n° 2008-287

En Algérie : le Décret exécutif n° 2008-287 : Décret exécutif n° 2008-287 du 17 Ramadhan 1429 correspondant au 17 septembre 2008 fixant les conditions de création, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des établissements et centres d'accueil de la petite enfance. (JORADP, 2008)

Le Chef du Gouvernement, Sur le rapport du ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu la loi n° 83-11 du 2 juillet 1983, modifiée et complétée, relative aux assurances sociales ;

Vu la loi n° 85-05 du 16 février 1985, modifiée et complétée, relative à la protection et à la promotion de la santé ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, complétée, relative à la commune ; Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, complétée, relative à la wilaya ; Vu la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations ;

Vu la loi n° 90-33 du 25 décembre 1990, modifiée et complétée, relative aux mutuelles sociales ;

Vu la loi n° 2002-09 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2008-04 du 15 Moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 82-179 du 15 mai 1982, complété, fixant le contenu et le mode de financement des œuvres sociales ;

Vu le décret présidentiel n° 2007-173 du 18 Jomada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 2008-186 du 19 Jomada Ethania 1429 correspondant au 23 juin 2008 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 92-382 du 13 octobre 1992 portant organisation de l'accueil et la garde de la petite enfance ;

Vu le décret exécutif n° 2006-455 du 20 Dhou El Kaada 1427 correspondant au 11 décembre 2006 fixant les modalités d'accessibilité des personnes handicapées à l'environnement physique, social, économique et culturel; Décrète :

Article 1er. - Le présent décret a pour objet de fixer les conditions de création, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des établissements et centres d'accueil de la petite enfance.

CHAPITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Art. 2. - Les dispositions du présent décret s'appliquent à la petite enfance âgée de moins de cinq (5) ans.

Art. 3. - Peuvent être accueillis dans les établissements et centres d'accueil de la petite enfance, les enfants non admis au sein des établissements d'éducation préparatoire prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Art. 4. - Les enfants handicapés sont accueillis au niveau de ces établissements dans des unités spécialement aménagées ou intégrés dans des groupes d'enfants valides.

Art. 5. - L'accueil de la petite enfance est organisé selon les formes suivantes :

- l'accueil collectif dans des établissements ;

- l'accueil familial au domicile d'assistantes maternelles.

Art. 6. - La capacité des établissements d'accueil de la petite enfance ne peut être supérieure à deux cents (200) places. La capacité des centres d'accueil familial ne peut être supérieure à cent cinquante (150) places.

Art. 7. - Les établissements d'accueil de la petite enfance doivent disposer de locaux aménagés qui facilitent la mise en œuvre du projet de l'établissement et permettent l'accueil des parents et l'accomplissement des tâches du personnel dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort.

Art. 8. - Les centres d'accueil familial de la petite enfance doivent disposer d'un local réservé à l'accueil des assistantes maternelles et des parents, d'une salle de réunion et d'un espace réservé aux activités d'éveil des enfants.

Art. 9. - Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance doivent disposer de personnels d'encadrement des enfants qualifiés et répondant aux normes d'encadrement fixées par la réglementation en vigueur. Ils doivent s'assurer, en outre, du concours régulier d'un médecin spécialiste en pédiatrie ou de celui d'un médecin généraliste ayant une expérience en pédiatrie.

Art. 10. - Sous réserve des dispositions de l'article 38 de la loi n° 2008-04 du 15 Moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008, susvisée, les établissements et centres d'accueil de la petite enfance sont tenus d'appliquer les programmes d'activités arrêtés et mis en œuvre par les services compétents du ministère chargé de la solidarité nationale conjointement avec les services compétents du ministère chargé de l'éducation nationale.

Art. 11. - Les établissements d'accueil de la petite enfance ainsi que les assistantes maternelles à domicile sont tenus d'assurer des repas sains et équilibrés aux enfants accueillis. Art. 12. - Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance ainsi que les assistantes maternelles à domicile doivent souscrire une assurance conformément à la législation et à la réglementation en vigueur pour couvrir leur responsabilité civile.

Art. 13. - Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance doivent disposer d'un règlement intérieur.

CHAPITRE II MISSIONS

Art. 14. - Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance ont pour mission générale de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés.

A ce titre, ils sont chargés, notamment :

- d'assurer l'accueil de la petite enfance en veillant à sa santé, sa sécurité et son bien-être ;
- d'organiser des activités destinées à favoriser l'éducation, l'éveil et la socialisation des enfants accueillis ;
- de concourir à la prise en charge précoce et à l'intégration sociale des enfants en situation d'handicap ou atteints d'une maladie chronique invalidante ;
- d'aider les parents dans l'éducation de leur enfant et leur permettre de concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie sociale.

Art. 15. - Les établissements d'accueil de la petite enfance élaborent un projet d'établissement qui comprend :

- un projet socio-éducatif et des programmes d'activités pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;
- les modalités d'association des parents au projet socio-éducatif mis en place ; - les dispositions particulières prises pour l'accueil des enfants en situation d'handicap ou atteints d'une maladie chronique invalidante ;
- les prestations d'accueil proposées. Les centres d'accueil familial de la petite enfance élaborent un projet qui comprend :
- un projet socio-éducatif et des programmes d'activités destinés à favoriser l'éducation, l'éveil et la socialisation des enfants ;
- les modalités du suivi des enfants au domicile des assistantes maternelles ;
- les programmes de soutien professionnel des assistantes maternelles.

Art. 16. - Les projets et programmes cités à l'article 15 ci-dessus, doivent être conformes aux projets et programmes arrêtés et mis en œuvre par les services compétents du ministère chargé de la solidarité nationale conjointement avec les services compétents du ministère chargé de l'éducation nationale, conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessus.

Art. 17. - L'accueil collectif de la petite enfance s'effectue dans les différents établissements créés par les entreprises ou services publics, les collectivités locales, les organismes de sécurité sociale, les mutuelles sociales, les associations et les personnes physiques ou morales de droit privé, conformément à la réglementation en vigueur et les dispositions du présent décret.

Art. 18. - Les établissements d'accueil de la petite enfance cités à l'article 17 ci-dessus sont :

- la crèche qui accueille pendant la journée et de façon régulière des enfants de trois (3) mois à trois (3) ans et leur assure la surveillance sanitaire et des activités d'éveil ;

- le jardin d'enfants qui accueille de façon régulière des enfants de trois (3) ans et plus non scolarisés pour leur donner toute l'attention requise par leur âge et leur assurer le développement psychomoteur par des exercices et des jeux;
 - la halte-garderie qui accueille de façon discontinue ou de manière occasionnelle des enfants de moins de cinq (5) ans pour leur offrir des temps de rencontre et d'activités communes ;
 - l'établissement «multi-accueil» qui associe différentes formules d'accueil et permet une souplesse d'adaptation à l'évolution des besoins des parents en pratiquant un accueil régulier et un accueil occasionnel.
- Art. 19. - L'accueil familial de la petite enfance est assuré au domicile des assistantes maternelles :
- soit par des assistantes maternelles agréées, qui accueillent 1 à 3 enfants et recrutées directement par les parents ;
 - soit par des centres d'accueil familial de la petite enfance créés par une personne physique ou morale et regroupant des assistantes maternelles agréées, qui accueillent de 1 à 3 enfants sous la direction d'une équipe de professionnels qualifiés.

CHAPITRE III CONDITIONS DE CREATION

Art. 20. - Nul ne peut créer ou diriger un établissement ou centre d'accueil de la petite enfance s'il :

- n'est pas de nationalité algérienne ;
- n'a pas les diplômes et qualifications requises ;
- ne jouit pas de ses droits civiques et civils ;
- a fait l'objet d'une peine infamante.

Art. 21. - La création d'un établissement ou centre d'accueil de la petite enfance est subordonnée à l'autorisation préalable du wali, après avis de la commission ad hoc prévue à l'article 28 ci-dessous, sur la base d'un dossier administratif et technique et la souscription au cahier des charges-type dont le modèle est joint au présent décret.

Art. 22. - Le dossier administratif et technique prévu à l'article 21 ci-dessus comporte les pièces suivantes : a) pour le responsable ou le directeur :

- un extrait de naissance du responsable ou du directeur de l'établissement ou centre d'accueil ;
- un certificat de nationalité du responsable ou du directeur de l'établissement ou centre d'accueil ;
- un extrait du casier judiciaire du responsable ou du directeur de l'établissement ou centre d'accueil ;
- un état descriptif des locaux, des équipements et des moyens matériels nécessaires ;
- la liste des personnels pédagogiques, administratifs et techniques indiquant les diplômes et les qualifications requis ;
- un état descriptif des équipements et moyens pédagogiques et didactiques ;
- les projets socio-éducatifs et les programmes d'activités destinés aux enfants à prendre en charge ;
- un rapport de visite préalable des locaux établi, conjointement, par la direction de wilaya chargée de l'action sociale conjointement avec les services de la protection civile ;
- le titre légal d'occupation des locaux ; - une fiche technique indiquant les structures et la capacité d'accueil de l'établissement ou centre et son emplacement ; b) pour la personne morale :
- les pièces prévues à l'alinéa (a) pour le responsable ayant pouvoir pour représenter l'établissement ;
- une copie du statut de la personne morale.

Art. 23. - Le dossier administratif et technique accompagné de la souscription au cahier des charges, doit être déposé auprès de la direction de wilaya chargée de l'action sociale du lieu d'implantation de l'établissement. Un récépissé de dépôt du dossier est remis au demandeur.

Art. 24. - La direction de wilaya chargée de l'action sociale, procède à la vérification de la conformité du dossier administratif et technique au cahier des charges et le transmet à la commission ad hoc prévue à l'article 21 ci-dessus dans un délai d'un (1) mois pour avis.

Art. 25. - Le dossier administratif et technique accompagné de l'avis motivé de la commission ad hoc est transmis au wali qui doit se prononcer sur la demande dans un délai d'un (1) mois. Il peut le cas échéant, demander un complément d'informations. La décision du wali doit être notifiée au demandeur dans un délai de quinze (15) jours.

Art. 26. - L'arrêté d'autorisation délivré par le wali doit mentionner outre le nom du directeur de l'établissement ou centre d'accueil, les prestations proposées, la capacité d'accueil et l'âge des enfants accueillis. Une copie de l'arrêté d'autorisation est adressée au ministre chargé de la solidarité nationale.

Art. 27. - En cas de rejet de sa demande, le demandeur peut introduire un recours auprès du ministre chargé de la solidarité nationale, dans un délai d'un (1) mois, à compter de la date de notification de la décision.

CHAPITRE IV LA COMMISSION AD HOC

Art. 28. - La commission ad hoc, présidée par le directeur de wilaya chargé de l'action sociale du lieu d'implantation de l'établissement d'accueil, comprend :

- le chef de service chargé des établissements spécialisés au niveau de la direction de wilaya chargée de l'action sociale ;
- le chef de service chargé de la solidarité, de la famille et du suivi du mouvement associatif au niveau de la direction de wilaya chargée de l'action sociale ;
- un directeur d'établissement spécialisé accueillant des enfants au niveau du lieu d'implantation de l'établissement ;
- un inspecteur pédagogique chargé de la circonscription du lieu d'implantation de l'établissement ;
- le président de l'assemblée populaire de la commune d'implantation de l'établissement, ou son représentant ;
- un représentant de la direction de la santé et de la population de la wilaya ;
- un représentant de la direction de l'éducation de la wilaya ;
- un représentant de la direction de la réglementation et des affaires générales de la wilaya ;
- un représentant de la direction des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya ;
- un représentant de la direction de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat de la wilaya ;
- un représentant de la sûreté nationale au niveau de la wilaya ;
- trois (3) représentants d'associations à caractère social et humanitaire activant dans le domaine de la protection et la promotion de l'enfance. La commission ad hoc peut faire appel à toute personne pouvant l'aider dans ses travaux, en raison de ses compétences. Le secrétariat de la commission ad hoc est assuré par les services de la direction de wilaya chargée de l'action sociale du lieu d'implantation de l'établissement.

Art. 29. - Les membres de la commission ad hoc sont désignés par arrêté du wali, sur proposition des autorités et organisations dont ils relèvent pour une période de trois (3) ans, renouvelable.

En cas d'interruption du mandat d'un membre, il est procédé à son remplacement dans les mêmes formes. Le membre nouvellement désigné lui succède jusqu'à expiration du mandat.

Art. 30. - La commission ad hoc est chargée d'étudier les demandes d'autorisation de création des établissements et des centres d'accueil de la petite enfance sur la base du dossier administratif et technique et de donner son avis motivé au wali dans un délai d'un (1) mois.

Art. 31. - La commission ad hoc se réunit trimestriellement en session ordinaire au siège de la direction de wilaya chargée de l'action sociale, sur convocation de son président. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président, à la demande du wali ou des deux tiers (2/3) de ses membres.

Art. 32. - Les délibérations de la commission ad hoc sont prises à la majorité simple des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante

Art. 33. - Les délibérations de la commission ad hoc font l'objet de procès-verbaux transcrits sur un registre coté et paraphé par son président et transmis au wali.

Art. 34. - La commission ad hoc élabore et adopte son règlement intérieur.

CHAPITRE V ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 35. - Les établissements et les centres d'accueil de la petite enfance sont administrés de façon effective et permanente par un directeur. Ils sont dotés d'un conseil psychopédagogique.

Section 1 Le directeur

Art. 36. - Le directeur de l'établissement ou du centre d'accueil de la petite enfance doit :

- être de nationalité algérienne ;
- être âgé de 25 ans au moins ;
- être titulaire d'un diplôme et de qualification en rapport avec l'objet de l'établissement ;

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) années en matière de prise en charge des enfants ;

- jouir de ses droits civiques et civils ;

- ne pas avoir fait l'objet d'une peine infamante. Le directeur de l'établissement ou du centre d'accueil de la petite enfance est nommé par l'établissement, l'institution, l'organisme ou la personne physique ou morale créatrice de l'établissement ou du centre.

Art. 37. - Le directeur assure le bon fonctionnement de l'établissement ou du centre d'accueil de la petite enfance. A ce titre, il est chargé :

- de représenter l'établissement ou le centre d'accueil de la petite enfance devant la justice et dans tous les actes de la vie civile ;

- d'élaborer les projets socio-éducatifs et les programmes d'activités de l'établissement ou du centre d'accueil de la petite enfance ;

- de préparer le projet de budget et des comptes de l'établissement ou du centre d'accueil de la petite enfance ;

- d'ordonnancer les recettes et les dépenses de l'établissement ou du centre d'accueil de la petite enfance ;

- de passer tout marché, contrat, accord ou convention conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;

- de nommer les personnels ;

- d'élaborer les projets d'organisation interne et de règlement intérieur de l'établissement ou du centre d'accueil de la petite enfance ;

- d'exercer le pouvoir hiérarchique sur l'ensemble des personnels de l'établissement ou du centre d'accueil de la petite enfance ;

- d'élaborer le rapport annuel d'activités de l'établissement ou du centre d'accueil de la petite enfance.

Art. 38. - Le directeur d'un établissement ou d'un centre d'accueil de la petite enfance ne peut diriger plus d'un établissement ou centre à la fois. Il est responsable de l'établissement ou du centre ainsi que des enfants qui lui sont confiés.

Section 2 Le conseil psychopédagogique

Art. 39. - Le conseil psychopédagogique est chargé d'étudier, d'évaluer et de suivre la mise en œuvre du projet socio-éducatif et des programmes d'activités de l'établissement ou centre d'accueil de la petite enfance.

Art. 40. - Le conseil psychopédagogique comprend :

- le directeur de l'établissement ou centre, président ;

- l'éducateur principal ;

- une représentante des éducateurs ou assistantes maternelles ;

- une représentante des aides éducateurs.

Art. 41. - Le conseil psychopédagogique élabore et adopte son règlement intérieur qui fixe les règles de son organisation et de son fonctionnement.

Art. 42. - Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance qui accueillent des enfants handicapés peuvent bénéficier de la part de l'Etat de mesures incitatives en matière de soutien pédagogique dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la solidarité nationale.

CHAPITRE VI DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ASSISTANTES MATERNELLES A DOMICILE

Art. 43. - L'assistante maternelle à domicile doit remplir les conditions suivantes :

- être âgée de 21 ans au moins ;

- justifier de qualifications ou d'aptitudes en matière éducative ;

- jouir de ses droits civiques et civils ;

- ne pas avoir fait l'objet d'une peine infamante.

Art. 44. - L'assistante maternelle à domicile doit être agréée par la direction de wilaya chargée de l'action sociale. L'agrément est accordé si les conditions d'accueil garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis sont réunies.

Art. 45. - La décision d'agrément délivrée par la direction de wilaya chargée de l'action sociale fixe, notamment, le nombre et l'âge des enfants que l'assistante maternelle est autorisée à accueillir.

Art. 46. - L'assistante maternelle à domicile doit disposer d'un logement répondant aux normes en matière de sécurité et d'hygiène. Elle doit, en outre présenter les garanties pour l'accueil et la garde des enfants dans des conditions assurant leur développement physique, intellectuel, affectif et leur sécurité et ce, durant le temps où les enfants lui sont confiés.

Art. 47. - L'assistante maternelle à domicile est personnellement responsable des enfants qui lui sont confiés.

Art. 48. - L'assistante maternelle à domicile est recrutée par le centre d'accueil familial ou directement par les parents conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Art. 49. - L'assistante maternelle à domicile doit déclarer :

- tout inscription ou départ d'enfant dans un délai de huit (8) jours ;
- tout changement de résidence dans un délai de quinze (15) jours ;
- tout accident grave survenu à l'enfant immédiatement, sans délai.

Art. 50. - Lorsque l'assistante maternelle à domicile est recrutée directement par les parents, un contrat doit être établi qui fixe, notamment, la rémunération, les conditions, la durée et les horaires de l'accueil. Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre partie, sous réserve d'un préavis d'une durée d'au moins un (1) mois, sauf en cas de motif grave.

CHAPITRE VII CONTROLE

Art. 51. - Outre les autres formes de contrôle prévues par la législation et la réglementation en vigueur, les établissements et centres d'accueil de la petite enfance ainsi que l'assistante maternelle à domicile sont soumis au contrôle périodique des services du ministère chargé de la solidarité nationale. Le contrôle doit porter sur :

- la mise en œuvre du projet socio-éducatif et des programmes d'activités effectuées ;
- le respect des normes de santé en la matière, y compris l'équilibre des repas ;
- le respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière ;
- l'observation des règles d'hygiène et de sécurité ;
- la tenue à jour du registre matricule sur lequel sont inscrits les nom, prénoms et date de naissance de chaque enfant, noms, adresses et professions des parents ou tuteurs légaux, la date de l'admission de l'enfant, la mention des vaccinations, la date et le motif de sortie.

Art. 52. - Les agents chargés d'effectuer le contrôle, sont tenus d'établir un procès-verbal dans lequel sont mentionnés les irrégularités et les manquements constatés. Une copie du procès-verbal doit être notifiée au ministre chargé de la solidarité nationale, au wali, à l'établissement et au centre d'accueil de la petite enfance ainsi qu'à l'assistante maternelle à domicile dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Art. 53. - En cas de constatation d'irrégularités ou de manquements, l'établissement, le centre d'accueil de la petite enfance ou l'assistante maternelle à domicile sont mis en demeure et doivent s'y conformer dans un délai d'un (1) mois.

Art. 54. - En cas d'inobservation de la mise en demeure, l'établissement ou le centre d'accueil de la petite enfance encourrent les sanctions administratives suivantes :

- la fermeture pour une durée de trois (3) mois ;
- la suspension de l'exercice de l'activité pour une durée de six (6) mois ;
- le retrait de l'autorisation.

Art. 55. - En cas d'inobservation de la mise en demeure ou du non-respect des obligations par les assistantes maternelles à domicile, l'agrément est suspendu ou retiré.

Art. 56. - Les établissements d'accueil et de garde de la petite enfance en exercice à la date de publication du présent décret sont tenus de se conformer aux dispositions de ce décret, dans un délai d'une (1) année à compter de sa publication au Journal officiel.

Art. 57. - Sont abrogées les dispositions du décret exécutif n° 92-382 du 13 octobre 1992, susvisé.

Art. 58. - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire. Fait à Alger, le 17 Ramadhan 1429 correspondant au 17 septembre 2008.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE CAHIER DES CHARGES APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS ET CENTRES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Article 1er. - Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les conditions de création et les obligations applicables aux établissements et centres d'accueil de la petite enfance.

Art. 2. - La demande d'autorisation de création d'un établissement ou centre d'accueil de la petite enfance, dûment signée par le responsable ou le directeur ayant pouvoir pour représenter l'établissement ou le centre, accompagnée du dossier administratif et technique et de la souscription au cahier des charges, prévus par le décret exécutif n° 2008-287 du 17 Ramadhan 1429 correspondant au 17 septembre 2008 fixant les conditions de création, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des établissements et centres d'accueil de la petite enfance, est déposée au niveau de la direction de wilaya chargée de l'action sociale.

Art. 3. - Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance doivent répondre aux exigences suivantes - être éloignés des différentes nuisances susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à la santé physique et mentale des enfants ;

- être adaptés aux activités socio-éducatives ;
- être réservés exclusivement aux activités d'éveil, d'éducation et de socialisation des enfants ;
- être dotés de locaux et équipements adéquats.

Art. 4. - Les locaux des établissements d'accueil de la petite enfance doivent observer les normes suivantes :

- le rapport entre la surface du local et le nombre d'enfants à accueillir fixé à 1,40 m² par enfant ;
- le volume d'air nécessaire aux enfants fixé à 4 m³ d'air par enfant ;
- la surface vitrée ouvrante fixée entre 10 et 15 % de la surface du plancher du local assurant l'éclairage et l'aération ;
- l'ouverture des portes d'accès vers l'extérieur ;
- la sécurité, l'hygiène et l'accessibilité aux personnes handicapées, prévues par la réglementation en vigueur ;
- l'aménagement des locaux permettant la séparation des enfants qui marchent de ceux qui ne marchent pas ;
- la séparation de la cuisine de la biberonnerie ;
- l'installation de toilettes pour chaque groupe de quinze (15) enfants ayant les dimensions et la configuration appropriées aux deux classes d'âge (moins de 3 ans et plus de 3 ans) ;
- la mise en place d'un appareil de chauffage et/ou de climatisation au niveau de chaque local ;
- l'équipement de moyens de lutte contre l'incendie ;
- l'installation d'une réserve d'eau adéquate ;
- la réservation d'une salle de soins dotée de l'équipement de premiers secours.

Art. 5. - Ne peuvent être admis dans les établissements et centres d'accueil de la petite enfance que les enfants dont l'âge correspond à celui porté sur l'arrêté d'autorisation délivré par le wali.

Art. 6. - Il est tenu pour chaque enfant un dossier administratif comprenant :

- un extrait de naissance ; - une copie du carnet de vaccination obligatoire ;
- deux (2) photos ;
- un certificat médical ;
- une autorisation du parent ou du tuteur dûment légalisé.

Art. 7. - Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance ne doivent en aucun cas dépasser le nombre d'enfants accueillis mentionné sur l'arrêté d'autorisation délivré par le wali.

Art. 8. - L'assistante maternelle à domicile doit disposer d'un logement salubre et spacieux répondant aux normes et présentant toutes les commodités nécessaires à l'accueil et la garde à domicile des enfants qui lui sont confiés.

Art. 9. - Les établissements, les centres d'accueil de la petite enfance et les assistantes maternelles à domicile, sont tenus de souscrire les assurances nécessaires prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Art. 10. - Les établissements ou centres d'accueil de la petite enfance et les assistantes maternelles à domicile cités à l'article 9 ci-dessus, sont responsables des enfants pendant l'accueil, depuis leur admission le matin jusqu'à leur sortie le soir.

Art. 11. - Les établissements ou centres d'accueil de la petite enfance et les assistantes maternelles à domicile sont tenus de rendre les enfants qui leur sont confiés à leurs parents ou tuteurs légaux.

Art. 12. - Le personnel assurant l'accueil de la petite enfance doit être indemne de toute maladie contagieuse et doit se soumettre à un contrôle médical au moins une (1) fois par trimestre.

Art. 13. - Les personnels chargés de l'encadrement des enfants doivent être âgés de vingt et un (21) ans au moins et être qualifiés. Ils sont affectés à raison de :

- une personne pour cinq (5) enfants non marchants ;
- une personne pour douze (12) enfants marchants.

Art. 14. - Le personnel de service doit être en nombre suffisant, conformément aux normes d'hygiène et de sécurité.

Art. 15. - Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance ainsi que les assistantes maternelles à domicile doivent assurer des repas sains et équilibrés aux enfants accueillis.

Art. 16. - Le responsable de l'établissement ou centre d'accueil de la petite enfance doit tenir obligatoirement à jour :

- le registre matricule sur lequel, sont inscrits les noms, prénoms des enfants, les adresses des parents et les dates de leur admission et de leur départ ;
- le registre où est mentionnée l'identité des personnes habilitées à déposer et à reprendre l'enfant (autorisation du tuteur dûment légalisée) ;
- les dossiers individuels des enfants comportant les rubriques, vaccination, santé et toutes les observations les concernant ; - le registre relatif au personnel ;
- le carnet de préparations alimentaires et menues quotidiens.

Art. 17. - Le responsable de l'établissement ou centre d'accueil de la petite enfance doit élaborer et afficher un règlement intérieur fixant :

- les modalités d'admission des enfants ;
- les horaires d'arrivée et de départ des enfants ;
- les tarifs pratiqués ;
- les modalités de prise en charge et d'intervention médicale en cas d'urgence ;
- les modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'établissement ou du centre.

Art. 18. - Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance doivent adresser un rapport annuel de leurs activités au ministre chargé de la solidarité nationale, au wali et à la direction de wilaya chargée de l'action sociale.

Art. 19. - Les établissements et centres d'accueil de la petite enfance ainsi que les assistantes maternelles à domicile doivent se soumettre au contrôle exercé par les agents des services du ministère chargé de la solidarité nationale et mettre à leur disposition toutes informations ou documents susceptibles de faciliter l'exercice de leur mission.

Art. 20. - Le non-respect des clauses du présent cahier des charges expose les établissements et centres d'accueil de la petite enfance ainsi que les assistantes maternelles à domicile aux sanctions administratives prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Fait à Alger, le.....

Lu et approuvé

Annexe 6 : L'autorisation écrite du directeur du CRA

السيدة سميحة يا بيه
 حي السائير رقم 1956
 دار البيضاء، الجزائر


الى السيد رئيس المجلس
 الدار البيضاء

الموضوع: جلب معلومت
 في الشرفان

ان تقبلوا خلي المتشكك
 روفت الأطفال مع العدا
 في أميد البحث العلمي
 لرسالة المجلد بالمدن
 المطوية بالجزائر، الموهب
 وما يتطلب للمهندسين
 رياضات أطفال مع كمد المتك

في انتظار رد
 عبارات الاضراء

الأستاذة المشرقة
 على البحث
 السيد (الاسم)



06 OCT 2016
 Amr Jannabi pour le conseil
 d'etude pedagogique
 U'invite la directrice
 du Jardin d'enfants Nour Bouafoua
 de fournir l'acte nécessaire
 à Mme CHARBANE Yamina
 tout en lui facilitant la tâche
 pour réaliser cette mission.

06 OCT 2016
 الهلال الأحمر الجزائري
 للدار البيضاء
 الرئيس: د. كمال بورويس

